

Nouvelle Série

Le N° : 2,50 NF

N° 19

**BULLETIN
DES SEANCES**

DE

L'ACADÉMIE DE NIMES

Année 1960

IMPRIMERIE CHASTANIER Frères & BERTRAND
NIMES — 12, RUE PRADIER, 12 — NIMES

1961

TABLE
DE L'ANNEE 1960

~~~~~

FAITS ACADEMIQUES

|                                                              |     |
|--------------------------------------------------------------|-----|
| Installation du Bureau .....                                 | 3-6 |
| M. Barnouin, nommé Bibliothécaire .....                      | 11  |
| M.M. Bernady, Yvan Pradel, élus membres correspondants ..... |     |
| M <sup>lle</sup> de Lacombe, élue membre correspondant       |     |
| Réception de M. Frank Rouvière, membre résidant              | 43  |
| M. le Chanoine Homs, élu membre résidant .....               | 99  |
| Décès de M. Gibelin .....                                    | 99  |
| Deuil de M. Livet .....                                      | 100 |
| M. Lignières, promu Officier de la Légion d'Honneur .....    | 100 |
| M. le Docteur Paradis, promu dans la Légion<br>neur .....    | 102 |
| Mgr Girbeau, nommé Archevêque .....                          | 103 |
| Réception de M. le Chanoine Homs .....                       | 103 |
| Décès de M. <b>Huc</b> .....                                 | 124 |
| Deuil de M. <b>Dupont</b> .....                              | 125 |

## COMMUNICATIONS

|                                                                                   |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------|
| M. le Pasteur Brunel : Le problème des réfugiés                                   | 4     |
| M. le Professeur Dupont : L'or musulman dans l'économie du Haut Moyen Age .....   | 11    |
| M. le Professeur Robert : Zeus et Hara .....                                      | 14    |
| M. le Bâtonnier Lafage : Domitius Afer .....                                      | 15    |
| M. l'Inspecteur Général Paganelli : La Jeune Parque et le Mythe du Serpent .....  | 33    |
| M. le Docteur Baillet : Histoire de la Bonne Chanson .....                        | 52    |
| M. Lacombe : L'Islam et le Code Civil Français                                    | 69    |
| M. le Bâtonnier des Guerrois : Les Peyrenc de Moras et le Marquis de Lordat ..... | 78    |
| M. Enjoubert : M <sup>me</sup> Favart .....                                       | 80    |
| M <sup>lle</sup> Lavondès : Communication archéologique de M. Rojat .....         |       |
| — Une descendante des premiers Français en Algérie .....                          | 83-92 |
| M. Raoul Stéphan : Notes intimes de Marie Noël                                    | 100   |
| M. le Pasteur Brunel : Le Problème de la faim .....                               | 102   |
| M. André Nadal : Abeille Spirituelle .....                                        | 120   |
| M. le Bâtonnier des Guerrois : Le Chevalier d'Everlange-Vitry .....               | 125   |
| M. Jean Michaud : L'Etat d'Israël .....                                           | 127   |

## COMPTES-RENDUS

|                                                                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| M. Seston : Les poèmes de Jean Renouard .....                                                             | 34 |
| M. Seston : La Villa de Tonance Ferréol, par M. Bernardy .....                                            | 34 |
| M. le Bâtonnier des Guerrois : Les misères d'un journaliste sous la Restauration : Magalon, Steiner ..... | 35 |

## HOMMAGES

|                                                                                  |     |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----|
| M. de Joly : Photographies de soucoupes volantes                                 | 11  |
| Jean Renouard : Poèmes .....                                                     | 90  |
| M. le Commandant Chailley : Quelques aspects<br>de l'histoire de l'Afrique ..... |     |
| M. André Nadal : Médaille à M. Jean Bosc .....                                   | 91  |
| M. André Nadal : Marcel Coulon et son œuvre                                      | 103 |

---

Nouvelle Série

Le N° : 2,50 NF

N° 19

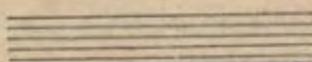
**BULLETIN  
DES SEANCES**

DE

**L'ACADÉMIE DE NIMES**



1<sup>er</sup> Trimestre 1960



A RETOUR  
A L'ENVOI

IMPRIMERIE CHASTANIER Frères & BERTRAND  
NIMES — 12, RUE PRADIER, 12 — NIMES

1961

# SOMMAIRE

## FAITS ACADEMIQUES

|                                         |     |
|-----------------------------------------|-----|
| Installation du Bureau .....            | 3-6 |
| M. Barnouin, nommé Bibliothécaire ..... | 11  |

## COMMUNICATIONS

|                                                                                       |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----|
| M. le Pasteur Brunel : Le problème des réfugiés                                       | 4  |
| M. le Professeur Dupont : L'or musulman dans<br>l'économie du Haut Moyen Age .....    | 11 |
| M. le Professeur Robert : Zeus et Hara .....                                          | 14 |
| M. le Bâtonnier Lafage : Domitius Afer .....                                          | 15 |
| M. l'Inspecteur Général Paganelli : La Jeune Par-<br>que et le Mythe du Serpent ..... | 33 |

## HOMMAGES

|                                                  |    |
|--------------------------------------------------|----|
| M. André Nadal : Médaille à M. Jean Bosc .....   |    |
| M. de Joly : Photographies de soucoupes volantes | 11 |

## COMPTE-RENDUS

|                                                                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| M. Seston : Les poèmes de Jean Renouard .....                                                                    | 34 |
| M. Seston : La Villa de Tonance Ferréol, par M.<br>Bernardy .....                                                | 34 |
| M. le Bâtonnier des Guerrois : Les misères d'un<br>journaliste sous la Restauration : Magalon,<br>Séteiner ..... | 35 |

---

**BULLETIN**  
**DES**  
**SEANCES DE L'ACADEMIE DE NIMES**

---

**SEANCE DU 8 JANVIER 1960**

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. Seston, Président.

Etaient présents : M.M. Seston, Paganelli, Balincourt, Docteur Vincent, Mlle Lavondès, M. Hutter, Docteur Baillet, Chanoine Bruyère, de Régis, Pasteur Brunel, Théron, Lafage, Nadal, Pasteur Barde, membres résidents ; de Joly, membre non-résident ; des Guerrois, Secrétaire adjoint.

Excusés : M.M. Lacombe et Hugues.

Il est procédé à l'élection du Bureau pour 1960.

M. Paganelli, Inspecteur Général honoraire est élu Président ;

M. Lignières, Inspecteur d'Académie est élu Vice-Président ;

M. Livet, est élu Bibliothécaire, en remplacement de M. Gibelin ;

M. le Chanoine Bruyère est élu Sous-Bibliothécaire.

Les autres membres du bureau dont le mandat n'avait pas à être renouvelé sont maintenus.

M. le Pasteur Brunel, entretient ses confrères du problème des réfugiés.

Notre XX<sup>me</sup> siècle, dit-il, qui a vu une floraison de déclarations de Droit de l'homme, de chartes, de condamnation de la guerre est paradoxalement le siècle des conflits nationaux, des déportations, des camps de concentration, tous les peuples aspirent à la liberté et plus que jamais les peuples ou des portions de peuples sont asservis.

Dans tous les domaines, la solidarité entre les hommes apparait de plus en plus nécessaire et des plus faciles par suite de la rapidité et de la commodité des relations. Or cette solidarité se heurte à une recrudescence de violence, de haine sociale, d'opposition idéologique.

Or de tous les problèmes qui se posent à l'heure actuelle à la conscience humaine, le plus difficile et le plus douloureux sans nul doute est celui des réfugiés, des personnes déplacées, des apatrides, qui nous fait reculer de plusieurs siècles en arrière, à l'époque des invasions et des grandes migrations.

Nous sommes dans l'année mondiale des réfugiés et personne ne s'en doute.

L'orateur examine ensuite les différentes catégories de réfugiés, réfugiés Hongrois qui ont quitté leur pays après les troubles de Budapest.

Réfugiés de l'Allemagne de l'Est qui émigrent dans l'Allemagne de l'Ouest.

Allemands des Sudètes expulsés par les Tchèques.

Réfugiés Grecs, évacués d'Asie Mineure en Grèce et de Grèce en Turquie, par suite des échanges de population.

Réfugiés musulmans de l'Hindoustan, évacués sur le Pakistan

Réfugiés Hindous du Pakistan évacués sur l'Hindoustan, etc...

Ce problème, dit-il, est complexe et les nombreuses organisations Catholiques, Protestantes, Israélites (celle-ci pour le problème des Arabes évacués de l'Etat d'Israël et des Israéliens évacués des Etats Arabes)

ainsi que les organismes non confessionnels ont à se préoccuper avant tout non seulement du logement et de la nourriture des réfugiés, mais encore de leur état moral et de leur psychologie.

La psychologie du réfugié est en effet toute particulière, il a quitté son pays, les endroits où il a passé son enfance, il a laissé dans le pays qu'il quitte les ossements de ses ancêtres et il se trouve entièrement déraciné, il faut lutter contre ce dépaysement et lui redonner le goût de vivre en lui permettant sans abandonner complètement le souvenir de son ancienne patrie, d'en retrouver une autre du moins momentanément.

Il faut qu'il se sente chez lui, du moins dans le pays dans lequel il a été évacué.

Il faut que petit à petit on arrive à ce résultat et que ceux d'entre nous qui n'ont pas été éprouvés par des évacuations de cette nature ou qui, s'il l'ont été, ont pu rentrer chez eux (comme les victimes de l'exode française de 1940), fassent leur possible, dans la limite de leurs moyens.

On sait que de nombreuses organisations se sont penchées sur ce problème et l'orateur tient à rendre hommage à toutes sans aucune distinction, mais il estimait nécessaire que l'Académie soit mise au courant par lui de cette question et c'est pourquoi il a considéré comme un devoir de l'entretenir.

M. Seston, Président, remercie l'orateur et souligne la valeur sociale et morale de cette communication.

La séance est ensuite levée.

---

## SEANCE DU 21 JANVIER 1960

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. Seston, Président.

Étaient présents : M.M. Chanoine Anthérieu, Docteur Baillet, Paganelli, Hutter, Bâtonnier des Guerrois, Mlle Lavondès, Velay, Flaugère, Balincourt, de Régis, Théron, Livet, Sablou, Bâtonnier Lafage, Nadal, membres résidants ; de Joly, membre non-résidant ; Lacombe, Secrétaire perpétuel.

M. André Nadal offre à la Compagnie une photographie qui groupait les confrères présents lors de la remise d'une médaille commémorative à notre très regretté confrère le Bâtonnier Bosc.

M. le Président donne des nouvelles de M. le Chanoine Bruyère gravement malade et envoie ses vœux de prompt rétablissement à M. Hugues qui a été victime d'un accident d'automobile.

L'ordre du jour appelle ensuite l'installation du Bureau.

M. Seston prononce l'allocution suivante :

« Mes chers confrères,

Au moment où je quitte le fauteuil de la présidence, permettez-moi de vous exprimer toute ma reconnaissance pour la courtoisie et la patience que vous m'avez témoignées. J'ai conscience de mes lacunes et de mes insuffisances ; je tiens seulement à dire que j'ai fait de mon mieux, même si « mon mieux » est peu de choses. Dirai-je que, si je n'ai pas été trop inférieur à ma tâche, je le dois en grande partie à notre secrétaire perpétuel, M. le Bâtonnier Lacombe qui, avec la délicate discrétion que nous lui connaissons, m'a toujours guidé dans la bonne voie. J'aurais voulu aussi redire aujourd'hui ma gratitude à M. le Chanoine Bruyère : c'est à lui surtout que je dois d'avoir franchi, avec le minimum de faux pas, le passage le plus dif-

ficile de ma présidence, je veux parler des fêtes du Centenaire de Mireille. J'ai eu peur que ce passage ne fût pour moi le défilé de sa tâche ! Je devais en effet — moi, à peu près profane en ces matières — parler de Mistral et du félibrige devant les plus hautes personnalités du monde félibréen ; M. le Chanoine Bruyère, en m'autorisant à puiser largement dans ses récentes communications sur Mistral et Mireille, m'a permis de ne pas dire trop de bêtises ! — Mais le danger que j'ai connu ce jour-là m'incite à formuler un vœu : c'est que, lorsque l'Académie est appelée à accueillir avec un certain éclat (comme ce fut le cas cette année) un congrès ou une assemblée de spécialistes, elle devrait confier au plus compétent de ses membres en la matière, le soin de présenter la communication essentielle, la pièce maîtresse de la séance — le président se réservant (tâche d'ailleurs souvent délicate) les paroles de courtoisie et d'accueil.

Pour moi, je conserverai de cette année de présidence un souvenir heureux ; elle m'a permis, si je puis dire, de m'ancrer plus profondément encore dans notre compagnie ; je sais maintenant que, pour le retraité que je suis devenu, nos séances seront un des antidotes les plus efficaces contre les dangers d'assainissement intellectuel, qui nous menace au déclin de la vie. Rentré dans le rang, je m'efforcerai de vous apporter plus souvent que par le passé, quelques communications.

M. le Président, c'est avec une joie très personnelle que je vous cède ce fauteuil. Accueilli par vous, il y a trente-trois ans, quand j'ai été nommé au Lycée de Nîmes, j'ai trouvé en vous, pendant longtemps, un chef de la plus grande bienveillance et toujours un ami. Je vous dois bien des investitures, universitaires ou honorifiques. Vous me voyez aujourd'hui heureux de prendre (si vous me permettez cette antiphrase) une petite mais fort agréable revanche. A moi, aujourd'hui de vous donner l'investiture, en vous installant à la présidence de notre compagnie. C'est la seconde fois (peut-être même la troisième) que vous assumez cette présidence : iterum aut tertium consul. Cette nouvelle promotion à la place la plus en vue de l'Académie n'est certes pas le fruit de votre ambition : c'est celui de

votre dévouement. Vous avez bien voulu, en acceptant cette fonction, nous tirer de la petite impasse, où la coalition du règlement et des circonstances avait entraîné notre présidence. Nouvel exemple (dans un domaine certes plus restreint) de ce goût des responsabilités que vous n'avez jamais cessé de montrer dans votre carrière de maître de l'université ou simplement de citoyen français. Au nom de tous nos confrères, je vous remercie.

Vous allez, pendant un an, diriger nos travaux avec la compétence que vous confèrent une longue expérience et votre grande culture et avec l'impartialité d'une haute courtoisie. Nul doute que, sous votre direction, l'Académie ne voie, en 1960, son bon renom et son rayonnement s'intensifier encore, grâce à la notoriété de son président. C'est avec cette certitude que je vous prie, maintenant, de prendre possession de ce fauteuil ».

M. Paganelli répond en ces termes :

« Monsieur le Président,

Mademoiselle, Messieurs,

Sur le point de m'asseoir de nouveau à votre fauteuil présidentiel, j'éprouve, — comment ne pas l'avouer, dès l'abord — sinon des scrupules, du moins des regrets et une crainte.

Je vous les dirai très simplement ; mais permettez que je commence par vous remercier de l'honneur, de la confiance et de l'amitié que votre désignation me manifeste.

Je ne les mériterais guère, si votre indulgente et compréhensive bienveillance ne suppléaient aux mérites qui me manquent et ne surestimaient les qualités que vous pourriez me reconnaître.

Aussi bien, pourquoi des doyens, — comme moi, par l'âge, ou bien par l'élection, — notre Compagnie s'énorgueillit et se réjouit d'en compter de nombreux dans son sein, pourquoi n'ont-ils pas pu prendre place,

aujourd'hui, au centre de cette table qui, d'évidence, tout ovale qu'elle soit, n'en est pas moins ronde. C'est mon regret et ma crainte de ne pouvoir vous apporter ce dont leur absence vous privera à coup sûr.

Mon cher Président et ami, nulle investiture ne pouvait m'être plus agréable que celle de ce soir ; confiée à vos soins, vous m'en remettez, vous m'en transmettez la charge ainsi que le **bénéfice**. Vous succéder ? certes ; vous remplacer ? assurément pas. Vous ne l'ignorez pas, Messieurs, chacun de nous colore son activité, voire son action, des nuances ou des reflets multiples de son tempérament propre ; et cette vision prismatique, sans devenir jamais un jeu, encore moins une illusion, n'est dépourvue ni de charme ni de profit ; elle constitue la singulière originalité de nos modestes sociétés, dites savantes, où la science, sans l'appareil ou l'apparat de ce qu'on nomme les spécialités, s'appelle, le plus souvent, réflexion, sagesse, personnalité.

Avec notre sens de la mesure et de l'ironie, grâce à votre courtoisie d'homme et d'humaniste, mon cher Président, vous avez tout au long de ces douze mois, conduit notre Compagnie comme elle doit l'être, activement, libéralement, dans une mutuelle et fraternelle intelligence de nos fins et moyens respectifs ; à la haute et vivifiante atmosphère des « *templa serena* ». Soyez félicité. Chers confrères, souffrez, je vous prie, que, par ma voix, nous témoignions à notre Président nos sentiments unanimes d'affectueuse gratitude.

Messieurs, les lettres de noblesse, exceptionnelles, de notre Académie, lui créent des devoirs hors série. Je sais de quelle conscience avertie vous y répandez, et animés de quelle fierté ! La sévérité de vos choix, le sérieux de vos travaux, le prestige de votre renom, tout concourt à ce rayonnement qui demeure votre ambition. Que, demain, nos portes s'ouvrent, encore, à d'autres mérites ; que, sans les rechercher, nous ne perdions aucune de ces occasions qui sont la moitié de l'influence ; mieux, de l'ascendant qu'il nous faut légitimement exercer ; que nos liaisons, que notre collaboration méthodique se fassent de plus en plus suivies **et effectives**, avec le monde de l'esprit, avec le mon-

de de l'âme, ici et ailleurs. Une Académie, nous le pensons tous, ne saurait être un théâtre ; elle ne doit pas rester un cénacle.

M. le Président, mes chers confrères, vous me pardonnerez, j'espère, ces quelques réflexions ou souhaits, à peine des anticipations, puisque tout cela est déjà en train et qu'il nous suffirait, Messieurs, de lui imprimer une plus grande accélération ».



## SEANCE DU 12 FEVRIER 1960

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. l'Inspecteur Paganelli, Président.

Etaients présents : M.M. Docteur Baillet, Dupont, des Guerrois, Mlle Lavondès, Hutter, Colonel de Balincourt, de Régis, Seston, Barnouin, Livet, Sablou, Thérond, Pasteur Brunel, Bâtonnier Lafage, Nadal, membres résidents ; de Joly, membre non-résident ; Lacombe, Secrétaire perpétuel.

Il y a lieu de nommer un bibliothécaire adjoint en remplacement de notre regretté confrère : M. le Chanoine Bruyère. M. Barnouin est élu.

M. de Joly présente une série de photographies se rapportant aux soucoupes volantes dont a récemment parlé M. André Nadal.

M. le Professeur Dupont fait une communication sur : « L'or musulman dans l'économie du Haut Moyen-Age (VII<sup>me</sup> - XI<sup>me</sup> siècle) ».

Les conquêtes musulmanes n'ont pas seulement permis la constitution d'un vaste ensemble s'étendant de l'Océan indien à l'Océan Atlantique ; elles ont encore contribué à l'établissement d'un monde économique nouveau, le monde musulman qui, grâce à l'or dont il dispose, exerce en fait une suprématie incontestée.

A la veille des invasions arabes, la carte monétaire dessine trois domaines nettement différenciés par leur inégale densité en or et par le métal de frappe qu'ils emploient :

L'Occident barbare, privé de réserve d'or et disposant d'une monnaie d'argent ;

L'Empire byzantin, conservant d'importantes réserves d'or en Syrie et en Egypte qui lui permettent de maintenir son « nomisma » ;

L'Orient sassanide, qui utilise une excellente monnaie d'argent, mais qui possède d'énormes stocks d'or thésaurisés.

Entre ces trois domaines, les courants monétaires d'Ouest en Est, l'Occident perdant son or au profit de Byzance et celle-ci au profit de l'Orient Sassanide, et ce flot s'immobilise dans les trésors perses. Au début du VII<sup>me</sup> siècle, on va donc vers un déséquilibre complet de la répartition de l'or et vers une utilisation de plus en plus grande de l'argent.

La conquête musulmane va profondément modifier cet état de choses. Les vainqueurs en effet vont successivement remettre en circulation l'or thésaurisé dans les palais perses et les monastères grecs, exploiter les anciens gisements aurifères de l'Asie et de l'Afrique et organiser l'acheminement de l'or du Soudan vers leur nouveau domaine de l'Afrique du Nord. Devenus les maîtres de l'or, ils peuvent s'imposer dans l'économie générale et disposer d'une monnaie solide, le dinar, qui va concurrencer le nomisma.

Ce numéraire, par sa circulation, va modifier profondément la carte générale des domaines et des courants monétaires.

Sur toute sa façade orientale, le monde musulman laisse échapper des quantités d'or qui lui permettent d'acquérir les produits rares de l'Inde et de l'Extrême-Orient et de les accumuler aux portes de la Méditerranée.

Byzance, intermédiaire entre Orient et Occident, peut acheter, grâce à l'or dont elle dispose, tout ce que peut lui offrir le marché musulman, et l'écouler avec les propres produits de son industrie, vers l'Occident barbare. Car ses réserves en numéraire et par l'or qu'elle reçoit de l'Ouest, elle peut maintenir sa fonction d'entrepôt et de centre de redistribution.

L'Occident, lui, peut vendre directement au monde musulman ses diverses ressources en utilisant deux grands itinéraires disposés de part et d'autre du monde byzantin (itinéraire par la Méditerranée — itinéraire par la Baltique et les fleuves russes) et reconstituer ainsi ses stocks monétaires qui lui permettront de reprendre ses achats dans les marchés byzantins.

Ainsi se trouve établi un véritable circuit de l'or,

qui du monde musulman à l'Occident, de l'Occident à Byzance, de Byzance au monde musulman, provoque un véritable renouveau économique. L'or joue partout un rôle actif et créateur. Telle est la portée et le sens des conquêtes musulmanes dans l'histoire économique du haut Moyen-Age.

Ces vues nouvelles sur l'économie du haut Moyen-Age reflètent sans doute quelque hardiesse ; elles ne reposent pas toujours dans une abondante et sûre documentation, mais elles méritent d'être connues et c'est surtout dans cette intention qu'elles ont été présentées.

SEANCE DU 27 FEVRIER 1960

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. Paganelli, Président.

Etaiènt présents : M.M. Hutter, Bâtonnier des Guer-  
rois, Mlle Lavondès, Professeur Brunel, Pasteur Brunel,  
Seston, Docteur Max Vincent, Barnouin, Bâtonnier La-  
fage, Thérond, Nadal, membres résidants ; Professeur  
Robert, de Joly, membres non-résidants ; Facombe, Se-  
crétaire perpétuel.

M. le Professeur en Sorbonne Robert, membre non-  
résidant de l'Académie de Nimes a bien voulu venir  
faire une communication à ses confrères.

L'éminent helléniste, à propos « des amours de  
Zeus et de Hera » a posé la question : qu'est-ce que  
la Mythologie ? une histoire ? ou une explication des  
phénomènes de la nature ? Ici, ce qui frappe, c'est la  
timidité de Zeus et face d'Héra. A Olympie, on re-  
marque la prépondérance donnée au culte de Héra.  
La souveraineté de Zeus a-t-elle été réellement ce  
qu'en pensent les historiens de religions ? Dans les  
temps qui ont précédé Homère, la souveraineté de  
Zeus était un peu semblable à celle d'un chef féodal.  
C'est une inspiration de poète qui en a fait une toute  
puissance. Les réalités des sanctuaires le prouvent et  
des passages de l'Iliade pareillement : par exemple,  
les offres de Héra à Poséidon pour isoler Zeus.

M. Robert a examiné certains textes sur le culte  
d'Héra, les légendes de Béotie et d'Argolide. On peut  
en conclure que la Mythologie est une explication de  
rites qui, encore pratiqués, avaient perdu leur origine.

---

## SEANCE DU 11 MARS 1960

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. Paganelli, Président.

Etaient présents : M.M. Docteur Baillet, Dupont, Chanoine Anthérieu, des Guerrois, Hutter, Mlle Lavondès, Seston, Barnouin, Colonel de Balincourt, Davé, Pasteur Brunel, Thérond, Lafage, membres résidants ; de Joly, membre non-résidant ; Lacombe, Secrétaire perpétuel.

M. le Bâtonnier Lafage fait une communication sur : «Domitius Afer, Nimois, 16-15 av. J.-C. - 59-60 ap. J.-C.».

Il n'apparaît pas que Nîmes qui a donné le jour à Domitius Afer ait jamais songé à commémorer l'un quelconque des centenaires de sa mort.

Celui-ci, le dix-neuvième, méritait-il davantage qu'on en fit mémoire ? Si en raison de la célébrité dont a joui Afer sous la Rome impériale Nîmes peut se réclamer de ce fils, il est tel autre volet de sa vie dont ses compatriotes seraient mal venus à se montrer particulièrement fiers.

Cnaeus Domitius Afer est donc né à Nîmes en 16 ou 15 avant notre ère, sous le règne d'Auguste. Il est mort à Rome en 59 ou 60 de l'ère chrétienne, sous le règne de Néron. Si l'on fixe généralement sa mort en l'an 59, Emile Amiel dans son ouvrage «L'éloquence sous les Césars», le fait mourir en 60 sans autre explication.

Ménard, dans son histoire de Nîmes, Gaston Boisier dans «l'Opposition sous les Césars», Amiel dans l'ouvrage précité, bien d'autres encore ont excellemment présenté l'essentiel de ce que nous ont laissé sur Domitius Afer divers auteurs de l'antiquité. Notre ancien confrère Bernard Latzarus, au cours d'une conférence aux étudiants lors de la session de 1924 de l'Ecole Antidue, a donné d'Afer une très élégante esquisse et même très poussée.

Camille Jullian, dans son histoire de la Gaule au

chapitre de l'art oratoire s'est surtout attaché à l'orateur, mais il n'apparaît pas que personne ait cru devoir pousser plus loin la curiosité pour faire à Domitius Afer l'honneur d'un essai de monographie.

En ce dix-neuvième centenaire de sa mort, peut-on tenter de serrer d'un peu plus près le personnage.

\*  
\*\*

Sur la famille, la jeunesse de Domitius Afer, sur ses études, soit à Nîmes, soit à Rome, on n'a — hormis quelques vagues affirmations — aucune autre indication que son origine nîmoise : « Domitius afer, Nemausensis », dit Saint-Jérôme après Eusèbe de Césarée.

Cependant aucun doute ne paraît subsister sur l'obscurité de sa naissance.

Ce n'est que pour mémoire que l'on rappellerait une plaisante erreur d'un critique et pamphlétaire qui fit au cours de notre Grand Siècle beaucoup trop de bruit dans le monde des Lettres, et aujourd'hui justement oublié, un certain abbé Faydit qui à propos d'une citation de Quintilien sur Domitius Afer qualifie celui-ci de « savant Romain de la Maison Royale des Domitiens ». On peut d'ailleurs juger du crédit à accorder à ce critique alors que quelques pages plus loin il fait descendre des compagnons d'Enée la maison de Bourbon.

« Esprit léger, inquiet, critique pétulant qui n'a ménagé ni Fénelon, ni Bossuet, ni personne », c'est en ces termes que le situe Sainte-Beuve particulièrement outré qu'au cours de deux pamphlets, Faydit se soit avancé jusqu'à parler de prétendues « falsifications » de M. de Tillemont, scrupuleux historien... et pour Sainte-Beuve, l'un des M.M. de Port-Royal.

Faydit, cet esprit léger, s'était évidemment laissé prendre aux apparences du gentilice romain « Domitius » et associé au praenomen « Cnaeus » qui était en effet celui de la plupart des membres de la gens Domitia. Mais ce sont apparences qui s'expliquent aisément. De semblables emprunts de gentilices romains n'étaient pas rares et on se méprendrait à voir dans

tous les porteurs de l'un de ces grands noms, des descendants d'une famille patricienne. Sans parler des indigènes qui obtenant le droit de cité prenaient le nom d'un bienfaiteur, couramment encore des affranchis prenaient le nom de leur maître tout en gardant leur nom indigène comme surnom.

Ainsi s'explique qu'on trouve, et notamment à notre Musée Epigraphique des stèles ou inscriptions portant le nom de grandes familles romaines, les Julius, les Valérius et autres. Sans doute la lignée des Domitius Ahenobarbus, bien que composée de puissants personnages était d'un lustre un peu plus récent et d'un nom de moins d'éclat, mais tout de même une grande famille plébéienne de Rome et à la veille de revêtir d'ailleurs par voie d'adoption en la personne du dernier de ses représentants, la dignité impériale mais l'on sait dans quel halo de tragédie où se profilent une Agrippine et une Locuste...

Plus spécialement donc figurent à notre Musée Epigraphique au nom de Domitius ou de Domitia, une vingtaine d'inscriptions dont l'une porte même l'ordinaire prénom « Cnaeus » des Domitius, sans qu'on puisse penser qu'il s'agirait de descendants de cette illustre famille.

\*  
\*\*

Emile Amiel dans l'ouvrage précité avance, en termes d'ailleurs prudents, une opinion certes moins aventureuse que celle de l'abbé Faydit. « Tout porte à croire, écrit-il, que la famille d'Afer dut occuper à Rome un rang élevé et que s'il naquit dans la première Narbonnaise, ce fut par hasard. Il n'est pas invraisemblable, ajoute-t-il que son père y remplît une fonction publique ».

A défaut de toute référence ou de tout essai de justification l'hypothèse paraît fragile. Que le père d'Afer déjà plus ou moins romanisé comme tant d'autres Gaulois, ait pu remplir dans sa première Narbonnaise une fonction publique reste, certes possible, mais si la famille avait occupé à Rome un rang élevé il serait surprenant qu'aucun des auteurs de l'antiquité qui ont

écrit d'Afer n'y eût jamais fait la moindre allusion. Bien au contraire on a l'impression qu'il est considéré comme le fils de ses œuvres, d'ailleurs bonne ou mauvaises, nous le verrons. Tacite notamment ont eu, semble-t-il, l'occasion de faire à Afer un gref spécial d'une certaine naissance lorsque, sans avoir pour le rang élevé qu'aurait eu la famille, la même considération que pour la noblesse d'un Publius Dolabella, il écrivait à propos d'une des délations d'Afer : « Personne ne fut surpris qu'Afer, cet homme longtemps pauvre... se préparât à de nouvelles infamies mais que Publius Dolabella se fit le complice de la délation... voilà ce qu'on ne comprenait pas car Dolabella allait dégrader sa noblesse ».

\*

\*\*

Cette position prise par la famille d'Afer dans le sillage de la gens Domitia paraît devoir s'expliquer dans le cadre de certaines circonstances historiques.

Rome avait déjà et successivement répondu en 154 et en 125 avant notre ère à deux appels de Marseille se plaignant des incursions de ses voisins, lorsque en 121 soit un peu plus d'un siècle avant la naissance de Domitius Afer, elle répondait à un autre appel de la part des Eduens en difficultés avec les Allobroges et les Arvernes. Rome revint avec ses légionnaires sous le commandement de deux consuls, l'un Fabius, l'autre Cnaeus Domitius Ahenobarbus de la gens Domitia. Cette fois, les Eduens secourus, Rome ne partit plus. S'installant comme en pays conquis, elle entreprit de constituer au Sud des Cévennes une province qui devait devenir la Gaule Narbonnaise et pour l'organiser elle y laissa précisément Domitius Ahenobarbus celui-là même qui au cours de ce proconsulat, créa ou plus exactement aménagea à la romaine l'ancien chemin gaulois qui reliait le Rhône à l'Espagne, notre Voie Domitienne à laquelle son nom est resté attaché.

Au cours de ce long proconsulat il se trouva évidemment mêlé de très près à la vie de la région. Camille Jullian observe que non seulement le proconsul, mais ses descendants avaient conservé des attaches dans ce pays transalpin et noué des relations avec

ses habitants dont certains prirent pour patrons des Domitii ou des Fabii. Ainsi le nomen « Domitius » pourrait-il déjà témoigner d'un lien de clientèle de la famille d'Afer avec celle du proconsul.

Le « cognomen » Afer, serait-il susceptible de fournir une autre précision sur les origines de la famille ?

Les surnoms sont généralement dûs à un sobriquet appliqué à l'individu qu'ils singularisent et avec lequel ils s'éteignent à l'ordinaire. Mais à ne pas oublier que ce que nous appelons un état-civil comportait alors trois noms : praenomen, nomen, cognomen, ce dernier, le surnom, ainsi lié et intégré dans un état-civil de fait, devait devenir plus facilement héréditaire.

Il ne faut pas davantage oublier que les affranchis prenant le nom de leur maître gardaient leur nom indigène comme surnom. Or, ce surnom, « Afer » (Africain) est nettement un cognomen d'origine.

Des relations suivies avaient de tout temps existé entre le Midi de la Gaule et l'Afrique, soit par l'Espagne, soit par Carthage avec laquelle ont de tout temps commercé sur tous les bords méditerranéens. Ainsi s'y formaient d'importantes colonies et bien avant que colons et soldats nous aient été amenés d'Egypte par Octave pour peupler la Colonie Nimoise, devait exister à Nîmes une colonie Africaine.

Cependant Camille Jullian hésite à se prononcer sur l'origine africaine des Afer Gaulois. « J'ai peine à croire, écrit-il, que les surnoms de « Afer », « Africanus », qui se rencontrent en Gaule aient quelque rapport d'origine avec l'Afrique, je croirais plutôt à quelque sens « roux », « brun » qui nous échappe ou à quelque sobriquet provoqué par le teint, ou à quelque clientèle avec des Domitius Afer ou des Terentius Afer d'Italie. En admettant même qu'il s'agisse d'un surnom géographique, cela ne prouve pas nécessairement l'origine ethnique ».

Hors cette dernière et judicieuse réserve qui tout au moins n'excluerait pas la provenance, on peut ne pas rester convaincu malgré l'autorité de Camille Jullian. Il n'est d'ailleurs en rien affirmatif. Il envisage même l'explication du surnom par quelque sobriquet

provoqué par le teint, ce qui est bien quelque peu revenir à la question.

Si en effet, dans sa vie de Térence, Suétone s'était borné à nous dire que Térence (Terentius Afer) était de teint basané, bronzé, « colore fusco » et qu'on se fut basé sur cette seule indication à l'appui de son surnom Afer pour conclure à son origine ou à sa provenance africaine se fut-on tellement trompé ? Or à la suite nous savons, toujours par Suétone, que l'élégant auteur des « Adelphes », l'Africain Térence né à Carthage avait été esclave et précisément sous le nom d'Afer. Amené à Rome très jeune, il est affranchi par le sénateur Terentius Lucanus et suivant l'usage il prend et il porte pour le rendre désormais célèbre, le nom de son patron Terentius qu'il fait suivre de son propre nom d'ancien esclave, Afer, sobriquet et surnom d'origine. Serait-il exemple plus topique ?

Non sans doute qu'ici la question puisse se poser en la personne même de Domitius Afer ou même de l'un de ses auteurs immédiats. On en aurait certainement quelque écho en raison de la notoriété qui appela sur Afer l'attention de ses contemporains. Mais que depuis l'arrivée en Gaule du proconsul, plus d'un siècle avant la naissance d'Afer, un des auteurs de celui-ci ait été attaché par un lien de clientèle aux Domitius peut-être considéré comme certain. Enfin qu'un autre de ses auteurs quelque peu plus lointain dans le temps soit arrivé en Gaule, de l'Afrique où il aurait été esclave, est une hypothèse que rend extrêmement vraisemblable ce sobriquet d'Afer, surnom d'origine qui signalant les affranchis peut révéler quelque lointaine ascendance servile.

Quant à la possibilité de quelque clientèle avec des Terentius Afer ou des Domitius Afer d'Italie ce n'est qu'hypothèse sous la plume même de Camille Jullian et sans autre insistance. La question peut être réservée.

\*  
\*\*

Sur les études d'Afer soit en Gaule soit à Rome on ne sait non plus rien de précis. Sans doute, l'ambitieux pour ne pas dire l'arriviste qui se révéla plus

tard, ne dut pas tarder à gagner Rome. Ménard suivant référence à Quintilien, mais à qui il fait peut-être dire plus qu'il ne dit, croit pouvoir retenir qu'Afer aurait fait ses études dans les écoles de Nîmes, après quoi « il alla à Rome fréquenter le barreau ».

A son tour et sans aucune référence, la Biographie Universelle de Michaud indique qu'Afer se rendit jeune à Rome après avoir été élevé dans l'étude des Lettres « au sein de sa patrie », ce qui est déjà moins précis.

Tous est possible. Dès le règne d'Auguste de nombreuses écoles avaient été ouvertes dans les grandes villes de la Gaule. Nîmes érigée en colonie en l'an 27 avant notre ère, soit une dizaine d'années avant la naissance d'Afer, devait être certainement dotée d'écoles qu'Afer a pu fréquenter. Mais de quelles écoles s'agissait-il ? Aurait-il pu y être initié aux arts libéraux de Rome, grammaire, éloquence, poésie, soit à peu près ce que représentent aujourd'hui nos Humanités ? Mieux peut-être à Autun où fleurissait un collège où l'on sait par Tacite que sous le règne de Tibère venaient s'instruire les fils des plus grands personnages de la Gaule. Mais existait-il déjà aux jours de la jeunesse d'Afer ? Et le caractère aristocratique de ce collège lui eut-il été fermé pour autant ? Plus près de nous une autre grande école existait à Marseille. Par ailleurs on sait suivant deux inscriptions au Corpus que Nîmes possédait des « Juris Studiosi » dans lesquels on voit une sorte d'avoués ou avocats consultants, mais où, littéralement, on pourrait tout aussi bien voir, semble-t-il, des gens adonnés à l'étude du droit ? Serait-ce alors à la faveur d'une telle Institution qu'Afer aurait vu s'éveiller à Nîmes sa vocation de juriste ?

Un seul point est donc acquis. Afer dont on louait la distinction d'esprit, paraît avoir fait de brillantes études, quelque part.

\*  
\*\*

Le voici donc à Rome, au barreau où il paraît avoir attendu assez longtemps la notoriété et exactement

jusqu'à l'affaire Claudia Pulchra qui en l'an 25 de notre ère le mit en évidence, le courtisan et le délateur aidant d'ailleurs l'avocat.

Afer, « l'homme longtemps pauvre », dont parle Tacite atteignait alors la quarantaine. Il était temps de se hâter. « Il venait d'être prêteur, dit Tacite, jouissait d'une médiocre réputation mais était pressé de se faire n'importe comment une célébrité ». L'occasion se présenta. Tibère régnant n'avait pas déposé la haine qu'il avait nourrie contre Germanicus. Personne à Rome ne l'ignorait. Encore fallait-il qu'il assouvît cette haine sur la veuve, la première Agrippine. Mais il s'agissait tout de même de la petite-fille d'Auguste, de la veuve du grand soldat qui venait de disparaître en pleine jeunesse et en pleine gloire, d'une mère de neuf enfants, femme d'une rare vertu en ces temps de licence. Il était difficile de l'atteindre directement. Tibère voulut l'atteindre dans sa cousine et son amie Claudia Pulchra. Mais il fallait un accusateur. Tibère l'attendait. Afer ne le laissa pas attendre plus longtemps. « Peu considéré, répète Tacite, il était prêt à s'illustrer par n'importe quel crime ».

Il accusa Claudia Pulchra d'impudicité, de commerce adultérin avec Furnius, et — ce qui eût sans doute suffi — de maléfices et de sortilèges contre le Prince. Comment eussent-ils pu échapper à une condamnation ? Tacite conclut : « Ce procès mit Afer au rang des orateurs de premier plan en révélant son talent et César se joignit à ses admirateurs ». César Tibère payait le tribut de la reconnaissance.

Ce ne fut d'ailleurs pour Afer qu'un début — du moins en ce que nous en savons —, dans la délation qui sous l'Empire devint le plus lucratif des métiers lorsqu'une partie des biens du condamné, généralement le quart, fut attribué au délateur. Il ne s'agissait que de bien choisir ses victimes.

Il n'en avait pas été toujours ainsi. L'accusation était dans l'organisation judiciaire romaine un rouage nécessaire de la procédure criminelle à défaut de Ministère Public. Il n'existait pas en droit romain pour exercer l'action publique, une fonction semblable à cel-

le de nos Parquets chargés de poursuivre les délits et les crimes. La répression des délits publics pouvait être poursuivie par tous les citoyens, à leurs risques et périls d'ailleurs, le délateur qui échouait dans son action étant condamné à la même peine qu'il avait demandée contre l'accusé.

Si une telle institution n'est pas sans nous surprendre elle ne manqua pas d'une certaine grandeur civique aussi longtemps que régnèrent à Rome la vertu et la sévérité de mœurs des premiers âges de la République. L'accusation dans l'intérêt public était l'exercice d'une véritable vertu sociale. Elle était alors exercée avec désintéressement. A ce titre le vieux Caton lui-même, l'austère Caton et d'autres avec lui avaient exercé maintes délations. Et sans doute le mot n'avait-il pas alors le sens péjoratif qui lui est désormais attaché. En réalité la délation valait ce que valait l'accusateur.

Afer, le délateur enrichi, nous le retrouverons tantôt et faisant un mauvais usage (Tacite dixit) du salaire ainsi gagné. Mais d'abord, à l'heure où à la barre il prend son essor vers la renommée, quel avocat était-il, quel était le genre de son éloquence, la note de son art ?

\*  
\*\*

Rien n'est parvenu jusqu'à nous, de son œuvre oratoire. Nous n'en sommes informés que par divers auteurs de l'antiquité.

D'abord par Quintilien, le fervent disciple dont on pourrait suspecter le témoignage s'il n'était confirmé de toute part. Il avait débuté au barreau sous l'égide d'Afer et il lui restait très attaché : « J'étais très attaché Afer » disait-il à Pline le Jeune qui nous le rapporte. Et lui-même écrit : « J'ai beaucoup cultivé ce vieillard dans ma jeunesse et non seulement j'ai lu tous ses ouvrages, mais c'est de sa bouche même que je tiens la plupart de ses préceptes ».

Sous la seule réserve qu'on ne saurait toutefois l'égaliser à Cicéron qui avait illustré le siècle précédent c'est d'un accord unanime qu'Afer est considéré par ses contemporains comme le meilleur orateur de son siècle.

Un peu plus tard, Tacite le met au rang des orateurs de premier plan.

Parmi ses contemporains on ne lui compare guère que Julius Africanus autre Gaulois de Saintonge et Montanus, encore un Nimois, mais que d'autres font naître à Narbonne. Camille Jullian observe combien étaient nombreux ces Gaulois, avocats ou rhéteurs venant faire carrière d'orateurs à Rome, certains s'y installant à demeure, d'autres revenant s'installer et plaider en Gaule. Tous plus ou moins, dit-il, apportaient à Rome une note d'éloquence qui tenait à leur origine. Déjà César avait gardé des Gaulois discoureurs. Plus tard Tacite parlera de la faconde gauloise. C'est cette éloquence facile, née de dons naturels que dans le « Dialogue des Orateurs » défend précisément un personnage gaulois, Afer, réclamant pour l'orateur « de la vie de la vigueur et de l'éclat, la vivacité, le luxe des mots, la variété des mouvements, et conclut que l'avocat n'est pas un homme de lettres, mais un homme de combat ».

Or il est remarquable que ce n'était en rien le comportement de cet autre Gaulois, Domitius Afer, dont l'éloquence était empreinte de distinction, la parole imposante et lente, orateur à la vieille façon romaine, précise Quintilien, disert, d'allure classique, impeccable dans la composition et le style. Ailleurs, en fin d'un parallèle entre Afer et Julius Africanus, il conclut par le plus classique des éloges : « Je n'hésite pas, écrit-il, à mettre Domitius Afer sur la ligne des Anciens ». On eut seulement à regretter qu'il ait compromis son talent à ne pas avoir su entendre sonner l'heure de la retraite. « Malgré l'affaiblissement de son esprit, il ne sut pas se résigner à se taire », dit Tacite qui ne fait que confirmer Quintilien constatant que l'art de Domitius Afer avait décliné avec l'âge.

L'orateur disert était aussi un homme de haute culture, un lettré, un « humaniste » avant la lettre et quelque peu écrivain. Le jeune Quintilien prenait son avis sur des points de littérature. Dans le cadre de la profession, il avait écrit deux ouvrages, aujourd'hui perdus, sur le témoignage en justice.

Encore avait-il la réputation d'un homme d'esprit. On citait ses bons mots dont on avait fait un recueil, perdu aussi. On en retrouve certains dans le chapitre que dans l'Institution Oratoire Quintilien consacre à l'esprit des orateurs romains. La plupart de ces traits témoignent, certes, de la vivacité de la réplique, du sens de l'à-propos, de l'esprit de la barre, souvent de la discrète finesse d'une allusion, mais paraissent ne répondre que d'assez loin à la qualité de l'esprit français. Peut-être le mot d'esprit, à moins qu'il ne soit de très grande classe, n'est-il pas toujours perméable d'un peuple à un autre, d'un siècle à un autre. De Domitius Afer citons seulement un de ces traits, plaisant dans le tragique. Celui-ci c'est d'ailleurs Dion Cassius qui nous le rapporte.

Claude tenait alors à proximité du Tibre une audience de justice — l'Empire romain ignorait, on le voit, le principe moderne de la séparation des pouvoirs — A un certain moment Claude irrité par l'avocat qui plaidait, un certain Gallicus, ordonna qu'on le jetât dans le Tibre. Le client se trouvait désormais sans avocat. Il vint confier la suite de son procès à Afer : « Qui t'a dit que je nageais mieux que Gallicus ? » lui dit Afer. Mais, sans doute, prit-il tout de même le dossier.

On ne saurait quitter l'avocat sans souligner la parfaite conception qu'il avait de la profession hormis, bien sûr, lorsque l'avocat se doublait du délateur. A un louable souci de la conscience professionnelle, tel que nous le rapporte Quintilien, il joignait le souci du décorum de la profession.

A cet egard nous tenons de Pline le trait que voici : Suivant une pratique qui tendait à s'instaurer, un avocat du nom de Licinus se composait sur invitations un auditoire bruyant de sympathie et prodigue d'applaudissements. Un jour, tandis qu'Afer devant le Tribunal des Centumvirs faisait entendre sa parole imposante et lente, ses oreilles furent frappées par des cris immodérés provenant d'une audience voisine. Surpris, il se tut. Le silence rétabli, nouvelle tentative. Même jeu une troisième fois. **A la fin** il demanda qui plaidait. On lui répondit : « Licinus ! ». Alors, renonçant à sa cause, il dit : « Centumvirs, notre art est perdu ».

Ce mot qui révèle un artiste amoureux d'une noble profession serait peut-être de nature à expliquer, par une sorte de haute et perverse coquetterie professionnelle, un trop évident désaccord entre la foncière amoralité de l'homme et la dignité de l'avocat. Ce serait à croire qu'il ne retrouvait la dignité qu'à la barre. Une fois de plus se pose la même question : Comment de si hautes qualités de l'esprit peuvent-elles s'allier à la bassesse d'âme du délateur, du viveur effréné, du courtisan éhonté ?

Ce courtisan éhonté qui déjà s'était initié à l'art de la délation pour complaire à Tibère, on le retrouve au cours d'une maladroite aventure qui faillit lui coûter la vie et qui par un imprévu retour lui valut le consulat.

A la mort de Tibère, rappelle Dion Cassius à qui nous en devons le récit, accédait à l'Empire Caligula, fils de la première Agrippine dont Afer avait fait condamner la cousine et l'amie, Claudia Pulchra. Il fallait le faire oublier au nouveau Prince. La conjecture était délicate. Afer lui éleva donc une statue dont le socle portait une inscription rappelant que Caius Caligula à l'âge de 27 ans avait été deux fois consul. Le courtisan venait de trahir l'homme d'esprit. De fait, Caligula qui se piquait lui-même d'éloquence était déjà fort jaloux d'Afer. Il ne manqua pas de voir dans une telle inscription un reproche de sa jeunesse et de sa contravention aux lois pour avoir exercé le consulat et par deux fois avant l'âge légal. Afer, homme d'esprit pourtant, s'y était si bien mépris qu'il s'attendait, dit Dion Cassius, à une récompense tandis que Caligula le citait devant le Sénat.

On se saurait mieux faire que de laisser Dion Cassius narrer la fin de l'aventure :

« Devant le Sénat, Caius Caligula lut un grand discours contre Afer car entr'autres prétentions, il avait celle de l'emporter sur tous les orateurs et il s'efforça de surpasser aussi Domitius qu'il savait fort éléquent. Il n'eut pas manqué de le faire exécuter à mort pour peu qu'il eut cherché à rivaliser avec lui, mais loin de rien répondre, loin de se justifier, Domitius feignant d'admirer l'éloquence du Prince et d'en être **frappé et** reprenant un à un tous les chefs d'accusation comme

s'il eut été auditeur et non accusé, se mit à donner des éloges à Caius. Et quand la parole lui fut donnée, il eut recours aux supplications et aux gémissements, enfin il tomba à terre et couché sur le sol implora Caius en homme qui craint l'orateur plus que le Prince. Celui-ci voyant ce spectacle et entendant ces paroles fut transporté de joie, persuadé qu'il avait vaincu Domitius par la magnificence de son discours et il oublia sa colère. Domitius fut donc sauvé pour s'être laissé convaincre de manque d'éloquence et Caius le nomma Consul sur le champ, après avoir déposé les consuls en charge, sous le prétexte qu'ils n'avaient pas annoncé des supplications à l'occasion de son jour natal ».

En réalité le nom de Domitius Afer ne figure pas aux Fastes Consulaires. Il n'a donc dû s'agir que d'une nomination de consul « suffect ».

\*  
\*\*

Après le délateur invétéré, ce trait du courtisan éhonté puis si humblement soumis compléterait le visage moral d'Afer, l'homme perdu de toute considération aux yeux de ses contemporains, si ce n'était qu'on peut encore se montrer curieux de ce que fut sa vie privée, son comportement dans la vie de tous les jours. Si l'on manque à cet égard d'indications précises, le rapprochement de quelques textes permet de l'entrevoir toujours soumis à d'impérieux besoins d'argent pour satisfaire à une vie dissolue, à des mœurs déréglées, ce à quoi subvenaient au premier chef les profits de la délation. On verra d'ailleurs Domitius Afer mourir d'intempérance.

Que chaque délation devait naître d'un nouveau besoin de fonds, c'est bien ce que laisse entendre Tacite, rappelant qu'après avoir fait condamner Claudia Pulchra, Afer prit à partie après la mère, le fils Varius Quintilius et l'eût fait condamner neût été cette fois la résistance du Sénat. Bien que dans une trop discrète incidente Tacite précise qu'entre-temps Afer « avait fait mauvais usage » du **salaire** reçu dans la précédente délation. L'indication est suffisante sous la plume toujours concise de Tacite.

C'est le même personnage, la même âpreté à l'enrichissement, l'absence de tout scrupule, que dans une lettre de Pline on va retrouver au cours d'une nouvelle affaire de confiscation de biens par voie de délation et liée à une frauduleuse adoption grâce à laquelle une immense fortune passait en fait dans les mains de ses deux fils adoptifs Domitius Lucanus et Domitius Tullus. Voici en substance, de quoi il s'agissait :

Domitius Lucanus, l'un des deux fils adoptifs d'Afer, avait épousé la fille d'un homme extrêmement riche, Curtius Mancina. De ce mariage était née une fille, Domitia Lucilla, à qui devait échoir le riche héritage de son grand-père. Mais celui-ci nourrissait une telle aversion pour son gendre qu'il ne voulut faire son testament en faveur de sa petite-fille qu'à la condition qu'elle fût d'abord émancipée par son père qui renoncerait ainsi à tous ses droits sur elle. Ainsi fut fait. Mais les deux frères entrant alors en collusion, l'oncle adoptait sa nièce qui passait ainsi sous sa puissance et les deux frères vivant en commun et en indivision de biens, la fortune de la jeune Domitia se trouvait en fait à la disposition de l'oncle et du père, au mépris de la volonté de Curtius Mancina qui avait voulu en priver son gendre.

Jusqu'ici il n'est pas question d'Afer dont il est difficile de savoir quel rôle il a pu tenir dans une opération aussi profitable à ses deux fils adoptifs. Serait-ce trop s'avancer jusqu'à dire qu'il a dû y paraître tout au moins en avocat conseil ? Mais la fin de la lettre va le montrer en action dans la suite de l'affaire.

A propos de la façon dont avaient été éludées les dispositions prises par le grand-père de Domitia Lucilla, Pline constate que les deux fils adoptifs d'Afer semblaient tenir de la destinée le don de s'enrichir malgré la volonté de ceux qui les enrichissaient. Ainsi rappelle-t-il que leur père adoptif Domitius Afer après les avoir institués ses héritiers par un testament qui plus tard avait cessé de correspondre à ses intentions, dut cependant et bien malgré lui, laisser ce testament homologué depuis plus de dix-huit ans.

Mais Afer n'est ni à un scrupule près, ni à une délation près. Ne pouvant reprendre son bien sur ses fils

adoptifs il va le reprendre sur leur père naturel qu'il met en accusation — on ne dit pas de quel chef — et qu'il fait condamner, prenant sur la confiscation des biens qui en est la suite, la part du délateur.

Il ne semble pas qu'on se soit jamais plus avant intéressé aux détails de cette affaire au sujet de laquelle diverses erreurs ont même été commises.

C'est ainsi qu'au Dictionnaire Critique de Bayle, au cours de la brève notice consacrée à Afer, il est écrit que c'est la surprise de la mort qui l'aurait empêché de révoquer son testament, alors qu'au regard du texte de Pline on se trouve en présence d'un Afer bien vivant et désavouant à tel point son testament qu'il prit l'initiative de faire confisquer par voie de délation les biens du père de ses deux héritiers. Le lien est nettement marqué par le texte : *adeo improbatum sibi, ut curaverit...*

Ménard commet à son tour une erreur dans les quatre ou cinq lignes qu'il consacre à cette affaire.

Après avoir dit qu'Afer fut marié, union dont il eut deux enfants qui moururent avant lui, il ajoute qu'Afer adopta ensuite ses deux frères Domitius Ucanus et Domitius Tullus. La source de cette erreur est d'ailleurs facile à retrouver dans l'Histoire Générale du Languedoc où Ménard paraît l'avoir purement et simplement copiée, dom Vaissette écrivant « qu'à défaut de ses deux enfants que la mort lui enleva de son vivant, Afer adopta ses deux frères Domitius Afer Lucanus et Domitius Tullus ».

Or non seulement une adoption par Afer de ses propres frères eut été difficilement concevable mais encore n'est-il nulle part indiqué qu'il ait eu des frères, et alors qu'au surplus on connaît parfaitement l'existence du père naturel des deux fils adoptifs d'Afer. Il est notamment cité par référence au Corpus (XI, 5210) à l'Index des noms propres dans l'édition Budé des Lettres de Pline, sous l'article relatif à son fils Domitius Lucanus, et avec les précisions que voici : Sextus Curvius Marcellus, de la tribu Voltinia, accusé entre 42 et 59 par Domitius Afer et condamné.

Il est d'autre part rappelé à cet Index que Curvius

Marcellus appartenait à la tribu Voltinia, précision qui pourrait expliquer les circonstances de cette adoption et de ses suites. Tout Gaulois devenant citoyen était inscrit dans l'une des tribus de la Rome primitive. Dans la tribu Voltinia étaient ainsi classés le Nîmes gallo-romain et certaines cités de la Narbonnaise. A la tribu Voltinia appartenait donc au même titre que Curvius Marcellus la famille nimoise de Domitius Afer. Entre ces deux familles de même origine et sans doute de la même cité devaient déjà exister des relations d'amitié pouvant créer dans certaines circonstances un climat favorable à une adoption, institution qui jouait un rôle particulièrement important en droit romain.

A admettre avec dom Vaissette et Ménard après lui, qu'Afer avait été marié et avait eu de cette union deux enfants qui moururent avant lui, on le voit fort bien et sans doute en état de veuvage, procéder à l'adoption des deux jeunes fils d'une famille amie et tester dès lors en leur faveur. A ce climat d'harmonie aurait succédé quelque discorde longtemps après — Pline faisant remonter l'homologation du testament à plus de dix-huit ans — et s'en seraient ensuivies la mise en accusation du père naturel et la confiscation de ses biens.

Quoiqu'il en soit, le rappel de cette pénible affaire finit d'accuser le portrait moral d'Afer et, en l'espèce, sa dureté — le mot est de Pline : « illius asperitas » — envers le père de ses fils adoptifs « celui-là même, ajoute Pline, que par son accusation il retrancha du nombre des citoyens après s'être associé à sa paternité ».



Voilà donc bien le dernier trait qui en présence de cet orateur de grande classe ne laisse pas sans de nouvelles réserves le classique « vir bonus, dicendi peritus » du vieux Caton définissant l'orateur.

Aussi bien, dans quel drame intérieur a dû se débattre le fidèle disciple Quintilien ouvrant un chapitre de son Institution Oratoire sous ce même titre : « On ne peut être orateur si l'on n'est pas honnête homme ».

Encore Quintilien insiste-t-il en soulignant que Caton pose en première condition le « vir bonus », l'homme de bien, l'honnête homme, ce qui de sa nature est, dit-il, préférable et plus important. S'engageant davantage encore sur un terrain difficile il défend et Démosthène et Cicéron de tout ce qui dès l'antiquité a été dit de sévèrement désobligeant et sur l'un et sur l'autre. On n'attend plus alors qu'un pieux et timide essai de plaider pour Domitius Afer, Mais le disciple jette sur le souvenir du patron et de l'ami le manteau de Noé. Suprême discrétion dans la sévérité...

Tout en rendant hommage au talent de l'orateur, diverses oraisons funèbres d'Afer ont été dans la sévérité moins discrètes.

L'une est de Tacite sur deux morts de la même année : « Survint alors le décès de deux hommes illustres : Domitius Afer et Marcus Servilius qui avaient rempli des postes éminents et brillé par leur éloquence. Le premier, Domitius Afer, devait sa célébrité à ses plaidoyers, Servilius la devait à une longue pratique du barreau et à son Histoire Romaine sans parler de la distinction de sa vie à laquelle il donna d'autant plus d'éclat qu'égal à Domitius, il contrastait avec lui par les mœurs ».

L'autre, dans une brièveté évocatrice d'une vie aux mœurs déréglées et de la mort qui la couronna, est d'Eusèbe de Césarée.

Domitius Afer, Nimois, célèbre orateur qui sous le règne de Néron mourut d'intempérance, à table même, dans un vomissement : « ex cibi redundantia » dans l'expressif latin de Saint Jérôme traduisant Eusèbe de Césarée.

\*  
\*\*

Il a cependant été dit, sans autre précision, que le Nîmes gallo-romain avait élevé une statue à Domitius Afer.

Sans doute ses compatriotes d'alors devaient-ils nourrir quelque fierté de la gloire acquise par l'un des leurs au barreau de Rome et qui d'autre part avait

rempli des postes éminents. Hors de la barre il avait en effet suivi dans la voie des honneurs une carrière d'homme public. Il fut préteur, on a vu dans quelles circonstances il avait accédé à un Consulat suffect. Encore exerça-t-il d'importantes fonctions administratives en qualité de Curateur aux Eaux de Rome. Au cours de son ouvrage « Des Aqueducs de Rome », Julius Frontinus lui-même Curateur aux Eaux, a donné la liste de ses prédécesseurs dans ces hautes fonctions. Nous savons ainsi avec de surabondantes précisions que Domitius Afer a été nommé Curateur aux Eaux de Rome en 49, sous le consulat de Quintus Veranius et de Pompéius Longus et qu'il était encore en cette charge lorsqu'il mourut dix ans après.

Certainement Nîmes a dû bénéficier en diverses circonstances de la protection d'un si puissant personnage. Spécialement, bien que la ville fût certainement déjà dotée de son réseau de canalisation des eaux alors que l'aqueduc du Pont du Gard qui les amenait au Castellum divisorium de la rue de la Lampèze était construit depuis près de trois quart de siècle, le haut fonctionnaire de la Surintendance des Eaux de Rome, a-t-il dû acquérir quelques titres à la gratitude de sa ville natale.

On se plairait alors à penser que si Afer a vraiment eu sa statue à Nîmes, c'est à ce seul titre qu'elle y aurait été élevée par des Ediles reconnaissants.

\*  
\*\*

Comment mieux conclure qu'avec Bernard Latzarus dans l'élégante esquisse qu'il a tracée d'Afer :

« Domitius Afer, écrivait-il, a préféré les honneurs à l'honneur, la fortune mal acquise à la pauvreté respectable. Voilà pourquoi la postérité n'est éblouie ni de ses faisceaux consulaires ni de ses triomphes oratoires. Si mal informée qu'on la suppose elle est rarement avec les habiles. Aussi n'a-t-on parlé de Domitius que pour rappeler une fois de plus qu'en dépit des rêveries romantiques il n'y a pas d'harmonie préétablie entre le talent et la vertu ».



### SEANCE DU 25 MARS 1960

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. Paganelli, Président.

Etaients présents : M.M. Docteur Baillet, Chanoine Anthérieu, des Guerrois, Mlle Lavondès, Hutter, Velay, Flaugère, Seston, Colonel de Balincourt, Enjoubert, Davé, Barnouin, Théron, Pasteur Brunel, Lafage, Nadal, membres résidants ; de Joly, membre non-résidant ; Lacombe, Secrétaire perpétuel.

M. le Président Paganelli a fait une communication sur : « La jeune Parque et le Mythe du Serpent », poème difficile de lecture et d'interprétation que la Jeune Parque, mais œuvre considérable à plus d'un titre notamment par l'originalité esthétique et philosophique du mythe. Vieil et universel acteur, dont la morsure, ici, est moins celle de la Genèse que celle de la conscience de soi oscillant entre le mouvement de la vie et le néant de la connaissance. Le Serpent de la Jeune Parque donne la clé de la pensée Vélérienne et sa création, sans les faire oublier dépasse et de loin les prototypes, quelle que soit la qualité, y compris le plus proche et le plus troublant, à savoir la Bacchante de Maurice de Guérin.

---

### SEANCE DU 8 AVRIL 1960

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de M. Baganelli, Président.

Étaient présents : M.M. le Docteur Baillet, Bâtonnier des Guerrois, Mlle Lavondès, Hutter, Max Vincent, Brunel, Seston, Colonel de Balincourt, Enjoubert, Davé, Bâtonnier Lafage, Sablou, membres résidants ; de Joly, membre non-résidant ; Lacombe, Secrétaire perpétuel.

M. Seston présente tout d'abord un recueil de poèmes de M. Jean Renouard, membre correspondant, qui, Nimois a fait ses études au Lycée de notre ville avant de s'établir à Paris et qui a été pendant de longues années secrétaire de la Revue des Deux Mondes dans laquelle ont paru beaucoup de ses poésies. Les plus récentes viennent d'être recueillies dans une plaquette sous le titre de « Reflets des heures passées ». M. Seston en donne de larges extraits et en souligne le caractère de haute poésie et d'inspiration chrétienne.

L'Académie de Nîmes a entendu M. Seston qui a exposé la découverte faite par M. André Bernardy de l'emplacement d'une villa gallo-romaine sur le territoire de la commune de Saint-Maurice-de-Cazevieille. Cette exploitation agricole devait être très importante. Elle comprenait trois parties : « la fructuaria », bâtiments réservés à l'emmagasinage des récoltes. Près de cent « dolia » de la taille de ceux qui l'on voit à l'entrée de la Maison Carrée devaient le meubler ; malheureusement des travaux agricoles ont complètement brisé ces vestiges. Les emplacements des deux autres parties ; la « Rustica », bâtiments agricoles et la « Villa », maison de maître ne peuvent être déterminés avec autant de précision, mais il est probable qu'elles se trouvaient près du mas Bonnafous actuel. Un système très étudié d'adduction d'eau avait été prévu, si l'on en juge par les vestiges trouvés au lieu dits « font de Marin » et puits « des Cloches ».

Des fouilles qu'on ne peut évidemment entrepren-

dre sur ces terres cultivées permettraient sans doute d'autres découvertes. Les trouvailles déjà faites apportent une preuve de plus de l'importance du peuplement en gardonnenque à l'époque gallo-romaine.

M. des Guerrois rend compte à l'Académie, de l'étude de Fernand Séteiner, intitulée « Les Misères d'un journaliste sous la Restauration », lisez comme sous-titre : « J.-D. Magalon, Chateaubriand et Victor-Hugo.

Cette étude, extraite du Bulletin de l'Association Guillaume-Budé, année 1959, relate les tribulations judiciaires et administratives d'un Bagnolais, Joseph Dominique Magalon, né à Bagnols-sur-Cèze, le 23 Juillet 1794, quatre jours avant le 9 Thermidor.

Appartenant à une famille non révolutionnaire, il fit ses études au collège de sa ville natale sous la direction de M. Dumas, grand admirateur du Jansénisme, ennemi farouche des Jésuites qui eut une profonde influence sur lui.

Ses études secondaires terminées, il alla faire son Droit à Grenoble, Toulouse, puis Aix-en-Provence, ville dans laquelle il se lia d'amitié avec Thiers, Mignes, Ogé Berberoun, fils du Girondin et Alexandre Barginet qui étaient rester son ami.

Lors du débarquement de l'île d'Elbe, il rallia la petite armée du duc d'Angoulême et revint dans ses foyers après la capitulation de La Palud.

Devenu libéral sous la Restauration, il s'adonna à la littérature ; sa maria avec une jeune fille de Valréas, Eugénie Clément et fit paraître en 1820 une plaquette intitulée « Les derniers instants de Mgr le Duc de Berry » dans laquelle il glissa un éloge nuancé de l'ordre Napoléonien.

Il se rendit acquéreur en 1821 d'une publication hebdomadaire intitulée « L'Album, journal des Arts, des Modes et du Théâtre » qu'il s'efforça de transformer en « une tribune philosophique et religieuse », animée principalement par son opposition aux Jésuites.

Des polémiques l'opposèrent aux journaux favorables au gouvernement notamment au « Drapeau blanc »

et à « La quotidienne », et bientôt, après la parution de la loi du 25 Mars 1822, sur la Presse, l'Album par application de cette nouvelle législation se vit plusieurs fois saisie (jusqu'à neuf fois) et au début de 1823 en raison de ses articles contre l'expédition projetée en Espagne pour recevoir Ferdinand VII, Magalon se vit traduit devant le Tribunal Correctionnel de la Seine et condamné le 25 Février 1823 à treize mois de prison et 2.000 francs d'amende.

Incarcéré à La Force, du 15 au 22 Mars 1829, il fut ensuite transféré à Sainte-Pélagie et enfin, le 22 Avril à la Mairie Centrale de Poissy, avec un groupe de condamnés de droit commun.

Le transfert eut lieu à pied pour un trajet de 28 kms et arrivé à destination il se trouva mêlé à de rentables gibiers de Correctionnelle.

La Presse protesta contre ce traitement.

Sa femme qui ne cessa de combattre pour lui, ainsi que ses amis, intéressèrent à son sort Chateaubriand, alors ministre des Affaires Etrangères et Victor Hugo, alors au début de sa carrière et dont il avait cependant critiqué les premiers vers dans son journal.

L'un et l'autre intervinrent en sa faveur et le premier réussit à obtenir de M. de Cubière, Ministre de l'Intérieur et du Directeur Général de la Police, Franchet d'Espérey, un examen médical du condamné, le 3 Juin 1823 et à la suite du rapport de l'expert, le Docteur Descure, son retour à Sainte Pélagie, il cherchera de purger sa peine dans de bien meilleures conditions de séjour et de traitement.

Libéré en Avril 1827, Magalon revint à la littérature et raconta ses malheurs dans « Les souvenirs poétiques de deux prisonniers » en collaboration avec son ami Barginet et un ouvrage personnel intitulé « Ma-translation ».

L'orateur donne lecture de deux lettres adressées en 1824 à Magalon par Victor Hugo, toutes deux à l'honneur du poète.

Il prouva que Magala sut témoigner par ses écrits sa reconnaissance envers ses bienfaiteurs.

Revenu à la politique, le fougueux libéral fut à nouveau incarcéré à Sainte-Pélagie, sous le ministère Polignac d'où un nouvel message « Ses veillées de Sainte Pélagie ».

Pensionné par la Monarchie de Juillet, Magalon retourna en 1835 à Bagnols-sur-Cèze, fit paraître de nouveaux ouvrages notamment l'Album pittoresque du Gard et, en 1846 une Histoire du Languedoc en deux volumes qui lui valut d'être nommé membre correspondant de l'Académie du Gard.

En 1848, il joua au point de vue politique, dans sa petite patrie, un rôle modérateur, devint Maire de Bagnols, le 15 Août 1848, se démit de ses fonctions au bout de quelques mois mais resta conseiller municipal.

Il perdit sa femme, se remaria avec une compatriote Christine Roux et, devenu aveugle, vécut jusqu'à l'âge de 73 ans et mourut à Bagnols, le 1<sup>er</sup> Juin 1867.

En terminant, M. des Guerrois rend hommage au travail fourni par M. Séterrier qu'il félicite d'avoir fait revivre cette intéressante figure de journaliste indépendant bien qu'un peu passionné; en même temps que d'ami souligne les efforts généreux fournis en sa faveur par l'auteur de « La Légende des Siècles » et par celui « Des Mémoires d'Outre-Tombe ».

---

Nouvelle Série

Le N° : 2,50 NF

N° 20



**BULLETIN  
DES SEANCES**

DE

**L'ACADÉMIE DE NIMES**

=====

2<sup>m</sup> Trimestre 1960

=====

IMPRIMERIE CHASTANIER Frères & BERTRAND  
NIMES — 12, RUE PRADIER, 12 — NIMES

1961



# SOMMAIRE

## FAITS ACADEMIQUES

|                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------|----|
| M.M. Bernady, Yvan Pradel, élus membres correspondants ..... |    |
| Mlle de Lacombe, élue membre correspondant                   |    |
| Réception de M. Frank Rouvière, membre résidant              | 43 |

## COMMUNICATIONS

|                                                                                   |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------|
| M. le Docteur Baillet : Histoire de la Bonne Chanson .....                        | 52    |
| M. Lacombe : L'Islam et le Code Civil Français                                    | 69    |
| M. le Bâtonnier des Guerrois : Les Peyrenc de Moras et le Marquis de Lordat ..... | 78    |
| M. Enjoubert : M <sup>me</sup> Favart .....                                       | 80    |
| Mlle Lavondès : Communication archéologique de M. Rojat .....                     |       |
| — Une descendante des premiers Français en Algérie .....                          | 83-92 |

## HOMMAGES

|                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| Jean Renouard : Poèmes .....                                                  | 90 |
| M. le Commandant Chailley : Quelques aspects de l'histoire de l'Afrique ..... | 91 |

---

**BULLETIN**  
**DES**  
**SEANCES DE L'ACADEMIE DE NIMES**

---

**SEANCE DU 22 AVRIL 1960**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Paganelli, Président.

Etaient présents : M.M. Docteur Baillet, Dupont, Bâtonnier, des Guerrois, Hutter, Mlle Lavondès, Velay, Conservateur Flaugère, Hugues, Barnouin, Bâtonnier Lafage, Sablou, Pasteur Brunel, Pasteur Barde, Frank Rouvière ; Lacombe, Secrétaire perpétuel.

L'Académie de Nimes a procédé à l'installation en qualité de membre résidant de M. Frank Rouvière. S'adressant au récipiendaire, M. l'Inspecteur Paganelli Président, s'exprime ainsi :

Enfin, vous voici des nôtres. L'Académie, que l'on soit sur son seuil ou dans son sein, est une école de patience : n'est-elle pas assurée de l'immortalité ? Tout est bien qui finit bien et je ne me plaindrai pas, quant à moi, de ce retard, puisqu'il me permet, Monsieur, cette fierté et cette joie de vous accueillir, en confrère et en ami.

L'arithmétique nous fait contemporains ; mais ne le sommes-nous pas, aussi, dans l'espace, ayant vécu,

presque côte à côte, dans cette région, à cela près que j'en fus adapté et que vous en êtes originaire ?

Disciple remarqué du Lycée de Nîmes, Lauréat de la Faculté de Montpellier, Docteur en Droit, vous faites vos premières armes administratives, en particulier, au Cabinet de M. Gaston Doumergue, Président du Conseil et Ministre des Affaires Étrangères ; puis ce furent les Sous-Préfectures de Saint-Pons, Lodève, Saint-Girons, Limoux et Alès qui vous ont eu pour Chef.

Alès ; vous y êtes resté treize ans, y accomplissant une tâche et une mission que la politique électorale et les difficultés locales rendaient malaisée, dangereuse, ingrate. Vous y avez vécu et vous en êtes sorti, la tête haute, car l'éclat des honneurs se mesure à la dignité de l'homme, et, quand la loi du 17 Juillet 1940 vous met en disponibilité, elle ne fait, bien involontairement, que consacrer vos services et vos titres ; loin de les atteindre, elle en rehausse la qualité. Et vous qui étiez fait pour brûler les étapes préfectorales, on vous vit Conseiller de Préfecture, de première classe, il est vrai, à Grenoble et à Marseille !

En 1944, après avoir été chargé de l'administration provisoire du Département de Vaucluse, vous êtes nommé Président du Conseil de Préfecture interdépartemental de Montpellier et maintenu à ce haut poste, lorsque le Conseil devint, en 1954, Tribunal administratif régional. Promu Préfet honoraire et Officier de la Légion d'honneur (n'étiez-vous pas Chevalier à titre militaire, en qualité d'Ancien Combattant de 14-18 ?) vous vous acheminez vers la retraite, dont votre état de santé vous oblige à avancer l'heure.

Tel se présente, tracé à grands traits, jalonné à grands pas, votre « *curous honorum* ». Mais, vous le savez, ce ne sont pas les épithètes et les noms qui louent ce sont les faits, et il est plus facile, à l'abri du rivage, de distribuer blâmes et éloges, qui d'agir, patiemment, intelligemment, jours après jours, d'écueils en écueils, en tenant sans cesse le cap. Je dirai cependant, d'un mot, que vos activités furent dignes de vous et que vous fûtes digne d'elles.

Homme d'action et juriste, vos études, et elles sont aussi nombreuses que variées, vos études por-

tant la marque d'un esprit précis, dont les notions et les conclusions s'animent d'un beau souffle. Citerai-je, — puisqu'il me faut choisir, — votre thèse de Doctorat sur l'évolution des idées constitutionnelles en Turquie ? le sens de l'histoire s'y allie heureusement au sentiment d'un progrès civilisateur. Ailleurs, même inspiration, mêmes qualités, que vous examiniez la notion de département dans son évolution ou que, — curiosité légitime de compatriote, — vous découvriez la bibliothèque d'un Nimois, à Berlin, en 1800. Reppellerai-je enfin, Messieurs, l'ouvrage que vous avez couronné en 1944 et qui a pour titre : « La Juridiction des conventions Royaux de Nimes » ?

Monsieur, vous avez de qui tenir, Fils de François Rouvière, réputé pour sa foi républicaine, — lui dont l'œuvre maîtresse, Histoire de la Révolution dans le Gard, fait honneur à ce pays, — vous avez puisé votre enthousiasme et vos méthodes aux sources paternelles, je ne pouvais faire moins que de vous en féliciter.

Hélas ! alternés, les Rayons et les Ombres de la vie se chargent de nous ramener à notre humaine condition, douloureuse et parfois tragique : vous aviez deux fils, il vous en reste un. Pardonnez à l'amitié, — et que Madame Rouvière veuille bien aussi pardonner, — ce cruel et tendre rappel.

Monsieur, vous succédez à Jean Bosc ; dans le fond rien ne vous sépareit tout vous rapprochait ; prenez donc place à son fauteuil et que cette élection, Messieurs, que cette réception soient pour nous un gage de plus de ce qui est notre union et, moralement, notre force.

M. Rouvière répond en ces termes :

Monsieur le Président,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je ne vous cacherai pas l'émotion qui m'étreint de me trouver aujourd'hui devant vous, comme un jeune candidat se présente devant un jury d'examen. Ce

n'est pas que je sois nécessairement troublé par cette position, car à plus de 70 ans on est peut-être excusable d'avoir encore des illusions, alors qu'il est bien reposant d'en avoir encore surtout quand il ne s'agit que d'assurer une liaison. Liaison, en effet, entre une génération disparue et une autre qui s'achemine lentement vers la tombe, soudure entre ces deux générations dont l'une est révolue et dont l'autre est appelée à le devenir.

Il ne peut, en effet, s'agir d'autre chose si vous voulez bien considérer qu'après le décès déjà lointain de nos deux ancêtres, dont l'un fut le père de Jean Bosc et l'autre mon propre père, votre illustre Compagnie a pensé qu'il n'était pas impossible de considérer que les sentiments qui unissaient nos ascendants ne devaient pas nous désunir, mais au contraire être une source de continuité, au nom d'un principe d'amitié se transmettant de génération en génération, puisqu'aussi bien les générations étaient demeurées attachées aux principes de continuité et de fidélité qui avaient fait leur force et assuré leur plein et entier épanouissement.

Car il ne faut pas oublier qu'après avoir en 1871 proclamé la République à Uzès, Adolphe Bosc, qui avait, je crois, fait partie de la première commission municipale de cette ville, vint s'installer à Nîmes où il devait être un des témoins du mariage de mon père, qu'il mourut bientôt après laissant une veuve et un seul fils, ce qui devait être exactement plus tard ma situation familiale. C'est vous dire que les sentiments qui avaient uni Adolphe Bosc et François Rouvière se maintinrent après le décès du premier et devaient se confirmer et s'accentuer plus tard lorsque nos mères se retrouvèrent à Montpellier, quand Jean Bosc était arrivé au terme de ses études à la Faculté de Droit alors que je commençais les miennes. C'est l'époque où, au début de ma première année de Droit, Jean Bosc me prêta ce livre merveilleux qui s'appelle le Corpus Juris Civilis dans l'édition de Théodor Hommesr : j'ai précieusement conservé ce livre pendant mes trois ans de licence et ne l'ai rendu à Bosc que lorsque je me suis inscrit en Doctorat politique ; j'étais trop heu-

reux, lorsque quelque chose m'embarrassait en droit romain ou en droit civil, de me référer à cette étude qui, avec son Histoire Romaine et ses autres études épigraphiques de l'antiquité latine, valut à Mommsen l'attribution en 1902 d'un prix Nobel.

C'est aussi l'époque où se perpétuait à la Faculté de Droit cette pépinière de professeurs qui nous ont initiés avec des mentalités toute personnelles aux mystères et aux complexités du droit, nous permettant plus tard d'aborder dans la vie, avec application mais sans crainte les difficultés soumises à notre appréciation. Que ce soit M. le doyen Vigié, qu'ont remplacé mon camarade Becqué et maintenant M. Legal, que ce soit M. Charmont en Droit Civil, M. Meynial, en Histoire du Droit, que ce soit en Economie Politique, M. Charles Gide ou M. Rist, que ce soit M. Laborde en Droit Criminel ou M. Declareuil en Droit Romain ou encore M. Moye en Droit International, le hasard a fait que notre génération a pu bénéficier à Montpellier de la somme de connaissances de savants qui ont fait honneur à la science du Droit et qui ont la plupart fini à l'Académie des Sciences Morales ou au Collège de France. Il n'est pas extraordinaire que l'éminent membre de l'Académie de Nîmes que votre bienveillance me permettra, je pense, de remplacer, ait projeté avec autant de perfection de l'enseignement qu'il a reçu pendant près de six ans, et ce principe, aux trois ans de licence, il convient d'ajouter pour Jean Bosc deux ans de cours de doctorat ès science juridiques plus une année pour mettre sur pied la thèse remarquable dont il est l'auteur.

Car la thèse de Jean Bosc est absolument exceptionnelle. Ayant trait aux éléments constitutifs du délit civil, elle se rapporte aux articles 1382 et suivants du Code Civil en vertu desquels « tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il l'est arrivé à le réparer ». C'est là un des plus grands principes du Code Civil, car, traitant très engagements qui se forment sans convention (titre IV, art. 1370 à 1387 du Code Civil) il se réfère non seulement aux quasi-contrats mais encore aux quasi-délits. Il convient de souligner que cet ou-

vrage de doctrine a paru en 1901 au moment où entraient en application les dispositions concernant toute la législation sur les accidents du travail (loi du 9 Avril 1898) et alors qu'il était absolument indispensable de guider, d'éclairer en tribunaux judiciaire sur l'évolution nouvelle donnée par le législateur à la réglementation sociale et aux difficultés que son application pouvait rencontrer.

J'ai le devoir — et je l'accompli bien volontiers — de souligner que l'œuvre de Jean Bosc fit l'objet d'un article absolument remarquable paru dans la très savante «Revue Critique de Droit Civil» et que la lecture de ce document laisse perplexe sur le point de savoir qui on doit plébisciter le plus, de l'auteur de l'ouvrage ou du président de thèse qui en a surveillé l'élaboration, en l'espèce l'éminent professeur Charmont.

Si le professeur n'avait pas besoin de compliments, le jeune auteur des «Eléments constructifs du délit civil» se créait, quelques années après, en 1908, de nouveaux titres à l'attention du public par la publication de son nouvel ouvrage sur «Le roman devant les tribunaux». Certes, il s'agit là d'un ouvrage moins important que les «Eléments constitutifs», mais on y retrouve le style sévère qui caractérise sa thèse. Après avoir précisé la responsabilité du romancier comme il avait, dans sa thèse, gêné les limites de la responsabilité en général, Jean Bosc a recherché si, en matière littéraire, il y avait un critère possible et il l'a trouvé dans la distinction faite par le professeur Meynial, comme le professeur Charmont l'avait trouvé au point de vue privé. Et dès lors, il peut écrire : « Le romancier est maître de  
« son avenir ; il le prépare par sa conscience profes-  
« sionnelle, par la probité qu'il apporte à son travail  
« et à son art. Tout bon roman est un pas fait vers  
« la liberté. Toute œuvre de scandale est un recul.  
« Dans ce domaine comme dans tous les autres c'est  
« l'homme qui est le maître de l'avenir de sa race. Il  
« le bâtit de ses propres mains ».

Ce faisant, Jean Bosc ne pouvait en 1908 oublier ce qu'il avait dit dans la conclusion de sa thèse de 1901, savoir que la notion de responsabilité pour faute est essentiellement flottante et variable avec l'é-

tat des mœurs et l'ordre social, qu'aucune règle précise ne peut être posée, que le législateur a été bien inspiré en rédigeant les articles 1382 et 1383 comme il l'a fait en une formule large et extensive au travers de laquelle a pu passer le vaste souffle d'équité qui anime de plus en plus la société.

Equité, liberté, que penser ?

C'est qu'en effet il est plus que difficile de fixer la personnalité de Jean Bosc, qui pensait et affirmait que n'avoir pas changé parmi toutes les traverses de la vie était le meilleur éloge à faire d'un homme (1).

Elevé par une mère, pour laquelle il était toute la raison de vivre, amoureux non seulement des questions juridiques mais encore de tout ce qui concernait la civilisation gréco-romaine, Jean Bosc était la vivante personification du portrait que de Flins fait de Rivarol : « Il avait reçu de la nature, dit cet auteur, une figure « agréable, des manières distinguées, une élocution « pleine de facilités et de grâce ». Ce portrait de Rivarol fait par un auteur (2) qui prévient le lecteur qu'il ne fut jamais son ami et qu'il peut en parler avec impartialité sans affection et sans humeur, me paraît s'appliquer parfaitement à Jean Bosc, qui ne sut et ne put jamais se départir, dans ses interventions au Parlement ou au Conseil Général, de cette élocution pleine de facilité et de grâce qui lui attira quelques ennemis et beaucoup de partisans.

Et de Flins d'ajouter : « Il ne manque à la plupart « des hommes que de l'esprit pour être malins ; et « lorsqu'il paraît un homme doué de ce talent mal- « heureux, les gens médiocres et jaloux le flattent et « l'excitent comme un champion propre à servir leur « impuissante malignité, mais ils le caressent sans l'ai-

---

(1) Jean Bosc : Bulletin de l'Académie de Nîmes, 1918. Avant-propos, p. 4.

(2) L'ouvrage a été imprimé dans les ateliers de Perronneau et édité à Paris, en 1808. L'Académie du Gard a proposé pour le concours de 1852, un récit de la vie de Rivarol et une appréciation de son œuvre ; le 28 Août 1850, elle a couronné l'ouvrage de Léonce Carnier, intitulé : Rivarol, sa vie et ses œuvres.

« mer. Ils se réjouissent des coups qu'il porte et de  
« ceux qu'il reçoit. Epreuve-t-il quelques revers. Les  
« plus zélés partisans sourient à son humiliation. C'est  
« toujours ce public inconstant dont parle Voltaire :

« Qui flatte et mort, qui dresse par sottise

« Une statue, et par dégoût la brise ».

C'est pour cela qu'il ne faut point s'étonner de voir Jean Bosc faire deux ou trois fois des croisières en Hellade et revivre par la pensée les périodes glorieuses qui jalonnent la route du voyageur depuis le Péloponèse jusqu'au Pont-Euxin. Ce faisant, Jean Bosc me paraît avoir répondu à l'appel le plus secret de son être intime. Car, avec une figure agréable, la nature l'avait doté de manière distinguées. J'ai entendu souvent Jean Bosc plaider devant le Tribunal Administratif que j'avais l'honneur de présider. Jamais je ne l'ai entendu ni à la barre ni à la tribune du Conseil Général se départir de cette distinction parfois un peu altière mais jamais déplaisante qu'il devait à sa situation de doyen du barreau de Nîmes puis de bâtonnier (1). Toute autre attitude eut été incompatible avec le milieu auquel Jean Bosc appartenait.

Et si, au début de ce propos, je me suis permis de vous soumettre l'idée d'assurer une liaison avec la génération de Jean Bosc, c'est parce que je n'oublie pas que cette liaison nous fait remonter à une époque antérieure à la première guerre mondiale, dont on a dit qu'elle était la belle époque. C'était l'époque où Adolphe Bosc et mon père fondaient en 1878, le Sou des Ecoles Laïques qui prépara la laïcisation des écoles communales de Nîmes, puis en 1883 groupaient toutes les forces du parti républicain en une Fédération Radicale du Gard qui devait, deux ans après, donner la pleine mesure de ses moyens. J'ai trop le respect le plus absolu des opinions de chacun pour m'étendre davantage sur ces points où vous pourriez peut-être retrouver des motifs d'ennuis ou de division. Mais je pré-

---

(1) Peu de temps avant sa mort, sa qualité de doyen de votre Compagnie lui valut l'attribution de votre médaille commémorative.

ciseraï simplement que de 1878 à 1902 mon père a écrit une œuvre historique au souvenir de laquelle je ne peux me référer sans une profonde émotion, car je n'oublie pas que quelques temps après la mort de mon père, Jean Bosc intervint personnellement à la demande de ma mère pour obtenir d'un imprimeur nimois des précisions sur ce qu'était devenu un ouvrage que mon père venait de publier peu avant son décès et qui avait subitement disparu.

Si la ville de Nîmes a donné le nom de mon père à une artère qui lui permet d'être au contact de deux autres historiens nimois éminents, Ménard et d'Albenas, permettez-moi de vous dire toute ma gratitude pour m'avoir permis d'évoquer son souvenir dans cette enceinte et laissez-moi vous exprimer pour ce geste toute ma respectueuse reconnaissance.

Laissez-moi également vous dire et me rappeler à moi-même tout ce que l'on voit à Jean Bosc qui, au Conseil Général ou au Parlement, a su élever très haut le sens de l'éloquence, fidèle en cela aux auteurs grecs, latins ou français, dont il s'était nourri pendant toute sa jeunesse. Qu'il s'agisse d'Aristophane, de Sophocle, de César, de Cicéron, ou de n'importe quel auteur français (je n'en citerai aucun mais je crois bien que Bosc avait une préférence marquée par le XVII<sup>me</sup> siècle), Bosc savait ce qu'il devait conserver pour s'en inspirer, mettant en valeur l'essentiel. Qu'il s'agisse de ses interventions à la barre d'un tribunal ou à la tribune d'une assemblée électorale, qu'il s'agisse du Conseil Général, du Palais Bourbon ou du Luxembourg, Bosc avait le sens de ce qu'il convenait de mettre en lumière pour ne laisser que l'essentiel à l'appréciation de l'auditeur. C'est là un sens rare chez un avocat mais particulièrement attrayant et qui faisait de Bosc un des maîtres de la parole dans notre ville et dans la région. C'est pour cela que je m'incline avec émotion devant son souvenir. C'est pour cela que je l'ai cité souvent en exemple aux jeunes membres des barreaux qui venaient me consulter. Car ce n'est pas sans peine que l'on obtient la perfection de style à laquelle Jean Bosc était arrivé. « Le jour où le goût des plaisirs délicats de l'esprit, a dit Curnier, est généralement répandu

« dans son sein, un pays a fait un pas immense dans « les voies de la civilisation » (1) et ce que Curnier, ancien député et ancien receveur général du Gard écrivait il y a plus d'un siècle, Jean Bosc le reprenait sous cette forme : « Ce qui est vrai aujourd'hui pourrait bien « être faux demain » (1). C'est sur cette opinion que nous terminerons, laissant à chacun le soin de méditer sur ce qu'il convient le plus de retenir de cette pensée. sur ce qu'il convient le plus de retenir de cette pensée (2).

M. le Docteur Baillet fait la communication suivante sur : « La douloureuse histoire de la bonne chanson ».

Je ne sache pas qu'il soit dans la littérature Française ni peut-être même dans toutes les littératures du monde, de poèmes plus frais, plus neufs, plus tendres, plus lyriquement inspirés, plus musicalement écrits, plus juvénilement exprimés, plus réalistes à la fois et plus rêvés, plus naïvement passionnés, d'un art à la fois plus subtil et qui paraît si naturel, que les poèmes de la « Bonne Chanson ». C'est un cœur de vingt ans qui s'ouvre à l'amour et s'épanche comme une source limpide, qui court, en jasant sur la mousse ou les cailloux blancs. Ni Hugo, ni Lamartine, ni Musset lui-même n'avaient chanté les premiers balbutiements de l'amour, dans sa pureté, dans sa candeur, avec une telle maîtrise de forme et une inspiration aussi primesautière. Nous sommes encore plus loin ici des élégies qu'André Chénier soupirait à Fanny sous les ombrages de Louveciennes, plus loin encore des madrigaux poudrés à la Pompadour des Dorat, Bernis ou du chevalier de Boufflers.

Quand ces vers parurent en Juin 1870, ils passèrent inaperçus ou presque. La guerre contre l'Allemagne

---

(1) Léonce Curnier. Rivarol, sa vie et son œuvre, introduction, p. 9.

(1) Curnier. Rivarol, sa vie et son œuvre (1858). Jean Bosc.

(2) V. sur ces points J.-R. Tournoux, Secrets d'Etat, p. 90 Essai sur les éléments constitutifs du droit civil (1901), p. 270. et suivantes.

allait être déclarée un mois après, le 19 Juillet et suivant l'expression de Hugo qui en avait remarqué l'originale résonnance, c'était « un bouquet de fleurs dans un obus ». Mai pendant cette année terrible, les obus n'allaient plus permettre de s'attarder sur les fleurs.

C'était ce qu'un jeune poète de vingt-six ans, mettait dans la corbeille de fiançailles de la jeune fille de dix-sept ans qui devait devenir, comme il l'écrira vingt-cinq ans plus tard « sa passionément bien-aimée femme ».

Lui s'appelait Paul Verlaine et elle, Mathilde Mauté.

Le 13 Novembre 1914 décédait à Nice où elle tenait une médiocre pension de famille au N° 6 de l'avenue des fleurs, au coin de la Place Masséna, une femme de 61 ans, divorcée d'un nommé Delporte, entrepreneur de bâtiments. Elle vivait seule, médiocrement et son acte de décès mentionne qu'elle était déjà divorcée en premières nocces de Paul Marie Verlaine. C'était la fiancée de 1870.

On trouva chez elle un manuscrit avec sa copie dactylographiée, intitulé « Mes années de ménage avec Verlaine », par Mathilde Mauté de Fleurville, ex-Madame Paul Verlaine, 1907-1908.

En 1920 dans « Quelques fantômes de jadis », Laurent Tailhade écrivait encore : « j'ai rencontré Madame Mathilde Mauté depuis peu divorcée, c'est-à-dire vers 1887 (le divorce d'avec Verlaine ayant été prononcé le 22 Mai 1885) dans la maison de Charles Cros où l'on « faisait Carrousse et Médianoche » en arrosant la récitation des vers de genièvre et de whisky. C'était une femme effacée, tout de noir vêtue à qui nous hésitions à baiser la main « comme un croyant du Moyen Age eut hésité à boire du vin profane, dans les vases sacrés ». Ses propos ajoute-t-il étaient d'une bourgeoise. Verlaine avait disparu du champ un peu étroit de son esprit. On la disait fiancée à je ne sais quel rond de cuir. C'était Marie-Louise appelant Neipperg, « le Général ». Et pourtant nul n'ignorait les sinistres histoires du ménage Verlaine, quand le mari ivrogne menaçait de jeter par la fenêtre l'enfant au berceau jusqu'à ce

que la mère consentir à assouvir sa passion érotique et brutale.

Ce manuscrit a été publié en 1935 par François Porché, sous le titre « Mémoires de ma vie », par ex-Madame Paul Verlaine.

Ces mémoires paraissent avoir été écrits quand Mathilde avait un peu plus de 50 ans, soit plus de trente ans après sa séparation d'avec Verlaine. Elle tentait de s'y justifier des rancunes dont Verlaine l'avait accablée. (« Misérable fée carotte », et rappelez-vous. « Vous n'avez pas eu toute patience, etc... » lui reprochait-il) et surtout lorsqu'il avait fait paraître en 1895, à la demande de son éditeur « ses confessions ». Elle avait aussi à se défendre des jugements sévères et des calomnies des biographes, Thuriféraires du poète qui, comme Edmond Lepelletier avaient présenté au public sous un jour défavorable, lui donnant tous les torts et ne pardonnant pas à cette enfant de dix-sept ans de n'avoir pas compris dès 1870 qu'elle avait lié son sort à celui qu'on devait considérer vingt-cinq ans plus tard comme un des plus grands poètes du siècle.

Mathilde avait été pourtant l'héroïne de la « Bonne Chanson » quand ils avaient tous deux « l'âme enfantine, de ceux qui s'aiment sans mélange ». C'est la genèse de cet amour que je voudrais évoquer aujourd'hui devant vous, cet amour qui devait se traduire pour Mathilde, suivant sa propre expression par « une année de Paradis et une année d'Enfer ».

Mathilde Mauté était née à Nogent le Rotrou le 17 Avril 1853 dans une famille bourgeoise et aisée. Son père était rentier et habitait rue de Miromesnil à deux pas du Faubourg Saint-Honoré, quartier qui, encore aujourd'hui, entre le Parc Monceau et les Champs-Élysées, passe pour un des quartiers aristocratiques de Paris.

On a maintes fois évoqué l'appartement confortablement sinon luxueusement meublé, à la mode du Second Empire, avec ses lourdes tentures, ses cantonnières damassées, ses fauteuils et ses poufs, sa suspension, ses murs chargés de tableaux et de d'assiettes anciennes. Dans ce cadre spécifiquement bourgeois

trônait le père Mauté dans une douillette robe de chambre, le chef coiffé d'une toque à gland d'or, bu-d'eau et grand admirateur de Béranger : de quoi intimider le jeune Verlaine et donner le haut-le-cœur à Rimbaud.

Madame Mauté était veuve en premières nocces du Marquis de Sivry dont elle avait eu un fils, Charles de Sivry, ami de Verlaine et qui fut un aimable musicien amateur. Madame Mauté était elle-même bonne pianiste, se disait élève de Chopin, ce qui n'est pas impossible. Mais son plus beau titre de gloire, c'est d'avoir pressenti le génie musical du jeune fils, d'un quincailler de Saint-Germain-en-Laye, de l'avoir initié à la musique et fait entrer au Conservatoire, Achille Claude, Debussy, le futur auteur de *Pelleas et Mélisande*.

Madame Mauté, veuve de Sivry semble pour avoir été marquise par alliance, avoir conservé des prétentions à l'aristocratie non seulement par l'étalage qu'elle fait de ses relations avec les « de Beurgues, de Gontaud, de Biron, de Chabot, etc... » mais plus encore pour avoir accolé au nom plébéien de Mauté la particule « de Fleurville » dont on n'a trouvé trace dans aucun acte d'état-civil.

Toutefois elle fut en relations avec les littérateurs et les artistes de son temps. Si elle n'a pas réellement connu Balzac, Georges Sand et Musset, comme l'affirme sa fille dans ses mémoires, si elle n'a pas assisté dans la loge de Wagner lui-même à la première représentation si mouvementée de *Tannhäuser* à l'opéra, en 1861, il est certain qu'elle a connu et reçu des poètes comme Léon Dierx, le jeune Anatole France le futur auteur des « poèmes dorés » (1873) et surtout Charles Cros, l'inventeur du phonographe.

En somme, milieu très bourgeois et quelque peu prétentieux.

La famille Verlaine était plus simple. Verlaine est né à Metz (ô ville où riait mon enfance) par hasard, parce que son père, capitaine adjudant major au 2<sup>me</sup> Régiment du génie, y était en garnison. En réalité, son père était ardennais et sa mère artésienne. Enfant unique et gâté par des parents déjà âgés, né après

trois grossesses avortées, il vint habiter Paris avec sa famille dès l'âge de 7 ans ; mais en bordure, dans le faubourg des Batignolles. Il fit des études quelconques et sortit bachelier à 18 ans du lycée Bonaparte, aujourd'hui Condorcet.

Son père voulait faire de lui un fonctionnaire mais déjà le démon de la poésie le tentait. En même temps se créait en lui, ce qu'on appelle aujourd'hui un « complexe » qui le marquera toute sa vie. Il était laid avec son front bossué, et ses yeux enfoncés. Il écrira plus tard dans *Sagesse* :

Je suis venu, calme orphelin  
Riche de mes seuls yeux tranquilles  
Vers les hommes des grandes villes :  
Ils ne m'ont pas trouvé malin.

A vingt ans un trouble nouveau  
Sous le nom d'amoureuses flammes  
M'a fait trouver belles les femmes :  
Elles ne m'ont pas trouvé beau.

Il n'en fallait pas plus pour demander à l'alcool de quoi lutter contre cette défaveur du sort et vaincre une timidité obsessive. Toutes les aberrations de Verlaine viennent de là.

Pour l'instant, à 20 ans, il entre comme expéditionnaire à l'hôtel de ville de Paris. Cette vie de bureau lui laisse beaucoup de loisirs dont il use pour ses premiers essais poétiques, les poèmes saturniens et les fêtes galantes, mais dont il mesure aussi en suivant la tendance tyrannique de son tempérament, sexualité très tôt éveillée et quelque peu anormale et fréquentation des cafés falots à la recherche du rêve devant l'ensorcelant breuvage vert.

Il se mêle au mouvement littéraire en collaborant à quelques revues éphémères qui publient ses premiers vers où l'on décèle déjà l'originalité de son génie. Rappelez-vous les trois derniers vers du Sonnet « *Never more* ».

« Ah ! les premières fleurs, qu'elles sont parfumées !  
Et qu'il bruit avec un murmure charmant,  
Le premier ou qui sort des lèvres bien aimées ! »

Et le rêve étrange et pénétrant  
« D'une femme inconnue dont la voix a  
« L'inflexion des voix chères qui se sont tues ».

Cependant ces premiers essais n'ont eu guère d'écho dans les milieux littéraires. Il traîne de café en café son masque de faune avec une flamme perverse dans les yeux, toujours peu soigné, voire même débrillé comme il était de règle dans la bohème d'alors, ayant dans la tête les aspirations d'une âme idyllique et dans le cœur une candeur sans défense.

Il est à la fois Pan par sa sexualité exacerbée et l'élégiaque. « Pauvre Lélian », à la fois Caliban et Ariel. Anagramme de Paul Verlaine par lui-même.

Ainsi passe-t-il sa jeunesse d'artiste et de poète en marge des conventions bourgeoises et de l'ordre social avec comme point de ralliement le café, le café où l'on retrouve les amis qui forment comme un cénacle, le café où l'on cause, où l'on rêve, mais aussi où l'on boit. Et depuis Musset, l'absinthe, c'est-à-dire la verte est à la mode et beaucoup y cherchent et parfois y trouvent les ailes nécessaires à l'envol de leur imagination. Quand Verlaine rentre aux Batingolles en titubant, sa mère, toujours indulgente le soigne comme un malade et son père feint d'ignorer ses orgies. Parfois au cours de vacances, il va se rretremper dans sa famille au milieu de ces plaines d'Artois qu'il aime. Il y retrouve alors la fraîcheur de son génie et sa candeur de poète et c'est peut-être là qu'il fait ce rêve étrange et pénétrant d'une femme inconnue qu'il aime et qui l'aime.

Pour affermir ces bonnes dispositions et l'arracher à cette débauche qui parfois fait scandale, sa mère cherche à le marier. Son père vient de mourir.

Verlaine a justement comme ami le jeune de Sivry, le fils de Madame Mauté. C'est par lui qu'il fait la

connaissance de celle qui deviendra sa femme.

Un jour qu'il était chez son ami de Sivry qui habitait rue Nicolet à Montmartre, on frappe à la porte. C'est Mathilde, la demi-sœur de Sivry. Avec la timidité de ses 16 ans, elle ose à peine entrer. Son frère la retient et la présente à Verlaine. C'est le coup de foudre pour le poète ou plutôt la cristallisation d'un rêve. « En tomber amoureux, confessera-t-il plus tard, avec mon tempérament impatient, eut lieu sans retard aucun ».

Cette vision dès lors ne le quitte plus. Il l'évoque dans ses promenades solitaires à la campagne.

I) Le soleil du matin.....

Il ne l'a vue qu'une fois mais il se plaît à en détailler tous les charmes.

II) Toutes grâces et toutes nuances.....

Il revit la scène de l'apparition et s'abandonne au destin qui l'enchaîne.

Et c'est le début de cette « bonne chanson » dont il dira qu'elle est « dans le bagage assez volumineux de ses vers, ce qu'il préférerait comme sincère par excellence et si aimablement, si doucement, si purement pensé et si simplement écrit ».

« J'ai, dès l'origine gardé une prédilection pour ce pauvre petit recueil où tout mon cœur purifié s'est mis » confessera-t-il vingt-cinq ans plus tard.

III) En robe grise et verte avec des riches.....

Dès lors, sa résolution est prise. Cette apparition n'est pas seulement pour lui le commencement d'une passion romanesque et l'aube du bonheur, c'est surtout l'arrêt sur la pente fatale qui l'entraînait vers la débauche, la réhabilitation au contact d'un cœur pur de sa vie de désordre (le théâtre de Hugo nous a familiarisé avec ces antithèses rédemptrices).

« Car vous êtes pour moi, dans l'ombre où vont mes pas,  
« Dans l'entrave où mon pied se sont pris en arrière,  
Plus que la délivrance et plus que la lumière ».

Dit Otbert à Régine dans les Burgraves.

Le romantisme n'est pas mort et pour Verlaine, jeune poète et grand admirateur de Hugo, cette jeune

filles est l'héroïne attendue qui le conduira par la main dans la voie triomphale qui mène au Paradis.

IV) Puisque l'aube grandit, puisque voici l'aurore...

Verlaine n'ose cependant pas faire directement sa demande en mariage à la famille Mauté. Il en parle d'abord à sa mère. Madame Verlaine approuve sa décision mais non sans appréhension, ce qui provoque certains soirs de ribote des scènes violentes.

Est-ce bien le milieu qui conviendra à son bohème de fils et cette enfant de 16 ans aura-t-elle assez d'autorité pour le maintenir dans le droit chemin, a-t-elle dû se demander ?

C'est l'ami Charles de Sivry qui servira d'intermédiaire et se chargera de présenter à la famille Mauté la candidature du fiancé.

Le père Mauté fait des réserves : sa fille est bien jeune et le futur n'est pour l'instant qu'un poète obscur, surtout bohème et pilier de café et par surcroît sans situation d'avenir. Il accepte cependant mais une tempête a dû souffler sous la calotte à gland d'or.

Madame Mauté se montre plus compréhensive. Son fils a dû faire un éloquent plaidoyer en faveur de son ami. Voilà donc Verlaine accepté comme fiancé pour Mathilde.

Charles de Sivry vole à Fampoux près d'Arras où Verlaine passe des vacances dans la famille de sa mère pour lui annoncer la bonne nouvelle. Où qu'il soit d'ailleurs, en vacances dans l'Artois à parcourir dès l'aube les plaines sur la lisière des champs de blés, à s'attarder le soir au clair de lune dans un boqueteau, dans le train même qui le ramène à Paris, l'image de la bien-aimée le poursuit et ne quitte pas sa pensée. Tout se colore de joie, tout l'enchanté et le grise.

V) Avant que tu ne t'en ailles.....

VI) La lune blanche.....

VII) Le paysage dans le cadre des portières.....

Rentré à Paris, Verlaine apprend que la jeune fille est tombée malade de la variole, qu'elle vit cloîtrée dans sa chambre par ordre du médecin. Trompant la vigilance du Père Mauté, il parvient à la voir cepen-

dant grâce à la complicité de Madame Mauté à qui il gardera toujours, pour cette faveur accordée, une éternelle reconnaissance.

Cette vision fugitive l'idéalise encore

VIII) Une sainte en son auréole.....

Ne pouvant quoique habitant si près l'un de l'autre, on s'écrit et Mathilde lui envoie sa photographie.

IX) Son bras droit dans un geste aimable de douceur.....

Mais à la maladie succède la convalescence et pour refaire la santé de la jeune fille, la famille Mauté décide d'aller passer deux mois en Normandie. Verlaine supporte mal ces retards.

X) Quinze longs jours encore et plus de dix semaines.....

Enfin la famille Mauté réintègre la capitale et Verlaine avec sa Mère vont en grande cérémonie faire la demande officielle et célébrer les accordailles. Ce jour-là Verlaine a dû soigner sa mise. Il a fait et refait plusieurs fois le nœud de sa cravate La Vallière, brossé et rebrossé redingote et pardessus, lissé et relissé le haut de forme. Il en parle encore vingt-cinq ans après, tant ces préparatifs avaient retenu son attention, lui qui se montrait d'ordinaire, comme il le dit, « expéditif à sa toilette ».

XI) La dure épreuve va finir.....

XII) Va chanson à tire d'aile.....

Verlaine peut venir faire alors sa cour. Il a renoncé à ses habitudes d'intempérance, il s'est assagi. On ne le voit plus dans ses cafés familiers, le Gazon, le Delta.

C'est chez lui, près de sa mère et en présence de Mathilde qu'il reçoit maintenant ses amis intimes, Coppée, Lepelletier, Cros et Valade. On récite des vers, on fait de la musique mais ce sont des sirops et des croquignoles qui composent le buffet.

XIII) Hier on parlait de choses et d'autres.....

Et Verlaine est heureux dans l'espoir d'un bonheur qui lui paraît trop beau pour y croire.

XIV) Le foyer, la lueur étroite de la lampe.....

XV) J'ai presque peur en vérité.....

Son amour l'ensorcelle et l'isole de la vie ambiante quand il vient régulièrement faire sa cour.

XVI) Le bruit des cabarets, la fange des troit-toirs.

L'agitation pourtant grandit autour d'eux. En ce printemps de 1870 des rumeurs de guerre commencent à circuler. Mais leur amour les isole.

XVII) N'est-ce pas ? En dépit des sots et des méchants.....

Il s'agit de ne pas se laisser entraîner dans la tourmente. Le 19 Juillet la guerre contre l'Allemagne est déclarée.

Verlaine favorisé par le tirage au sort, n'est pas parmi ceux qui vont se battre. Il peut ne songer qu'à l'amour, un amour toutefois auquel l'atmosphère de guerre qui émeut la France impose un raidissement.

XVIII) Nous sommes dans des temps infâmes.....

Il faut se hâter de conclure le mariage. D'autant plus que les mauvaises nouvelles commencent à affluer vers la capitale. Les lignes de Wissembourg sont forcées et l'armée du Rhin est bloquée dans Metz.

L'impératrice Eugénie, promue régente, promulgue un décret en date du 10 Août 70, appelant sous les drapeaux tous les hommes non mariés qui ne font pas partie du contingent. Il n'y a plus de temps à perdre pour sanctionner le beau rêve.

XIX) Donc ce sera par un clair jour d'été.....

et le mariage a lieu de justesse grâce à quelques complicités favorables, le 11 Août, au lendemain de la promulgation du décret.

Il fut d'ailleurs des plus simples, en raison des circonstances dans l'Eglise de Clignancourt. Le cortège se réduisait aux quatre témoins parmi lesquels Foucher, le beau-frère de Hugo.

Parmi les rares invités un jeune poète qui devait devenir Ministre, Camille Pelletan et une institutrice des Batignoles dont la Commune allait faire la Vierge

Rouge de l'Anarchie, Louise Michel. Verlaine exulte. L'amour c'est pour lui la voie triomphale de la réhabilitation.

XX) J'allais par les chemins perfides.....

Le jeune ménage s'installe, 2 rue Cardinal Lemoine en bordure du quartier Latin. La conquête du bonheur paraît assurée. L'année de Paradis commence !

XXI) L'hiver a cessé : la lumière est tiède.....

Mais dès le 18 Septembre 70 les Armées Allemandes apparaissent autour de Paris et investissent la Capitale. On met les fortifications en état de défense. Verlaine devenu patriotard s'enrôle dans la garde nationale au 160<sup>me</sup> bataillon qui faisait la faction à Issy, Vanves et Montrouge.

Mais entre les heures de garde et de bureau il y avait les heures de repos que l'on passait chez le marchand de vin et Verlaine eut vite fait de reprendre ses habitudes d'intempérance.

Un soir Mathilde le vit rentrer complètement ivre. Ce fut la première scène.

Le lendemain Mathilde avait fui le domicile conjugal et était allée se réfugier chez sa mère. Les Mauté pour fuir le bombardement avaient quitté Montmartre pour le Boulevard Saint-Germain. Verlaine ramène sa femme. Nouvelle scène, et le soir, le rôti de cheval était-il brûlé, ou n'était-ce qu'un prétexte, c'est après les reproches véhéments la première claque.

Dès lors les querelles se succèdent. Mathilde était enceinte. A la fin de sa grossesse, apparut celui qui devait consommer la rupture Arthur Rimbaud.

Ce gamin de génie arrivait de ses Ardennes natales, les poches pleines de vers et les yeux flamboyants de lueurs étranges. Grand adolescent sans grâce, mal vêtu, fumant la pipe et se tenant comme un voyou, faisant partout scandale. Mais sous un front d'archange ombragé de cheveux en broussailles, bouillonnait l'âme ardente d'un poète en révolte contre toute convenance, toute discipline, aussi bien contre les préjugés de la morale que ceux de la Syntaxe. Il lut « le bateau ivre », et ce fut l'envoûtement. Verlai-

laine s'attache aux pas du « démon aux semelles de vent ». Les tournées des cafés ne suffirent bientôt plus et en Juillet 72 quand Mathilde vient d'accoucher Verlaine s'enfuit avec Rimbaud.

Notre regretté confrère Marcel Coulon a retracé les étapes de cette aventure dans « le Problème de Rimbaud, poète maudit », Douleur et navrante histoire qui de Londres à Bruxelles finit, pour Verlaine, à la prison de Mons, mais d'où est sortie il faut bien le dire l'émancipation de la poésie moderne. Si Victor-Hugo pouvait se flatter d'avoir mis un bonnet rouge au vieux Dictionnaire, Rimbaud pouvait se vanter d'avoir mis dans la poésie de la dynamite et du sang. Pour Mathilde les échos de la bonne chanson ne résonnèrent plus que dans les affres de ses douloureux souvenirs.

Il n'est pas dans notre propos de porter un jugement sur les tristes héros de ce drame pénible. Les admirateurs de Verlaine ont injustement donné tous les torts à Mathilde. Elle avait la candeur de ses dix-sept ans, l'inexpérience d'un amour exalté. Comment aurait-elle pu deviner qu'elle venait résolument de se séparer d'un des plus grands poètes de notre littérature alors qu'elle n'avait connu qu'un ivrogne !

Tous les deux ont souffert, tous les deux ont amèrement pleuré. Paix à leurs cendres.

Quant à Rimbaud, il devait mourir bientôt à la poésie pour se survivre encore pendant vingt ans dans le vagabondage d'aventures coloniales.

Le génie poétique de Verlaine était essentiellement musical. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait suscité l'interprétation lyrique des musiciens contemporains. Bor-des, Reynaldo Hahn, etc...

Mais c'est surtout Gabriel Fauré qui aura le mieux compris Verlaine.

Comme ces pierres précieuses qui portent en elles un principe maléfique et brisent la destinée de celui qui les porte, on pourrait croire que la Bonne Chanson gardait en elle une influence néfaste. Elle retint l'attention du compositeur Gabriel Fauré qui en mit en

musique, neuf pièces à peu près complètes qu'il publia (op. 61) en 1891-1892.

Fauré avait alors 46 ans. Musicien déjà célèbre, il avait composé le Requiem et donné deux suites d'orchestre au théâtre pour Caligula et Shylock. Il n'était pas encore l'auteur de Prométhée (1900) ni de Pénélope (1913). Il était surtout apprécié comme compositeur de musique de chambre et de mélodies. Les salons parisiens voyaient en lui le musicien qui avait su renouveler la forme du Lied après Schumann et Schubert en lui apportant cette grâce, cette tendresse, cette grâce, cette tendresse, cette effusion musicalelement ces innovations enharmoniques qui demeurent l'essence de l'art Fauréen.

Il avait mis en musique un certain nombre de poésies, de Victor Hugo à Leconte de Lisle en passant par Baudelaire et Sully Prudhomme et en s'attardant surtout à ce poète mineur et délicat que fut Armand Sylvestre.

Pour la première fois en 1887, il avait traduit en musique une poésie de Verlaine tirée des fêtes galantes, « Clair de Lune ». Encore ne saurait-on dire qu'il y a incarné véritablement l'âme du poète ; car le morceau est composé d'une manière objective avec, comme accompagnement, un menuet exquis qui se suffit à lui seul et très en dehors une mélodie évocatrice de rêve dans un parc à la Watteau.

Trois ans après, à l'occasion d'un voyage à Venise, il avait donné cinq mélodies, dites de Venise, sur des textes de Verlaine, tirées toujours des Fêtes galantes. Ces mélodies n'ont d'ailleurs de vénitien que le hasard qui les fit composer à Venise, car c'est dans un décor de fête à Versailles qu'on se plaît à les imaginer, comme les avait rêvés le poète. Ce premier contact avec Verlaine, qui sera si fécond dans la suite, ne montre cependant le musicien que comme un commentateur fidèle de la pensée du poète. Dans « la Bonne chanson » qui va suivre ce commentateur va se faire plus lyrique et plus intime. On peut dire que Fauré y interprêtera musicalement l'âme même de Verlaine de la manière la plus fidèle. Et pourtant quelle différence de nature entre ces deux hommes. Le musicien n'avait

rien du débraillé et de l'intempérance du génial bohème. Ils se rencontrèrent cependant pour lier leurs génies autour de « la Bonne Chanson ». Encore Fauré ne mit-il en musique que neuf poésies et dans celles-ci jugea-t-il à propos de pratiquer des coupures. —

Faut-il voir dans cette heureuse rencontre, une émotion commune, un rappel chez Fauré de souvenirs anciens ? On l'a prétendu.

Fauré avait eu dans sa jeunesse une déception amoureuse. Vers la trentaine en 1877, il avait fréquenté la famille Viardot où l'avait introduit son maître Saint-Saëns, et s'était épris de leur fille Marianne. Pauline Viardot née Garcia et sœur de la Malibran chantée par Musset alors à l'apogée de sa carrière, recevait dans son hôtel de la rue de Douai, des musiciens comme Gounod et Saint-Saëns et des hommes de lettres comme Flaubert et Tourgnieff. Marianne y chantait délicieusement des mélodies et des fiançailles s'ébauchèrent entre les deux jeunes gens. Mais l'atmosphère musicale, pourrait-on dire, qui régnait dans la maison n'était pas celle que rêvait le musicien. La musique de chambre où se complaisait Gabriel Fauré était quelque peu sacrifiée naturellement à la musique de théâtre. Il en résulta d'après une lettre qui a été publiée, ce que Fauré qualifie d'un « effroyable malentendu ». Ce musicien qui n'apparaissait aux yeux de ses hôtes que comme un aimable compositeur de mélodies pour salon, incapable d'aborder la scène, ne semble pas avoir été estimé à sa juste valeur. Il se retira et en souffrit longtemps. Il est donc possible que la lecture de la Bonne Chanson ait réveillé des souvenirs douloureux et des regrets mal endormis.

Fauré à cette époque vers 1890 avait rencontré Madame Sigismond Bardac, née Moyse. Cette nièce du banquier Osiris, le mécène qui donna le château de la Malmaison à la France était une musicienne accomplie. C'était une femme petite, aux yeux noirs, très mondaine et qui prodiguait dans les salons israélites qu'Anatole France a si bien décrits pour les avoir assidûment fréquentés, une voix légère de rossignol. Menue, d'aspect fragile, avec une naïveté toute virginale,

elle apparut aux yeux de Fauré comme l'héroïne idéale de la bonne chanson et Fauré lui dédia son œuvre. Elle en fut en tout cas l'admirable inspiratrice. Fut-elle en devinant le génie de Fauré, le dessein de l'épouser comme on l'a prétendu, cela n'est pas invraisemblable. Emma Bardac tenait salon où toutes les célébrités artistiques et littéraires se rencontraient. Il ne lui aurait pas déplu de s'attacher un grand artiste, comme la suite devait le prouver.

Fauré avait d'ailleurs épousé en 1883 la fille du sculpteur Frémiet dont il avait deux fils. Mais il y avait à cette époque un musicien de 17 ans plus jeune dont la gloire allait couronner le front en 1898 avec Pelléas et Mélisande. Madame Bardac confia le soin de donner des leçons de musique à ses enfants à Claude Debussy, et lui ouvrit les portes de la haute société qu'on rencontrait chez les Bardac.

La vie sentimentale de Debussy avait jusque là été assez mouvementée, mais sans qu'il ait jamais pu s'élever au-dessus d'une bohème assez famélique. Il était resté dix ans après son retour de la villa Médicis avec une nommée Gaby « la dame aux yeux verts » qu'il avait plaquée pour épouser Lily une blonde de toute beauté qui, à ses yeux était l'incarnation vivante de Mélisande. La séparation avait été dramatique. « Il m'est arrivé des histoires fâcheuses où Bourget semble avoir collaborer avec Xavier de Montépin, écrivait-il à son ami Pierre Louys. Gaby a trouvé une lettre dans ma poche, etc... Là-dessus drame, pleurs, vrai revolver et le petit Journal comme Historien ».

La seconde aventure devait être plus dramatique encore. Au bout de six ans d'union avec Lily, l'accueil d'Emma Bardac dans un milieu plus aristocratique et conforme à ses goûts, fit trouver plus noire à Debussy la misère dans laquelle il avait toujours vécu que le seul amour naïf de Lily ne parvenait plus à illuminer. Sans prévenir, il partit un soir retrouver Emma et s'enfuit avec elle. Là encore il y eut le drame avec revolver, clinique, souscription pour venir en aide à la délaissée, divorce d'avec Lily, divorce de Bardac, d'avec Emma quand elle fut enceinte, etc...

« C'est vilain, tragique et parfois cela ressemble ironiquement au roman chez la portière et souvent j'ai dû sourire pour que personne ne se doute que j'allais pleurer ». C'est ce que Debussy écrivait après le mariage en 1905. Dans le luxueux appartement de l'avenue du Bois, il ne devait pas regretter le 5<sup>me</sup> étage de la rue Cardinet. Emma chantait, Debussy l'accompagnait. Elle était toujours l'interprète de la Bonne Chanson. Les journalistes, gens curieux et friands d'intrigues, avaient fait courir le bruit d'une rupture entre Fauré et Debussy puisque pour la dédicace de la Bonne Chanson, le premier avait sacré Emma Bardac grande cantatrice et c'était le second qui bénéficiait maintenant de ses succès. Il n'en était rien, ces deux artistes avaient l'un pour l'autre une trop haute estime pour se laisser aller à pareille mesquinerie. Comme l'a écrit excellemment Philippe Fauré-Frémiet en parlant de son père : « Rien ne lui échappe du génie de Debussy. Cependant il résiste à ses charmes. Leur mutuelle amitié les laisse libres d'évoluer sans trouble, chacun dans son univers ». D'ailleurs le premier geste de Fauré lorsqu'il fut nommé à la Direction du Conservatoire en 1905 ne fut-il pas d'y appeler au Conseil Supérieur ceux qu'il considérait comme les seuls et vrais musiciens de l'époque, Claude Debussy et Vincent d'Indy. (Philippe Fauré-Frémiet, page 93).

Je tiens de notre regretté confrère Philippe Fauré-Frémiet, le texte d'une lettre que Debussy, alors qu'il venait d'entrer à la clinique de la rue Piccini pour subir l'ablation du cancer dont la récurrence allait l'emporter deux plus tard, écrivait à Fauré :

9 Janvier 1916

« Cher Maître et Ami,

Je suis encore à mon vif regret entre les mains des chirurgiens, médecins et autres assassins... malgré que l'on me mesure la vérité à très petite doses, je crains bien d'être retenu encore un mois par ces regrettables incidents.

Excussez-moi et croyez à mes sentiments affectueux. Claude Debussy.

Les meilleurs souvenirs de ma femme et de Chouchou ».

Il n'empêche que Debussy fut mal jugé par ses contemporains et ses meilleurs amis, et c'est Henry Bataille qui fut l'artisan de la vengeance de Lily en écrivant « la femme nue » (Bataille 1872-1920). La pièce fut jouée à la Renaissance le 27 Février 1908 soit quatre ans seulement après ces douloureux événements, avec Lucien Guitry et Berthe Bady.

Il s'agit des amours d'un peintre mais nul ne s'y trompa.

« C'est ennuyeux pourtant quand l'homme se développe, que la qualité de son amour lui reste inférieur » dit Bernier le héros de la pièce avant de tomber dans les bras de la princesse de Chabran comme a pu le dire Debussy pour légitimer son divorce d'avec Lolette la midinette. La pièce eut beaucoup de succès et ce fut le remords vivant de l'aventure Debussy tout le temps qu'elle tint l'affiche.

Ainsi cette bonne chanson conçue par un poète dans l'exaltation de l'amour le plus pur qu'on ait jamais rêvé n'a pu s'acclimater à terre que dans le drame. Elle fut comme ces fleurs perverses qui embaument, endorment et provoquent la mort ou comme ces flacons admirablement ciselés qui semblent contenir une liqueur qui donne l'ivresse, mais dont les flancs ne recèlent qu'un poison.

---

### SEANCE DU 13 MAI 1960

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. l'Inspecteur Paganelli, Président.

Étaient présents : M. Docteur Baillet, Chanoine Anthérieu, Bâtonnier des Guerrois, Professeur Seston, Mlle Lavondès, Colonel de Balincourt, Flaugère, Livet, Davé, Enjoubert, Bâtonnier Lafage, Pasteur Brunel, Nadal, membres résidants ; de Joly, membre non-résidant ; Lacombe, Secrétaire perpétuel.

Maître Lacombe fait une communication sur : « L'Islam et le Code Civil français ».

Parmi tous les problèmes que pose la question de l'Algérie — et Dieu sait s'ils sont nombreux — un de ceux qui retiennent le moins l'attention publique ne serait-il pas un des plus graves ? Je veux parler du problème juridique.

Entendons qu'il ne s'agit pas de chercher un rapprochement même un ajustement entre des règles de procédure ou encore entre des textes quelque peu dissonants. Ce n'est là que l'extérieur de la difficulté, mais pour atteindre le fond du problème il faut ainsi formuler la question : Peut-il y avoir accord entre la pensée juridique islamique et la pensée juridique française ? entre le Droit français et le droit islamique ?

L'importance de la question apparaît aux yeux de tous ceux qui savent ce que c'est que le droit. La science juridique n'est pas ce que le commun pense : à savoir une étude de textes, mais la recherche de la meilleure conception de l'ordre. L'ordre ne résultant que de l'harmonie des rapports entre personnes humaines, le droit dit et ordonne les devoirs de chacun et établit les libertés fondamentales de l'individu.

Il commande à tous les actes même les plus personnels. N'est-ce pas ce qui faisait dire à Platon : Toute vie tient dans la justice.

Or, pour ne s'en tenir qu'à des applications concrètes, entre les deux rives de la Méditerranée il y

a deux modes de vie différents. L'homme sans doute est toujours l'homme ; mais le climat, la race, les habitudes l'affectent tellement qu'il ne se reconnaît plus dans son semblable quand la distance ou un bras de mer l'en sépare.

Or nous voulons former une communauté de vie avec l'Algérie ? Les circonstances justifient, actuellement ce désir mais il semble que de part et d'autre on ait le devoir de se demander : quels seront dans vingt ou trente ans nos rapports.

L'obstacle majeur, c'est à première vue : la Religion. Des esprits un peu superficiels auraient, il y a un demi-siècle, écarté la difficulté. Pour eux, les religions devaient disparaître et avec elles la difficulté. Personne aujourd'hui ne conserve — en deçà du rideau de fer — cette opinion naïve ou intéressée. L'histoire la plus vénérable comme les éléments les plus récents n'en laissent rien subsister comme par exemple la récente visite du sultan du Maroc aux lieux saints de l'Islam. Or, personne n'ignore l'étroite connexion entre le Droit d'un peuple et sa Religion. Y a-t-il une contrariété fondamentale et durable entre le Droit français et le Droit islamique ?

Pour le savoir il faut — M. La Palice l'aurait deviné — rappeler ce qui caractérise le Droit Islamique.

Ses sources légales sont bien définies ; elles sont deux : le Coran et la Sunna. Le Coran nous dit le juriste Ibn Khaldoun, a été révélé (à Mahomet) phrase par phrase, verset par verset selon les occasions.

Quant à la Sunna elle est constituée par des entretiens du Prophète : ces actes, ses paroles, ses silences même sont rapportés par la Tradition et acceptés d'un consentement unanimes. Sunna et Coran c'est l'écriture sainte.

Il n'y a donc pas de Tables de la Loi, pas de loi des XII tables, pas de Code. Les versets ne sont que des solutions d'espèces qui ne souffrent aucune généralisation.

Bref : un seul législateur et un seul commentateur : Mahomet. L'appareil juridique est simplifié à l'extrême. Rappelons que la révélation se serait produite lorsque

Mahomet eut atteint l'âge de quarante ans et se serait poursuivie jusqu'à la mort du Prophète, c'est-à-dire pendant vingt-trois ans ; les versets sont divisés en cent quatorze chapitres ou « Suna ». La religion du Prophète est « L'Islam » ; ce mot signifie « Soumission » et « musulman » signifie « celui qui est soumis ». C'est dire que, non seulement l'individu est par avance et totalement obéissant à la Loi ; mais au surplus que celui qui appliquera la loi et qui l'interprêtera est lui surtout esclave de la lettre. La controverse juridique sera annihilée.

Cependant l'esprit a un impérieux besoin de se libérer des entraves par quoi l'on tente de l'enchaîner. Des fondateurs d'écoles ont élaboré une Doctrine juridique. Il a fallu attendre deux cents ans pour qu'elle éclore. Ce n'est, en effet que deux siècles après la mort du prophète qu'on osera la formuler.

Au premier siècle de l'Egire, c'est-à-dire au VII<sup>me</sup> siècle après Jésus-Christ, on a bien cherché à éclairer l'œuvre de Mahomet mais on s'est borné à fixer le texte ; à adopter une rédaction officielle du Coran ainsi que la reproduction d'exemples donnés par le Prophète et les recueillir en récits.

On a en second lieu cherché à intégrer dans la règle coranique des institutions que le Prophète n'a pas prévues et qui sont nées du fait du développement territorial et des conquêtes de l'Islam.

La difficulté était grande. En effet, à cette époque les juges ne disposaient que d'exemples résumés en quelques formules d'allure algébrique. Devant la multiplication des cas on tentait de les réunir pour essayer de tenter de trouver quelque formule générale en juxtaposant plusieurs exemples donnés par le législateur unique : Mahomet. En voici quelques-uns. Le Coran dans le verset 42 disait : « Le voleur, la voleuse vous leur couperez la main comme rétribution de l'œuvre de leur main ». Un hadit suivant dit : Ne coupez les mains au voleur que si l'objet dérobé est d'une valeur égale ou supérieure à vingt drachmes ». Mais un hadit punit simplement du fouet le soldat qui a dérobé un objet compris dans le butin car il n'y a pas

intention frauduleuse». C'est ainsi qu'en juxtaposant de pareils textes on parvint à extraire quelques formules générales sans abandonner la révélation coranique. Ici, en particulier, on a dégagé la notion juridique du vol : soustraction frauduleuse de la chose d'autrui d'une valeur d'au moins de dix drachmes accomplie dans un endroit clos. Ces formules étaient en usage par consentement communautaire car il n'y a aucune autorité qui puisse les imposer. Il se forme ainsi quatre grandes écoles qui poursuivent ce travail :

Hanefite — Malekite — Stafi — Hanbalite

Mais au dixième siècle ce travail est achevé. A ce moment l'Islam est en contact avec des pays de droit persan, de droit hébraïque et de droit romain et les califes obéissant à des raisons politiques encouragent les juristes musulmans à étudier le Droit tel qu'il est compris hors de l'Islam. Dès ces premiers efforts, des contradictions se manifestent qui engendrent une véritable lutte entre ceux qui s'en tiennent à la doctrine pure parce que la période législative est limitée à la vie de Mahomet et les tenant de la métaphysique aryenne. Il s'affrontent sur un problème précis qui est celui des rapports de la Raison et de la Foi. Deux Ecoles s'affirment :

L'Ecole de l'Irak, dont le chef est Abu Hanifa dont les tenants s'en rapportent uniquement ou tout au moins principalement à leur propre jugement.

L'Ecole de Nlik qui rassemblent les traditionalistes, ceux qui se bornent à user de l'analogie. En dépit de ces divergences, on peut dégager les points suivants :

L'idjma c'est la Vox Populi, le consentement infailible de la Communauté d'où émane la Sagesse de Dieu, le prolongement du Prophète. Pour l'Islam, la Religion, la Morale et le Droit sont des disciplines étroitement associées, alors que chez nous on cherche à les séparer. C'est ainsi que les livres commencent par un chapitre consacré aux pratiques du culte puis le corps de l'ouvrage est consacré aux institutions juridiques : mariage, vente, contrats, etc... Il y a donc une étroite juxtaposition du Droit et de la Religion plus encore, une incorporation complète de celle-ci dans ce-

lui-là. Et cela s'explique. Tout ce qu'il y a dans le Coran est un dogme de foi. N'y a-t-il pas là une conception particulière dont il nous faudra tenir compte lorsque nous essaierons de préciser quels pourront être un jour les rapports entre musulmans et chrétiens ? Notons encore, avant de confronter le Coran et le Code Civil qu'à partir du XVI<sup>me</sup> siècle et sous le Califat turc le pouvoir législatif fait une timide apparition : le souverain publie des ordonnances. En dépit de l'expression employée, ce ne sont à proprement parler que des exercices de rédaction de la loi musulmane rigoureusement respectée.

Je ne me dissimule pas ce qu'il y a de fastidieux dans ce résumé historique ; il m'a paru cependant indispensable à la compréhension du problème qui se pose sur les rapports quotidiens — notamment en Algérie — d'individus chrétiens et musulmans ; sans qu'il soit question de faire abandonner par les uns le Coran et par les autres le Code Civil français.

S'il fallait préciser d'un mot l'inspiration fondamentale de celui-ci on pourrait retenir une réflexion d'un juriste anglais au Congrès International tenu à l'occasion du 150<sup>me</sup> anniversaire du Code Napoléon. Il s'agit de M. Lawson, professeur de Droit comparé à Oxford. Voici sa réflexion : « Le Code Civil ressemble finalement moins à l'énonciation d'un système logique qu'au récit d'un pèlerinage juridique du français moyen à travers la vie. C'est cette ressemblance, si je ne me trompe, qui, rend le Code Civil si lisible et si prenant ».

Ce qui frappe l'étranger c'est en somme notre Code qui reflète la vie du Français. S'il est vrai que le Droit privé d'une nation est non seulement l'image de sa vie actuelle mais aussi de son histoire, l'expression la plus authentique de cette vérité, se trouve dans le Code Napoléon qui n'a cessé de s'enrichir et de s'adapter pendant cent cinquante ans.

Ce qui le caractérise c'est que le Droit Civil français a été créé en vue de la personne humaine. Pour convaincre, il n'est pas indifférent de rappeler que le Livre premier s'intitule : « De la Personne ». Au seuil est donc érigé un être fictif et c'est sur cette image authentique et ressemblante — celle du Français —

que se calquent les dispositions suivantes. Seule la personne humaine peut avoir des droits et des obligations dont l'ensemble forme un véritable patrimoine. D'autres législateurs (des législateurs passés et des étrangers contemporains) ont procédé autrement. Les uns se sont bornés à dresser des catalogues de défenses ou de licences ; ceux-ci se sont souciés avant tout de recueillir des préceptes moraux ; ceux-là ont tout simplement entériné des coutumes locales. Il y a des Codes fabriqués en vue d'un état social. On conçoit un Code bâti en faveur d'une catégorie de citoyens : classe ouvrière ou classe bourgeoise ou groupements d'intérêts, de syndicats, de sociétés commerciales, etc...

Ici, rien de tout cela, tout est strictement humain. Les biens matériels ne préoccupent le Droit français qu'autant que la personne a sur eux une influence soit active ou passive ; une fois détachées d'elle ces choses n'intéressent plus le civiliste. Ce n'est pas la nature des choses mais bien la nature de l'homme qui commande. Cette constatation pourrait être vérifiée et confirmée à chaque page du Code. Rassurez-vous je ne songe point à vous infliger une démonstration qui se déroulerait sur un terrain trop étroitement juridique.

Voilà donc succinctement et schématiquement tracés la position d'une part, du Droit islamique et de l'autre du Droit latin. A première vue apparaît, quand on les confronte une antinomie absolue.

Si cela est, nous ne disons pas la fusion des deux pensées mais leur simple juxtaposition paraît impossible et alors cela devient grave. En effet quelque soit la façon dont chacun envisage le problème de l'Afrique du Nord et sur lequel chacun peut apporter des idées différentes et même opposées, une immobilisation irréductible des deux pensées juridiques impliquerait un obstacle inquiétant.

Ne songeons pas à l'actualité, demandons nous simplement : que peut-il se passer sur les deux rives de la Méditerranée d'ici une ou deux générations ?

Il semble que l'on puisse prévoir qu'étant donné les nouvelles méthodes et facilités des voyages, toutes les relations humaines ne seront plus commandées ni par le temps ni par l'espace.

L'Islam de Rabat au Sinaï, de l'Atlantique à la Mer Rouge viendra au contact étroit, spécialement avec la France et non pas seulement sur le plan politique. Civilisation chrétienne d'une part et civilisation islamique d'autre part. Y a-t-il une nécessité de guerre ou une possibilité d'entente ? Un journaliste posait avec pertinence naguère cette interrogation : « Sachons en tout cas, que dans vingt ans la position de la France dans le monde dépendra largement de la réponse à la question suivante : aurons-nous réussi ou non à établir avec les pays de l'Islam des relations privilégiées fondées sur la confiance et l'estime réciproques ? »

En ce qui concerne le droit, en dépit de l'antinomie apparente, ne semble-t-il pas qu'il y ait des possibilités d'établir des rapprochements sans que l'un des deux systèmes se déforme ? Un premier point de contact apparaît dans la source même de la législation : pour l'un comme pour l'autre, l'auteur de la Loi c'est Dieu. Il y a au-dessus de toutes les autres une Loi divine et la loi positive humaine n'en est que l'écho.

Cette commune inspiration et qui confère au Droit à la fois un élément de stabilité et également une docilité à s'adapter aux contingences, est à retenir au point de vue qui nous intéresse. Un second point commun est d'un côté comme de l'autre le respect de la personne humaine que nous avons souligné dans le Code Civil est qui n'est pas moindre dans le droit islamique : là aussi la Loi est conçue comme devant favoriser le libre développement de l'individu. L'unité du genre humain est, dans le Coran, principe d'ordre. A l'inverse des codes matérialistes où l'homme est subordonné aux biens matériels, ici, ce sont ces mêmes biens matériels qui sont ordonnés pour le service de l'homme. C'est pourquoi le Coran tient la richesse et la propriété privée pour de bonnes choses. Comme le Code français, il protège l'héritage ; il donna même à la femme le droit d'hériter, il ordonne le partage entre tous les héritiers qu'il divise en deux catégories : d'une part les enfants, les ascendants et le conjoint et d'autre part et au deuxième degré les frères et autres parents.

Un autre point de ressemblance peut être **trouvé**

en ce qui concerne la matière du contrat. Peut-être pourrait-on même dire que la force obligatoire des contrats est plus fortement proclamée dans le Coran que dans notre Code. Le précepte musulman dit en effet ceci : « L'individu aisé qui retarde le remboursement de sa dette commet une injustice » et encore « Celui qui a les moyens de payer et qui remet plus tard le paiement ratifie sa punition ».

Alors que la Jurisprudence française hésite parfois devant la sanction force probante du consentement, par exemple en matière de contrat par correspondance le Code Egyptien proclamera que seule les volontés échangées forment le contrat et à condition que cette volonté échangée soit connue du destinataire... C'est encore des mêmes notions que découle en droit islamique l'interdiction de l'usure cette déclaration qu'on lit dans le Dulkari 41-1 « Qui cultive la terre qui n'appartient à personne a le meilleurs titre à la posséder ».

Sans aller plus loin ne peut-on pas dire que les deux législations, la chrétienne et la musulmane ne sont pas, dans leur essence, opposées. Mais s'en suit-il que par asomose elles puissent s'influencer l'une l'autre au moins dans une sorte de pratique qui puisse régir, sans troubles, deux civilisations différentes.

Ce que nous avons constaté dans la façon dont est célébrée la loi : proclamée et formulée uniquement par Mahomet, semble d'ores et déjà imposer une réponse négative. De plus comment tolérer certaines prescriptions comme la haine des non musulmans, l'interdiction du prêt à l'intérêt, l'esclavage et d'autres encore. Depuis longtemps n'est-il pas admis par un accord à peu près unanime qu'un abime infranchissable existe qui rend impossible tout *modus vivendi*.

En effet cette opinion a été longtemps admise ; leurs les raisons que l'on a de le faire. En ce qui concerne l'origine de la loi et qui lui conférerait une immobilité absolue nous avons vu qu'en deux siècles, après la mort du prophète ses formules si elles ont été conservées, les juristes n'ont pas manqué de les commen-

ter et de les élargir. Nous avons énuméré ces multiples écoles. En fait des schismes sont nés ; des hérésies se sont produits au point par exemple l'une d'elle le « schisme » est devenue, en Perse, religion d'Etat. Tant il est vrai que le Droit est tellement étroitement uni à la vie des hommes qu'il doit tout en restant immuable dans le fond s'adapter aux époques et aux pays. D'ailleurs Mahomet s'y attendait, témoin cette maxime de lui « la variété des opinions est une miséricorde d'Allah ».

On sait la rapidité et l'importance des conquêtes arabes et aussi l'immobilité d'un droit enserré dans des formules était incompatible avec la mobilité et les conquêtes musulmanes. Ce Droit prétendu imperméable s'est laissé impressionné par la diversité des climats. Il serait curieux de noter dans quelle mesure il y a eu action et réaction suivant tel ou tel milieu. Mais ai-je besoin de le remarquer dépasserait notre propos. Contentons-nous de brèves remarques. Si nous parlons de l'Inde on a noté que le Droit musulman a été influencé par le Droit anglo-Indou mais a résisté au Droit purement Anglais.

Les changements les plus spectaculaires ont été ceux que les Revues de Législation comparée peuvent noter en Turquie et en Egypte.

La Turquie de 1850 à 1864 a adopté un Code de Commerce et de procédure commerciale. Là ils sont inspiré de notre code français, notamment ils ont reconnu licite le prêt à intérêt. Le régime de la propriété foncière, celui de la nationalité, s'apparentent au notre.

Il en a été ainsi et peut-être davantage en Egypte au point qu'un des plus savants ulema du Caire a publié deux volumes sur le Commentaire du Code Egyptien lequel, admet-il est une copie du Code Napoléon,

Concluons donc avec une étude, parue en 1921 par un auteur qui dit : « Prétendre que la caractère révélé de la doctrine musulmane la défend contre tout changement et interdit aux Sociétés qu'elle forme de s'adapter aux conditions variables et changements de la Vie c'est ignorer complètement le passé et le présent de l'Islam et des civilisations qui en sont issues » Revue des deux Mondes 1<sup>er</sup> Août 1921 par XXX).

### SEANCE DU 27 MAI 1960

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. l'inspecteur Paganelli, Président.

Étaient présents : M.M. Chanoine Anthérieu, Docteur Baillet, Bâtonnier des Guerrois, Hutter, Mlle Lavondès, Seston, Flaugère, Colonel de Balincourt, Enjoubert, Barnouin, Livet, Hugues, Pasteur Brunel, Bâtonnier Lafage, memres résidants ; Marquis de Lordat, membre non-résidant ; Lacombe, Secrétaire perpétuel.

L'Académie a entendu en première partie de séance un travail de M. le Bâtonnier des Guerrois sur le récent ouvrage du Marquis de Lordat.

Ce livre consacré aux Peyrenc de Moras, retrace les étapes d'une famille qui originaire d'Aumessas, protestante, issue de simples cultivateurs, artisans à connu une progressive ascension et accédé aux Conseils du Roi et marquisat. Abraham David Peyrenc voit un de ses enfants, Jean-Pierre, se marier au Vigan.

L'auteur décrit l'aspect de cette ville au XVIII<sup>me</sup> siècle et parle de la guerre des Camisards. Celui qui devait devenir le premier Marquis de Moras quitte Le Vigan pour Lyon, dans le dessein d'aller à Genève où, d'ailleurs il n'arrivera jamais. Vers 1712, il est banquier à Paris, se convertit au catholicisme et épouse la fille du banquier Farges. Il entre au Conseil du Roi. Son fils François est intendant d'Auvergne, contrôleur général des Finances, secrétaire ministre de la Marine. Mais la Révolution éclate et c'est pour les descendants adoptifs ce que l'auteur appelle « l'haulocoste ». Il faut retenir l'épisode du Marquis de Lambert qui refusa l'offre que lui fit Bernadotte de le faire évader. Cette étude souligne la valeur de l'ouvrage : « Les Peyrenc de Moras ».

\*  
\*\*

Sous le titre « Parallélisme des politiques maritimes et forestières de la France de Colbert à Villèle », M.

le Marquis de Lordat relate l'histoire où le forestier produisait les pièces de bois nécessaires aux constructions navales ; dès lors naissaient les vaisseaux confiés aux chefs d'escadre. Colbert, forestier et marin, serviteur sans pareil de la France dont l'ordre impératif, a toujours été présent à l'esprit de nos grands maîtres des forêts. Puis c'est Sartine, l'escadre d'Estaing qui ouvre un nouveau chapitre dans notre histoire diplomatique : les relations France-Amérique.

Dans ces récits le bois occupe une place prépondérante. Le mémoire de 1659 dû à Colbert est une première expression des directives. Dix ans plus tard, nos flottes totalisent six cents vaisseaux. Mais le climat politique ne devait pas tarder à contrecarrer nos relations avec le Nord, principaux pays fournissant les bois ; il fallut équiper nos forêts, usines, manufactures. Pour éviter désordres et gaspillage, un Conseil de réformation fut constitué présidé par Lamignon assisté de Chamillard, Favier de Boulay, de Fontenay, Machault, Colbert de Croissy, Barantin, Lallemant de Lestré.

Les premières décisions furent sanctionnées par un texte de 1667. Vint la charte de la forêt par l'ordonnance de 1669 que M. de Lordat examine ; il évoque la figure du grand forestier pyrénéen de Froidour et les dangers que son zèle lui valut. Le 20 Août 1789 commence un bouleversement forestier qui allait démanteler l'œuvre de Colbert. En 1801, réforme sans valeur. En 1814, des ventes massives servirent à éteindre les déficits budgétaires.

En Février 1818, l'heure de Villèle allait sonner, marin préparé à Alès dans une école spécialisée fondée par le Cardinal de Bausset et le Marquis de Castries. Appelé au ministère, il mit fin au morcellement forestier, l'aménagea et le soumit à de nouvelles disciplines, créa l'école de Nancy où sortiront des générations de spécialistes éminents. En moins de dix ans, l'Amiral de Rigny fut en mesure de vaincre à Navarin tandis que Duperré connaissait la même gloire devant Alger. Avec lui allait disparaître le parallélisme forêt-marine.

---

### SEANCE DU 10 JUIN 1960

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. le Bâtonnier des Guerrois, ancien Président.

Étaient présents : M.M. Chanoine Anthérieu, Dupont, Mlle Lavondès, Livet, Davé, Thérond, Enjoubert, Sablou, Barnouin, Bâtonnier Lafage, Nadal, membres résidants ; Stéphane, Marquis de Lordat, membres non-résidants ; Lacombe, Secrétaire perpétuel.

M. Enjoubert fait une communication sur : Madame Favart.

Elle était née dans les coulisses, au cours d'une tournée, en Avignon, d'un père musicien qui se nommait Cabaret et qui, pour se rehausser, se faisait appeler du nom de son lieu de naissance : « M. Cabaret du Ronceray ».

A dix-sept ans, la petite Cabaret était engagée par Favart, alors directeur de l'opéra-comique de la foire Saint-Germain. Elle débuta sous un pseudonyme élégant et gracieux : Mademoiselle Chantilly et tout de suite, elle eut du succès.

La petite Chantilly était comédienne, chanteuse, danseuse... et vertueuse, ce qui, paraît-il, était insolite en ce temps-là. Alors son directeur se crut obligé d'épouser ce phénomène. Le mariage eut lieu le 12 Décembre 1745 et moins d'un mois plus tard, Favart était mandé auprès de M. le Maréchal de Saxe, qui guerroyait alors pour le compte du Roi de France dans les Pays-Bas.

Le maréchal attribuait à la comédie une vertu éducative et fortifiante. C'est pourquoi il avait résolu de donner à ses soldats le plaisir du spectacle. Et comme, pour sa part, il aimait la société des actrices, il trouvait dans cette combinaison, la facilité de satisfaire son goût particulier, tout en élevant le moral de ses troupes.

L'affaire fut vite conclue. En Février 1746, Favart,

nommé en titre du glorieux guerrier, emmenait à Bruxelles, toute sa compagnie dont l'étoile était sa jeune femme. La lune de miel du ménage était alors dans son plein.

Favart avait de l'esprit, de l'à-propos, de l'adresse : il baclait en un jour une pièce de circonstance et triomphait dans l'impromptu. Les débuts de la troupe comique furent heureux. Mais il fallait suivre le quartier général dans tous ses déplacements et jouer au hasard des batailles. On s'installait à Anvers, on aménageait la salle et, au moment de frapper les trois coups, l'ordre arrivait de partir en hâte.

Favart est fourbu, pendant trois nuits de suite il n'a pas dormi. Parfois, on voyage en bateau pour tomber en pleine bataille. Que d'émotions. Une jeune artiste de la troupe, prise de peur au milieu d'un combat et ne pouvant supporter la vue des blessés et des morts se couvre précipitamment la tête de ses jupes, et l'accoutrement dans lequel elle paraît arrête net des cavaliers ennemis...

Une fois, c'est un duel entre plusieurs grenadiers qui se disputent une coureuse de camps. Et la fille, nouvelle Chimène, assiste au combat dont elle doit être le prix.

Le rideau du théâtre ne se levait pas moins à l'heure exacte.

Le Maréchal de Saxe était devenu amoureux de M<sup>me</sup> Favart. Mais il est difficile de savoir si Favart fut prodigieusement naïf ou miraculeusement discret. Les lettres de l'amant de la femme et du mari retrouvées il y a quelques années ne nous fixent pas complètement.

M<sup>me</sup> Favart n'était pas jolie, du moins c'est un contemporain morose qui le dit. Mais le maréchal avait le cœur inflammable. La plus jolie lettre adressée par lui à Madame Favard était un ancien billet doux qu'il avait commandé à Voltaire et qu'il avait déjà utilisé pour capter le cœur d'Adrienne Lecouvreur.

Quoi qu'il en soit il triompha de la vertu de M<sup>me</sup> Favart. Mais M<sup>me</sup> Favart rentre à Paris et nul n'ignore la passion qu'elle inspire au Maréchal. Celui-ci a mé-

ragé à la jeune femme une confortable retraite dans le quartier de Vaugirard. Et il fait garder la maison par des dragons pour que le mari ne vienne pas la retrouver !

Cependant Favart est parvenu à regagner Paris, et il vit dans une cave, voisine de l'hôtel qu'habite sa femme à laquelle il réussit à rendre quelques visites.

Un musicien, Hippolyte de Langellerie, qui était répétiteur au théâtre italien vient souvent consoler M<sup>me</sup> Favart et cela ne peut durer longtemps : tout se découvre un jour. Alors, fureur du Maréchal, désespoir de l'époux.

M<sup>me</sup> Favart est enfermée dans un couvent. Elle y reste plus d'un an désolée, repentante, et n'en sort que pour rejoindre le Maréchal qui mourut, assure-t-on, dans ses bras et à la mémoire duquel Favart, enfin libre de reprendre sa femme ne garda pas une rancune trop durable. Sans doute M<sup>me</sup> Favart n'avait-elle failli que pour donner à son amant illustre une leçon de tactique : un escadron de cavalerie fort utile dans une bataille est de mal effet contre un caprice de femme.

Le Maréchal mort, M<sup>me</sup> Favart devint le modèle des épouses, et Favart le plus attentionné des maris.

Le duc de Choiseul s'était engagé à bâtir pour les deux artistes, gloire de son théâtre (aujourd'hui l'opéra comique) un petit hôtel dans la rue qui porte encore leur nom.

Le bonheur des Favart ne connut d'autre nuage que ceux de la pipe du mari intrépide fumeur qu'on avait surnommé Fumidon.

M<sup>me</sup> Favart mourut en 1772. Son mari lui survécut plus de vingt ans.

---

### SEANCE DU 25 JUIN 1960

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. l'Inspecteur Paganelli, Président.

Étaient présents : M.M. Docteur Baillet, Chanoine Anthérieu, Bâtonnier des Guerrois, Mlle Lavondès, Enjoubert, Livet, Pasteur Brunel, Sablou, Bâtonnier Lafage, Pasteur Barde, membres résidants ; Marquis de Lordat, membre non-résidant ; Lacombe, Secrétaire perpétuel.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Jean Milhaud remerciant la Compagnie qui l'a élu membre non résidant.

L'Académie est invitée à assister à la Distribution des Prix du Lycée.

Mlle Lavondès lit une communication archéologique de M. Rojat, membre correspondant sur la découverte de sépultures antiques sur la route de Bagnères à Lourdes. Au nom de l'Académie, Mlle Lavondès adresse des félicitations à M. Rojat qu'une citation à l'ordre de la Division, au cours de la guerre de 1914 et qui a été portée à l'Ordre de l'Armée.

Communication archéologique de M. Rojat.

M. Rojat, comme tout bon Nimois est passionné d'archéologie.

Toutefois il a découvert dans son mazet, près des remparts romains, à Montaury, des sépultures avec selles et des amphores crisées, ainsi que des pièces de monnaie de bronze.

Il a donné le tout au Musée de Nîmes, M. Stanislas Clément étant Conservateur.

A Tarbes, M. Rojat a découvert des sépultures, ossements entourés de selles de terre cuite. D'après M. Loquerel, spécialiste, ces sépultures seraient les vestiges du « Mustalva » le long de la voie probable qui allait de Tarbes à Bagnères et à Lourdes. La présence de selles à rebords autour des squelettes, s'explique

par le fait connu qu'au IV<sup>me</sup> siècle il était d'usage dans la classe pauvre de couvrir le cadavre au fond de la fosse d'un couvercle fait de tuiles posées deux à deux en toit triangulaire, qu'on fermait à chaque extrémité par une tuile verticale ».

M. Rojat annonçait qu'une citation de la guerre 14-18 qui était à l'ordre de la Division a été portée à l'ordre de l'Armée.

Mlle Lavondès fait la communication suivante :

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Dans l'irritation et l'amertume qui ont soulevé en Janvier, la population d'Alger qui subsistent aujourd'hui et s'exaspèrent au moment où commencent les négociations avec les parlementaires F.L.N., on entend répéter ce grief : « Dans la métropole on ne nous comprend pas ». Et certes, dans cette enceinte consacrée avant tout à l'histoire, on connaît et on comprend l'histoire de l'Algérie et la communication de M. le Secrétaire perpétuel sur le Droit musulman et le Droit romain nous a montré davantage encore combien cette connaissance était approfondie ; mais en dehors d'ici, dans la société des dames m'ont dit : « Pourquoi le gouvernement veut-il s'acharner à rester là-bas ? Nous sommes là depuis cent trente ans, ce n'est rien du tout... tandis que les Arabes, les Arabes » et par cela on entend tout, même des Berbères qui n'ont jamais connu un mot d'Arabe.

Cent trente ans, cela fait cinq générations sur la même terre, et quand on est là-bas, on se représente l'histoire de ceux qui sont arrivés à cette époque : des partisans de Louis-Philippe, expédiés en Algérie, en 1848. C'est bien oublié, mais je connais une descendante de ces partisans de Louis-Philippe, après une traversée faite dans de très mauvaises conditions, ils aboutissaient à une terre complètement stérile et vaine encombrée de palmiers nains, et ils s'acharnaient à arracher ces arbustes, devant les yeux des indigènes.

bien étonnés de les voir toucher à des plantes qui se trouvaient là depuis si longtemps et qui, dans leur idée, devaient y rester toujours ; puis sont arrivés les républicains, chassés par Napoléon III, et en 71, des flots d'Alsaciens qui défrichaient avec acharnement pour créer là-bas une autre terre de France. Et ce sont ces pionniers et ces patriotes qui d'une terre redevenue sauvage et stérile, ont fait cette glèbe, extrêmement fertile et riche que nous voyons de nos jours. Mais qui connaît leur œuvre ? Je suis avec intérêt à la Radio, les émissions de la Tribune de Paris, où l'on discute des hommes, des événements, des idées à l'ordre du jour, suivant la formule, et, entendant une conversation qui se poursuivaient entre des journalistes politiques, j'ai été stupéfaite de constater que certains de ces journalistes étaient aussi ignorants de l'Algérie que les dames dont je parlais.

La population de l'Algérie : il y a des Arabes, des Arabes — pas un mot des Kabyles, ces frères souvent ennemis, puis il y a des Maltais, des Espagnols, des Italiens, ou plutôt des fils de Maltais, d'Espagnols, d'Italiens, qui nés en Algérie, sont Français par la loi, et s'ils acceptent ce titre avec enthousiasme, nous pouvons d'autant moins le leur refuser qu'ils se sont battus dans l'armée de la libération, avec d'ailleurs des milliers d'Arabes engagés volontaires. Et puis, après tout cela, il y a une petite poignée de Français de souche. Qu'ont-ils fait ces Français ? Ils ont gagné beaucoup d'argent, en faisant suer le burnous. Ainsi dans l'édification de l'Algérie, on confond les défricheurs avec les bergers dont ils ont eu à défendre leurs terres, les médecins avec les malades qu'ils ont soignés et guéris, les professeurs, les instituteurs avec les élèves qu'ils ont formés, car les Français ont été ces défricheurs, ces médecins et ces instituteurs.

Du milieu de cette confusion, nous trouvons une étude faite avec une grande objectivité par une jeune ethnologue, Germaine Tillon qui connaît les populations de l'Algérie et en particulier des indigènes puisqu'elle a résidé cinq ans à partir de 1936, dans un village perdu de l'Aurès, et elle y est retournée quinze ans après. Elle trouve moyen de parler d'une façon

juste des colons et encore mieux des indigènes. Les colons sur dix-neuf mille, il y a trois cents gros colons dont dix extrêmement riches. Les grands colons, tout le monde parle d'eux en France, ils arrivent avec de grosses voitures, on les voit beaucoup et ils tiennent beaucoup de place. Mais les dix-neuf mille autres, dont sept mille possèdent moins de dix hectares et fort pauvres, personne ne les connaît et personne ne parle d'eux parce qu'ils ont beaucoup trop de travail chez eux pour venir souvent en France. Ils ont à lutter contre tous les ennemis contre lesquels se débattent les agriculteurs Français et d'autres encore, le sirocco, les sauterelles, mais s'ils ne viennent pas souvent, ce sont les plus passionnés pour que leur terre reste française.

Quand aux indigènes de la Kabylie, nous verrons le portrait qu'en fait Germaine Tillon, mais je veux vous indiquer d'abord qu'elle a donné en 1958, un article. Cette étude qu'il est difficile de se procurer, et que m'a envoyée une personne de ma famille, m'a énormément déçue. Mlle Tillon, qui a visité des camps d'internements rentre dans cette confession au-dessus de laquelle elle avait si bien su s'élever. Je laisserai de côté cette partie négative et je m'attacherai à cette partie positive, écrite en 1957, partie tout à fait remarquable et qui a formé l'une des bases sur lesquelles a été dressé le plan de Constantine.

Mlle Tillon est arrivée en 1936 dans ce village perdu, elle y a séjourné presque constamment jusqu'en 1940, elle connaît donc bien ses habitants. C'est un pays si éloigné, si perdu — probablement quelque village perché sur un piton, comme on en voit là-bas ! — que presque aucun homme et absolument aucune femme n'a jamais vu des Français, nous avons peine à nous imaginer cet isolement. J'ajoute que dans beaucoup de ces villages berbères, personnes ne connaît l'arabe, et si un administrateur parlant parfaitement l'arabe, était envoyé dans la région, il semblait à ses chefs qu'il fut dans les meilleures conditions pour l'administrer, en réalité il ne comprenait absolument pas les habitants et n'était pas compris d'eux, cela pouvait donner lieu à de terribles méprises.

Les montagnards menaient une vie tout à fait patriarcales. Ce sont des gens travailleurs, économes, l'autorité du père de famille est très grande ; c'est lui qui décide de la manière dont seront utilisées les maigres récoltes. Parviendront-elles à apaiser la faim ? Pas toujours. Les femmes kabyles ne sont pas voilées, elles sont plus libres que les femmes arabes et peuvent montrer plus d'initiative, mais elles s'étaient mariées encore enfant à douze ou treize ans, sans être du tout consultées, souvent avec un homme âgé, qui aurait pu être leur grand-père. (Dans la nouvelle formule de mariage qu'on leur a proposé, la femme doit donner son consentement, ce qui est un très grand progrès). En tout cas, une fois qu'elle était mariée, c'était et c'est encore l'enfant annuel. Dans cette société de type archaïque, il y avait donc un gros excédent de naissance, mais des épidémies, typhus, malaria, éprouvaient sévèrement le village, les vraies famines, celles qui tuent, diminuaient encore le nombre des habitants et les maintenaient à un niveau à peu près stable, deux ou trois millions que le pays pouvaient nourrir.

Quand après la guerre, de Décembre 54 à Mars 55, Germaine Tillon revient au village, elle est atterrée par les changements survenus en moins de quinze ans et qu'elle ne peut exprimer que par le mot de clocharisation. Autrefois ces gens vivaient sobrement mais décemment, maintenant ils étaient scindés en deux groupes inégaux : chez les uns, en particulier ceux qui étaient allés travailler en France, l'aisance était plus grande qu'autrefois, chez les autres, personne ne savait de Décembre à Juin, ce qu'il mangerait dans huit jours.

« Que voulez-vous, dit-on à Germaine Tillon, ils sont imprévoyants, avec leur fatalisme musulman, ce sont de grands enfants ! ».

Malheureusement, ces explications ne valent rien. J'étais là, dit-elle, il y a quinze ans, j'ai connu ces mêmes hommes ni imprévoyants, ni fatalistes, ni grands enfants ».

Autre explication : le colonialisme, ce croquemitaine, malheureusement on ne trouvait aucun colon à

cent kilomètres à la ronde, on voyait là une belle école sans instituteur, une belle route où ne passait aucun docteur, aucune infirmière, aucun fonctionnaire.

« Vous nous avez menés jusqu'au milieu du gué, dit un vieux kabyle à Mlle Tillon, et vous nous avez laissés là ». Comment un tel désastre a-t-il pu se produire ?

Les adeptes de cette très jeune science puisqu'elle a nous dit-on, vingt-cinq ans — l'ethnologie, ont étudié ce phénomène. Quand une civilisation de type archaïque, se trouve en contact avec une civilisation industrielle, cela forme comme un mélange détonnant. Il y a partout des groupes inadaptés ou des personnes inadaptées aux conditions de la vie moderne. Pour ma part, je ne suis pas sûre du tout d'être très adaptée à la vie moderne, au point de vue économique. Mais quand tout un pays organisé d'une façon archaïque se trouve brusquement dans des conditions toutes différentes de celles qui ont déterminé sa civilisation, les conséquences sont très graves. Puisqu'il n'y a pas de Français, il n'y a pas de docteur dans le village, mais on en trouve tout alentour, dans la région, et ils agissent. Le typhus exanthématique, la typhoïde et la maladie ont disparu au cours de ces dernières années. Dans les années précédentes, par les soins des mêmes médecins, la peste et le choléra ont été jugulés, plus de famines mortelles, puisque le gouvernement fait distribuer du blé — ce qui ne veut pas dire que la faim soit apaisée, plus de guerres de tribu. Mais ils ne diminuent pas le nombre de leurs enfants. Un très vieil instinct qui s'est perpétué pendant des siècles, leur a appris à lutter contre les dangers qui les menacent par un grand nombre d'enfants, et on dirait que leur pauvreté les y pousse. Ils ont tâché de multiplier leurs têtes de bétail, mais toute leur végétation a été dévorée (nous voyons dans les Cévennes et dans les garrigues autour de Nîmes, quel est l'état des pays broutés par les troupeaux). Les habitants de l'Algérie qui étaient deux ou trois millions que le pays pouvait nourrir sont maintenant près de neuf millions, des petits propriétaires qui avaient une vie décente sont devenus des clochards qui ne savent pas ce qu'ils man-

geront dans huit jours, et, dans un moment de cruel dénuement, dévorent les semences qui doivent assurer leur récolte prochaine.

Or, nous sommes un peu responsables de cet état, parce que nous avons fait et parce que nous n'avons pas fait.

Que faut-il accomplir pour opérer une mutation sociale qui fasse passer les pays archaïques à la civilisation industrielle ? Quelques principes qui forment un tout dont on ne peut rien abandonner sans risquer un échec, et qui représente un effort gigantesque.

I) D'abord l'instruction primaire pour tous les enfants de 6 à 14 ans.

En ce moment, un enfant sur quatre fréquente l'école, écrit Mlle Tillon, en 1957. Ce nombre a certainement beaucoup augmenté, d'ailleurs la proportion indiquée ici est celle des enfants du bled, dans les grandes villes, comme Alger, treize enfants sur quinze fréquentent l'école, c'est une proportions approchant de beaucoup celle des grandes villes françaises.

II) Une formation professionnelle pour les adolescents.

III) La création d'industries pouvant donner des emplois à tous les pères de famille, et des logements ouvriers pour loger ces familles.

Et c'est le plan de Constantine !

Ces charges pèseront sur nous comme un énorme boulet, disent certains métropolitains. Laissons ces peuples accédé à l'indépendance et ils se débrouilleront eux-mêmes. Ils ne se débrouilleront pas du tout, ils tomberont dans une effroyable misère. La France seule peut leur assurer les conditions nécessaires pour améliorer leur sort. Les États-Unis, dans leurs efforts pour relever les pays éprouvés par la guerre ne font pas le quart, même pas le dixième de ce que la France fait en Algérie.

Des liens multiples se sont tissés entre la France et l'Algérie. Les quatre cent mille travailleurs algériens,

occupés en France, nourrissent par les mandats qu'ils envoient deux millions à deux millions et demi de femmes, d'enfants et de vieillards. Or, par leur nationalité française, ils font prime sur le marché du travail, si leur pays devenait indépendant, ils seraient éliminés, car les travailleurs étrangers sont mieux nourris, mieux portants et parfois plus disciplinés.

Le plan de Constantine est un effort pour les sauver. M. Delouvrier donne de bonnes nouvelles de son application qui avec l'aide du pétrole doit faire passer l'Algérie au stade de la civilisation industrielle. L'énumération de ces travaux peut sembler parfois un peu sèche. Dans ma première étude, écrit Mlle Tillon, en 1958 j'ai peut-être laissé croire que seules des causes économiques peuvent sauver le peuple algérien, et il faut une action morale. Oui, il faut une action morale, on demande tout à l'Etat, et il ne peut pas tout donner, il reste beaucoup à faire à l'initiative privée pour ce rapprochement de deux peuples, pour cette œuvre de compréhension et d'aide, surtout pendant les mois qui précéderont le vote d'autodétermination, et où les Arabes et Kabyles seront soumis à la propagande effrénée du F.L.N. Il faut que tout le monde s'y mette, les hommes, les femmes, les écrivains. Malheureusement, les Algériens, comme souvent les peuples jeunes ne savent pas s'exprimer ; quelques cris : l'Algérie française, quelques explosions de colère devant les difficultés qui s'opposent à eux, ils ne savent pas nous faire voir ce que ces manifestations recouvrent et on les appelle les ultras d'Alger.

J'en était là de la préparation de cette étude et en furetant parmi les Revues de la Bibliothèque, j'ai trouvé, dans le dernier numéro de la Revue de Paris, justement ce que je cherchais, un article de M<sup>me</sup> Geneviève Beilac qui sut nous faire voir ce que pensent et sentent les Algériens, ses frères. M<sup>me</sup> Beilac est la fille de l'ancien Directeur de l'Echo d'Alger. Elle est l'auteur d'une pièce qui représente d'une façon très familière, la vie de ces immigrants espagnols qui se transforment en Français. « La Famille Hernandez » a eu beaucoup de succès. Geneviève Baïlac est venue,

paraît-il, la faire représenter à Nîmes, et je n'en ai malheureusement rien su.

J'ai acheté immédiatement ce numéro de la Revue de Paris et je vais vous lire tout chauds et presque sans commentaire, certains passages, et qui formeront de meilleure conclusion à cette étude.

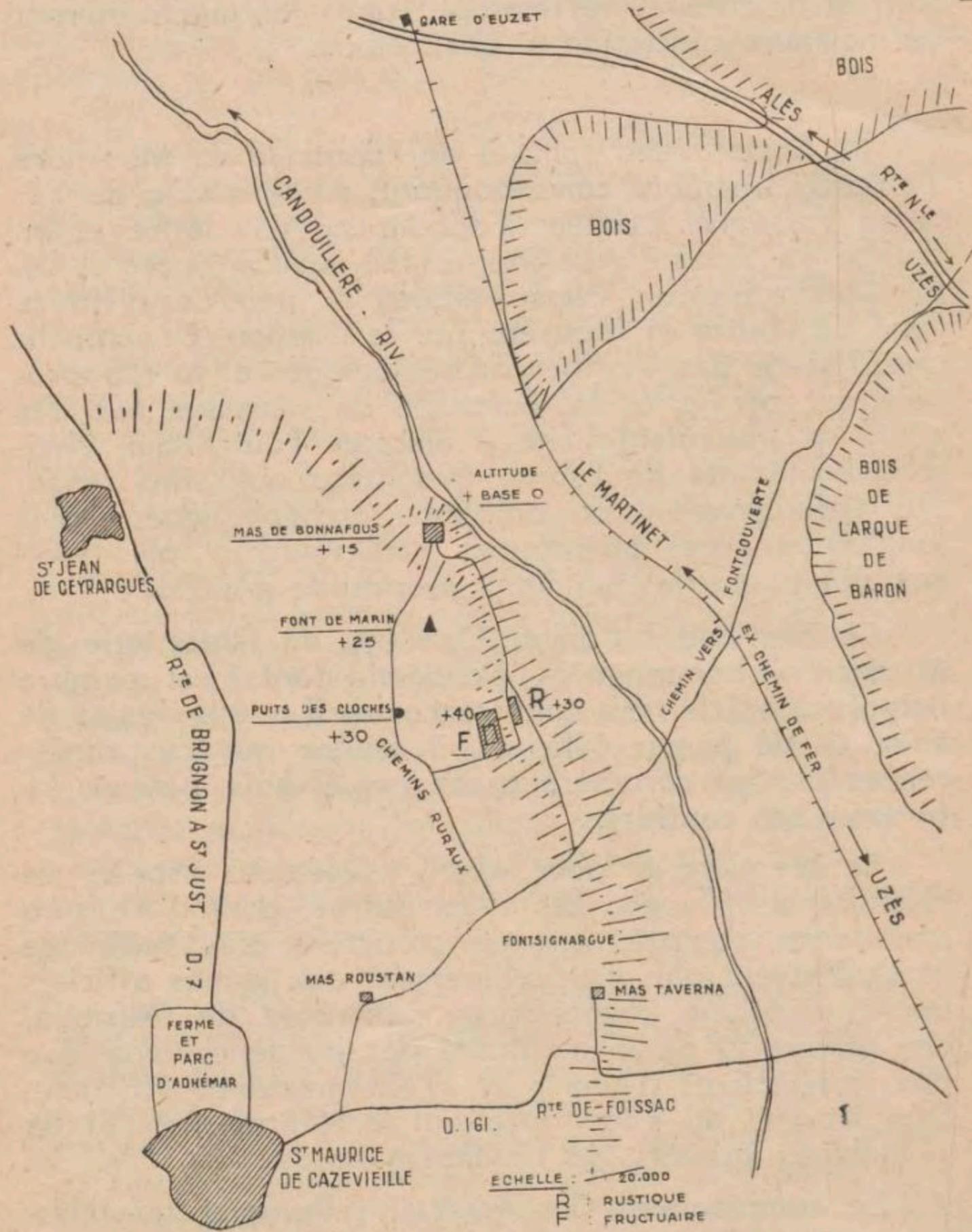
M. Seston rend compte de l'opuscule de M. André Bernardy, membre correspondant, sur « la villa de Tonance Ferréol ». L'auteur s'appuie sur une lettre et un poème de Sidoine Apollinaire (468 environ après J.-C.), mentionnant deux villas édifiées à peu de distance l'une de l'autre et séparées par le Gardon. L'onomastique, l'étude des vestiges archéologiques et la topographie ont permis à M. Bernardy de supposer que ces villas se trouvaient l'une à Russan, l'autre aux environs immédiats de Dions : hypothèse qui, sans résoudre définitivement un problème archéologique depuis longtemps posé, paraît plus séduisante et plus vraisemblable que les solutions proposées jusqu'ici.

Le chef de bataillon Chailley, de l'Infanterie de Marine fait hommage à l'Académie dont il est membre non-résidant, de trois conférences qu'il a été chargé de faire à de jeunes officiers. Il espère que ces conférences ont un caractère assez actuel pour pouvoir intéresser ses confrères.

Le première a pour sujet : « Quelques aspects de l'histoire d'Afrique ». Les deux autres, dont il ne sera pas rendu compte, ont un caractère plus technique et s'adressent plus particulièrement aux jeunes officiers, ayant déjà une connaissance suffisante de l'Afrique, des mœurs et de la mentalité des indigènes ainsi que des perspectives d'avenir de la Communauté Africaine. Elles traitent du « Soudan avant le référendum » et de « Quelques aspects de l'islamisation de l'A.O.F. ».

Le commandant Chailley fait remarquer que l'histoire de l'Afrique est mal connue des Français.

L'Africain n'a pas été qu'un adversaire vaincu. Il avait avant notre pénétration créé des empires qui ont eu leur période de gloire.



C'était l'époque où au XVII<sup>me</sup> siècle nous n'avions que des comptoirs. Puis la pénétration s'est faite progressivement et pendant longtemps n'a été représentée que par des itinéraires protégés.

Il a fallu progressivement connaître le pays d'abord, pays immense, isolé, monotone dont le climat se diversifie du Nord au Sud entre le désert stérile et la forêt équatoriale, ses populations aux races mêlées et aux mœurs que différencient la religion, l'histoire et le genre de vie, la répartition dans l'espace et l'organisation depuis l'anarchie jusqu'à la création d'Etats et de grands empires, etc...

On peut dire de l'A.D.F. d'aujourd'hui que c'est nous qui l'avons formée. Nous ne devons pas l'oublier et il nous est permis d'en être fiers, sans cependant trop compter sur la reconnaissance des peuplades que nous avons organisées et que nous avons fait bénéficier de notre civilisation en les soustrayant à l'esclavage, aux guerres intestines, à la famine et aux fléaux qui les décimaient, le paludisme, la lèpre, la fièvre jaune et la maladie du sommeil.

---

Nouvelle Série

Le N° : 2,50 NF

N° 21

**BULLETIN  
DES SEANCES**

DE

**L'ACADÉMIE DE NIMES**



3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> Trimestre 1960

IMPRIMERIE CHASTANIER Frères & BERTRAND  
**NIMES** – 12, RUE PRADIER, 12 – **NIMES**

1961

# SOMMAIRE

## FAITS ACADEMIQUES

|                                                             |     |
|-------------------------------------------------------------|-----|
| M. le Chanoine Homs, élu membre résidant .....              | 99  |
| Décès de M. Gibelin .....                                   | 99  |
| Deuil de M. Livet .....                                     | 100 |
| M. Lignières promu Officier de la Légion d'Honneur .....    | 100 |
| M. le Docteur Paradis, promu dans la Légion d'Honneur ..... | 102 |
| Mgr Girbeau, nommé Archevêque .....                         | 103 |
| Réception de M. le Chanoine Homs .....                      | 103 |
| Décès de M. Huc .....                                       | 124 |
| Deuil de M. Dupont .....                                    | 125 |

## COMMUNICATIONS

|                                                                     |     |
|---------------------------------------------------------------------|-----|
| M. Raoul Stéphan : Notes intimes de Marie Noël .....                | 100 |
| M. le Pasteur Brunel : Le problème de la faim .....                 | 102 |
| M. André Nadal : Abeille spirituelle .....                          | 120 |
| M. le Bâtonnier des Guerrois : Le Chevalier d'Everlange-Vitry ..... | 125 |
| M. Jean Milhaud : L'Etat d'Israël .....                             | 127 |

## HOMMAGES

|                                                   |     |
|---------------------------------------------------|-----|
| M. André Nadal : Marcel Coulon et son œuvre ..... | 103 |
|---------------------------------------------------|-----|

**BULLETIN**  
**DES**  
**SEANCES DE L'ACADEMIE DE NIMES**

---

**SEANCE DU 21 OCTOBRE 1960**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Seston, ancien Président.

Etaients présents : M.M. Docteur Baillet, Chanoine Anthérieu, Bâtonnier des Guerrois, Hutter, Flaugère, Velay, Enjoubert, Lignièrès, Barnouin, Hugues, Pasteur Brunel, Nadal, Bâtonnier Lafage, membres résidants ; Raoul Stéphan, membre non-résidant ; Lacombe, Secrétaire perpétuel.

Excusé : M. le Président Paganelli.

L'ordre du jour de la séance de rentrée comportait l'élection d'un membre résidant. A l'unanimité des présents, M. le Chanoine Homs a été élu en cette qualité au fauteuil du très regretté Chanoine Bruyère.

M. le Professeur Seston qui présidait cette séance en l'absence de M. Paganelli, excusé, a évoqué la mémoire de M. Gibelin dont la perte met la Compagnie en deuil. Il rappelle la place que ce savant confrère tenait à l'Académie à cause de sa prodigieuse érudition, de ses remarquables traductions des philosophes

allemands et de ses fréquentes et si attachantes communications.

La séance a été ensuite suspendue en signe de deuil.

A la reprise, M. Seston adresse les condoléances de l'Académie à M. Livet à l'occasion du décès de M<sup>me</sup> Conte.

Il exprime toutes ses félicitations à M. Lignières qui vient d'être promu au grade d'officier de la Légion d'Honneur.

La parole est donnée à M. Raoul Stéphan qui fait une communication sur « Les Notes intimes de Marie Noël ». La neige qui brûle (1957) de Raymond Escholier, dit-il, nous avait éclairé vivement sur la vie, le caractère, le talent de Marie Noël. Mais la publication chez Stock (1959) de ses Notes intimes apporte plus de lumière sur son âme si complexe, contradictoire, douloureuse.

Si l'on trouve certes chez cette Bourguignonne des saillies malicieuses de l'humour et, cette espièglerie angélique dont parlait l'abbé Brémond, le fond de Marie c'est l'angoisse. Elle n'a cessé de se battre avec Dieu, lui jetant des questions tourmentées sur trois problèmes essentiels :

1<sup>o</sup>) La mort : Pourquoi Dieu a-t-il créé pour détruire ? Nul depuis Villon n'avait traduit avec plus de force l'horreur physique de la mort ;

2<sup>o</sup>) La vie : Pourquoi faut-il manger, tuer de la vie pour vivre (conf. Adam et Eve) ;

3<sup>o</sup>) L'amour : Pourquoi Dieu a-t-il créé l'homme double, homme et femme (Genèse 127) en sorte que la femme seule et l'homme seul sont des moitiés d'être et que si souvent ceux qui sont faits pour s'entendre ne se rencontrent pas.

A ces questions seule la Foi peut répondre en révélant l'amour de Dieu en Jésus-Christ. Jésus a vaincu la mort. La loi de mort est devenue vie par l'amour. Regardez une mère qui allaite son enfant. Regardez

surtout Jésus qui distribue le pain de vie avant de mourir. L'Eucharistie répond à la faim de Marie Noël, aux questions angoissées qu'elle posait.

Tout ceci n'est évidemment qu'un schéma, conclue M. Stéphan, qu'une synthèse des coups de sonde des « Notes intimes ».

---

### SEANCE DU 4 NOVEMBRE 1960

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. Seston, ancien Président.

Etaients présents : M.M. Docteur Baillet, Bâtonnier des Guerrois, Inspecteur Lignièrès, Mlle Lavondès, Flaugère, Pasteur Brunel, Bâtonnier Lafage, André Nadal ; Lacombe, Secrétaire perpétuel.

M. le Président adresse ses félicitations, au nom de la Compagnie, à M. le Docteur Paradis, à l'occasion de sa récente promotion dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

M. le Pasteur Brunel fait une communication sur :  
« Le problème de la faim ».

A l'heure actuelle, les soixante pour cent des créatures humaines sont mal nourries ou ont faim. Tous les observateurs clairvoyants sont unanimes à déclarer que la menace de la famine qui pèse sur une grande partie de l'humanité, est plus grave encore que celle de la bombe atomique. Quelles sont les données de ce problème, qui est un des plus angoissants pour tous les peuples, car tous les peuples, qu'ils soient riches ou pauvres, sont de plus en plus étroitement solidaires ? Quels sont les pays du monde qui sont particulièrement atteints par ce fléau ? La sur-population, qui ne cesse de s'accroître est-elle responsable de la sous-alimentation de beaucoup ? La production des denrées alimentaires peut-elle se développer ? La terre et surtout la mer ne décèlent-elles pas d'immenses richesses inexploitées ? M. le Pasteur Brunel, devant ses confrères de l'Académie, s'est efforcé de traiter ce vaste problème qui est d'une terrible actualité et qui a et peut avoir de dangereuses répercussions sur l'existence et l'avenir de toutes les nations.

---

## SEANCE DU 18 NOVEMBRE 1960

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. l'Inspecteur Paganelli, Président.

Étaient présents : M.M. Docteur Baillet, Chanoine Anthérieu, Bâtonnier des Guerrois, Mlle Lavondès, Hutter, Flaugère, Seston, Docteur Paradis, Colonel de Balincourt, de Régis, Enjaubert, Thérond, Livet, Professeur Brunel, Barnouin, Pasteur Brunel, Bâtonnier Lafage, Frank Rouvière, André Nadal, Chanoine Homs, membres résidants ; de Joly, Marquis de Lordat, membres non-résidants ; Lacombe, Secrétaire perpétuel.

M. le Président fait part à la Compagnie, de la nouvelle d'après laquelle son Excellence Monseigneur Girbeau vient de se voir confier, à titre personnel, la dignité d'Archevêque. Il adresse les félicitations de la Compagnie au nouvel archevêque qui est membre d'honneur de l'Académie de Nîmes.

Il adresse ensuite ses remerciements à M.M. Flaugère et Baillet, pour la nouvelle installation de chauffage de la Salle des Séances.

M. A. Nadal fait hommage à la Compagnie d'un ouvrage qu'il vient de faire paraître. « Marcel Coulon, sa vie, son œuvre ».

Il est ensuite procédé à l'installation de M. le Chanoine Homs.

M. le Président Paganelli l'accueille ainsi :

« Marseillais d'origine, Gardois d'adoption, Nimois d'élection ;

Helléniste de culture, professeur par vocation, orateur par conviction ;

Combattant des deux guerres et capitaine d'artillerie ; avant tout, au-dessus de tout, prêtre, prêtre au service des âmes et de votre saint-ministère ;

Tel vous voient, Monsieur le Chanoine — et vous admirent — ceux qui vous connaissent ; tel vous esti-

ment et vous louent ceux qui apprennent à vous connaître...

Oui, Marseille-Saint-Victor, Marseille-Notre-Dame-de-la-Garde, chères et douces images, hautes résonances de votre cœur d'enfant ou d'adolescent, demeureront toujours associées, dans la fidélité du souvenir, au grand nom universitaire d'Aix-en-Provence.

C'est d'abord le Petit Séminaire de Beaucaire qui devait vous prendre, cultiver et épanouir votre jeune saison, « spes messis in semine » ; vous deviez, un jour, par votre professorat, lui rendre en science et en dilection, tout le bienfait que vous aviez reçu de ses maîtres.

En 1920, vous quittiez Beaucaire pour Nîmes, — et la chaire de Philosophie de Saint-Stanislas : durant vingt années, la qualité de vos dons le disputera à la durée de vos leçons.

N'aviez-vous pas, à Aix, suivi l'enseignement accepté l'empreinte d'un Blondel ? Et ne semble-t-il pas que ces lignes aient été écrites pour vous ?

...« Notre vie est faite de problèmes qui se posent et s'imposent à nous du dedans et du dehors, — du dehors peut-être plus encore que du dedans —, et que, pour le salut de notre corps et de notre âme, il nous faut avoir effectivement résolus en temps utile. Le terre à terre de nos occupations quotidiennes, l'habituelle placidité de notre horizon ont beau nous voiler ce que l'existence a avant tout de dramatique, nous sentons bien qu'une activité faite de programmes, une volonté réduite à des décrets, un vouloir enfin, qui ne serait pas un agir, — tôt ou tard, nous conduiraient, matériellement ou moralement, à la catastrophe et à la mort ».

Mais la pensée du philosophe si attachante qu'elle fût, ne vous détournait pas de vos études grecques ; elles devaient vous valoir, aux examens de la Licence ès lettres, un succès éclatant, exceptionnel. C'est à vous que M. Fougères, Directeur de l'École française d'Athènes, fit offrir une Bourse de séjour ; insigne honneur qui fut décliné, bonne fortune intellectuelle qui fut refusée, parce que vous vouliez servir, de nouveau et sans délai, dans les cadres du clergé diocésain.

La Ville et l'importante paroisse de La Grand'Combe vous ont retenu cinq ans ; Saint-Baudile vous retiendrait encore si votre état de sante l'eût permis et s'il n'avait tenu qu'à vos paroissiens, — à d'autres aussi...

Vous aviez fait de Saint-Baudile la Paroisse de Nîmes, — dont le Bulletin rayonnait au-delà et où l'on venait vous entendre ; goûter votre parole claire, apprécier la netteté de vos idées, la rigueur de votre logique. Profonde harmonie d'un tempérament de chef, à la volonté éclairée et tenace, — qui ne parle pas pour parler, n'écrit pas pour écrire, mais va droit au but comme au devoir ; au réel quotidien comme à l'idéal immuable !

Directeur de l'œuvre liturgique « du Suffrage », — grande œuvre, catholique, s'il en fut, dont l'universalisme convient à votre esprit de synthèse et d'humanisme, en même temps que de divine Charité, — vous lui apportez, vous lui consacrez et votre Foi et votre Espérance.

Promoteur de valeurs spirituelles, — qu'elles soient de l'ordre terrestre ou de l'ordre céleste, qu'elles s'appellent l'Eglise ou la Patrie, — sans cesse, loin de composer avec les complaisances ou les lâchetés, loin de capituler, vous maintenez le Drapeau ; vous prônez ces richesses morales de vérité et de beauté, dont l'historien Thucydide disait déjà qu'elles sont un lien durable, une acquisition pour l'éternité.

Noble exemple, rare modèle d'élégance et de conscience, mon cher confrère, — notre Compagnie ne pouvait vous ignorer ni manquer de vous honorer ; recevez donc, je vous prie, notre investiture académique ».

M. le Chanoine Homs répond en ces termes :

« Monsieur le Président,

Je vous remercie de vos très aimables paroles. Pendant que vous parliez, mon esprit et mon cœur vous écoutaient.

Ils écoutaient quand vous évoquiez ma studieuse jeunesse et mes maîtres vénérés. Ils écoutaient les titres et les raisons que votre bienveillance s'est plu à

rappeler pour justifier l'honneur inattendu qui m'échoit aujourd'hui.

De ces raisons, permettez-moi de n'en retenir qu'une seule. Je fus, pendant vingt-cinq ans, professeur dans l'enseignement secondaire.

Au terme de mes études universitaires, pour mieux me préparer à ma carrière de professeur, j'avais fait un beau rêve : Aller, quelques mois, à Athènes où M. Gustave Fougères dirigeait alors l'École Française. Athènes ! fleur du monde hellénique, le miracle grec, miracle littéraire, miracle artistique. Phidias illustre Sophocle.

La grande guerre... cinq ans... et les circonstances en ont disposé autrement.

L'uniforme déposé, très modestement, je pris place parmi les professeurs d'un collège diocésain.

Professeur, prêtre-professeur, pendant vingt-cinq ans.

Et depuis, bien souvent, par mille bouches, j'entends l'avocat du diable qui me dit :

« Toi, prêtre ! Tu avais une singulière façon de faire des chrétiens. Tu leur enseignais la mythologie plus que la théologie. Tu ne leur laissais pas ignorer qu'Aphrodite trompait Héphaïstos avec Arès et que Zeus courait le guilledou... Et le reste... Au fond, toi et tes paroles, vous formiez des humanistes, non des chrétiens, comme c'était ta prétention ».

Je réponds, chaque fois, à l'avocat du diable, parmi beaucoup, beaucoup d'autres choses, je lui réponds :

« Notre prétention était de former des humanistes chrétiens. Nous avons réussi quelquefois, ce qui prouve qu'on peut réussir souvent, si on s'y prend bien.

La littérature païenne, loin d'être un obstacle, est une bonne base de départ. Le diable porte pierre pour bâtir la Cathédrale.

Il y a du poison chez les païens. Il y en a partout. Mais il y a aussi, chez eux, de la bonne provende. Ils ont le sens, le goût, le respect du sacré. Avocat du diable, si tu sais le grec, et, si tu ne le sais pas, prends une traduction et lis les pièces d'Eschyle et de Sophocle. Lis surtout les chœurs où s'exprime la pensée de la foule. Tu y trouveras, dans les plis de chaque strophe, le

sentiment que les hommes ont à s'incliner devant la volonté des dieux. Tu liras, sur les lèvres d'Antigone, cette sentence chrétienne : « Je suis née pour aimer, non pour haïr » — N'insiste pas. Ma mémoire, « tapissée de grec » me fournirait en abondance des textes — poètes, philosophes, moralistes — qui te mettraient en déroute ».

M. le Président, je ne veux pas prolonger ce plaidoyer.

Je suis fier d'avoir été prêtre-professeur, un professeur et un prêtre qui ont essayé — oh ! « de toute mon âme », comme le voulait Platon — de former des humanistes chrétiens.

C'est à ce titre, avant tout autre, que j'ose aujourd'hui prendre place parmi vous.

\*  
\*\*

Mademoiselle, Messieurs,

C'est une loi du cœur.

La gratitude ne permet pas qu'on laisse vieillir le bienfait : le bienfait de votre accueil.

Inappréciable bienfait !

Je n'en conçois pas de plus grand.

En prenant place parmi vous, j'entre avec joie, avec la certitude d'y goûter, par l'esprit et par le cœur, de grandes joies,

J'entre dans une Compagnie d'humanisme et de sagesse qui a pour règle la bienveillance, non pas seulement cette bienveillance épidermique dont parlait Sainte-Beuve : « L'habitude de l'Académie, disait-il, est de ne s'aborder que par les surfaces polies ». Non. Je parle de la bienveillance intérieure, j'allais dire de la bienveillance viscérale, de cette bienveillance de pensée qui, dépassant les surfaces, descend dans les profondeurs.

La bienveillance de pensée, (en grec « eunoia », l'eunoia des philosophes grecs et des vieux Pères de l'Eglise.

L'« eunoia » ! un joli mot, avec son petit préfixe, si typiquement grec, et toujours de bon augure.

Un joli mot et une belle vertu, synonyme, racine et fleur de la plus exquise charité.

Et c'est bien là le charme du commerce académique

Bienveillance de pensée qui s'allie fort bien d'ailleurs avec les convictions fortes, et c'est parce qu'elle en connaît le prix qu'elle ne consent pas à les haïr chez les autres. Elle implique, effectif et sincère, le respect de la personne humaine.

Au lieu de recevoir l'autre à la pointe de son regard, d'une manière agressive et guerrière,

on l'accepte,

on l'accueille,

on l'admet, dans ses différences précises, si étranger, si étrange soit-il. La bienveillance assume tout. Elle ne pense pas que l'autre lui vole le monde.

Ces considérations, que me dicte votre accueil, prometteur de jouissances très hautes, ne m'écartent pas de l'éloge que je dois à celui qui m'a précédé parmi vous. Elles m'y conduisent. Elles m'amènent à louer la vie, la pensée, les travaux de M. le Chanoine Marcel Bruyère, modeste et sympathique Chanoine, si accueillant aux idées, si bienveillant pour les personnes.

\*  
\*\*

Le Chanoine Bruyère ! Une vie toute simple, une vie en ligne droite, de sa jeunesse studieuse à sa mort en plein travail.

Je regrette à cette heure de ne l'avoir connu que très tard, je devrais dire trop tard, connu d'un commerce direct.

Bien proches l'un de l'autre dans l'espace et dans le temps, nous avons suivi deux voies parallèles qui n'ont pas permis entre nous ces relations personnelles où se découvrent toutes les richesses d'un esprit et d'un cœur. Nos années de formation et d'études dans des maisons d'éducation et des Universités différentes, les longues séparations des deux guerres, nos ministères divergents, nous ont tenus éloignés l'un de l'autre, jusqu'au jour, où, vieillis tous les deux, nous nous rencontrâmes, sous le même habit de Chanoine, dans le chœur d'une Cathédrale.

De cette rencontre tardive, et de quelques autres, passagères et espacées, je suis toujours sorti avec la même impression : une rectitude que rien ne brise, que rien de dévie ni ne trouble. Vie simple et une, où tout se tient et s'enchaîne.

\*  
\*\*

Il naît à Nîmes, ville de traditions solides, fière de son passé, fermement établie en son présent.

Sa famille appartient à cette classe moyenne qui, à travers tous les changements sociaux, reste une réserve profonde et sûre de la France. Toujours il restera fidèle à ses souvenirs d'enfance, à sa ville natale, aux traditions de sa famille, et se sentira d'autant plus lui-même qu'il gardera plus fortement l'attache à ses origines.

La suite va de soi.

Il fait de solides études classiques au Collège Saint-Stanislas de Nîmes, s'enchantant de ce qu'il découvre, fréquente les grands auteurs au delà de la stricte exigence des programmes, devient le familier des œuvres magistrales, en même temps que continue de se développer une vocation, une vocation sacerdotale, sans romantisme, limpide et grave, consciente de ce que Dieu exige : le don de soi, le don définitif et total. Qu'importent la voix du prêtre et son éloquence, sa plume et son talent, qu'importent tous ses dons, s'il lui manque de se donner lui-même. On est prêtre pour les autres. On travaille pour les autres. Jamais pour soi. Formule brève mais terrible. On ne s'en doute pas à la dire ou à l'entendre. On en est écrasé à la vivre.

\*  
\*\*

Ordonné prêtre, il poursuit ses études à l'Institut Catholique de Paris.

Muni de ses diplômes, il revient à Nîmes.

Et c'est la grande guerre. Août 1914. Dans le tocsin qui sonne, passe, poignante, la plainte de la France.

\*  
\*\*

Corps frêle et fluet, l'abbé Bruyère reste à Nîmes. Il y trouvera, accordé à ses aptitudes et à son dé-

vouement, un vaste champ d'action, une sorte de champ de bataille. Les prêtres manquent... Ils sont partis... Ils sont là-bas... Il cumulera les fonctions de professeur au Collège Saint-Stanislas et de vicaire à la Cathédrale. Il y restera douze ans, douze ans de labeur acharné. Prenant sur son repos, levé tôt, couché tard, réduit à utiliser la moindre des minutes, il prépare, sans rien négliger de ses astreignantes occupations, sa thèse de doctorat : « Jean Reboul, poète chrétien », et accumule des documents pour ses travaux futurs.

Coup sur coup, de 1920 à 1925, paraissent ses premières œuvres :

- Guide de la Cathédrale de Nîmes ;
- l'Iconographie de Jean Reboul ;
- Un poète chrétien au XIX<sup>me</sup> siècle, Jean Reboul de Nîmes ;
- L'activité apologétique d'un évêque sous le Second Empire, Mgr Plantier, évêque de Nîmes.

\*  
\*\*

Le voici maintenant à Alès, aumônier des Lycées. Il y trouve, à chaque pas, pendant dix-huit ans, l'ombre du « Petit Chose ». Il y eut ses joies. Il y eut ses peines.

— Croix des élèves difficiles. Ces grands garçons en pleine évolution physique et intellectuelle. Ces grands qui savent tant de choses — plus que leur aumônier, bien sûr ! Ces grandes filles qui, avec cette sûreté dans l'insolence que les femmes sont seules à posséder, semblent vous supprimer en entrant au cours. Il y a ceux et celles avec lesquels il faut prendre des gants. Ceux et celles qu'il faut mener un peu ferme. Fermeté, discipline, donc s'attirer de la part de ce troupeau bigarré une défiance, doublée d'une certaine opposition qui ne laisse pas d'être parfois douloureuse, même quand elle est prévue.

— Croix des froissements d'amour propre. Tel et tel professeur qui ne vous adressent jamais la parole. Des horaires et des règlements impossibles, qui relèguent M. l'Aumônier au bout de table où il devra se contenter des reliefs. Pauvres garçons et pauvres filles, entassés à des heures où, rassasiés de latin et d'algè-

bre, ils ne sont plus bons, selon le mot cruel d'un professeur, qu'à entendre parler de Dieu.

— Mais joie, pleurs de joie dans le cœur du prêtre-aumônier. Son ministère exclusivement spirituel est la chance de sa vie. Mesurer pareil privilège, en rester digne, lutter contre l'automatisme menaçant, ne pas s'habituer à sa mission prodigieuse, n'être pas seulement le type « sympa », mais l'homme de Dieu, celui qui le fait connaître et qui le fait aimer. L'abbé Bruyère, pendant dix-huit ans, a goûté ces joies sacerdotales, à nulle autre pareilles.

— Joies aussi de l'esprit, joie du chercheur, joie de connaître, qui console merveilleusement de l'incompréhension, de la contradiction, de la sottise hostile.

On reste confondu devant ce petit abbé, devant ce moine bénédictin, trouvant temps et courage, en resserrant au maximum les pores de ses journées, d'écrire son histoire d'Alès, véritable encyclopédie locale, politique, religieuse, intellectuelle, économique, sociale.

Ecrasant labeur ! cinquante-sept volumes d'archives à compiler et à digérer ; des textes et des documents, dispersés ou difficilement accessibles, à dénicher et à rassembler ; des montagnes de fiches à établir et à classer. Et faire de tout cela, par un labeur assidu, un labeur de plusieurs années, non pas une compilation, non pas un ouvrage d'érudition pure, hérissé de textes, de notes et de références, mais une œuvre populaire, lisible sans effort, à la portée de tous. L'érudition aussi a ses élégances, comme les mathématiques : Limpidité de l'exposé, simplicité claire et robuste, sans flottement, sans digressions parasites.

Telle est l'histoire d'Alès.

Tel fut le travail de l'aumônier des Lycées d'Alès.

\*  
\*\*

D'Alès il revient à Nîmes. Définitivement, cette fois. Les honneurs l'y attendent. Le Chapitre de la Cathédrale l'accueille. Votre Compagnie le reçoit.

Ce qu'il fut au milieu de vous, vous le savez mieux que moi : son exactitude exemplaire ; le nombre et la richesse de ses rapports et de ses mémoires ; sans

compter ses nombreuses communications au Comité de l'Art chrétien ; ses stations prolongées parmi les austères rayons des Archives et des Bibliothèques, en quête d'une documentation ample et précise ; sa fécondité d'écrivain.

Qu'il me suffise de rappeler quelques titres et quelques dates :

- 1943 : Le Collège royal de Nîmes, sous la Restauration ;
- 1948 : Alès, Capitale des Cévennes ;
- 1954 : Les Jésuites à Nîmes ;
- 1955 : La Jeunesse d'Alphonse Daudet ;
- 1956 : Le Cardinal de Cabrières.

Et tout n'est pas édité de ce qui est sorti de sa pensée toujours en travail. Dans ses cartons, dans ses fiches : La Correspondance inédite de Lamartine et de Jean Reboul ; La religion d'Alphonse Daudet.

Brusquement, la mort arrêta sa plume.

Quelques jours de clinique... Puis, un matin, ce fut le dernier souffle. Repos après le labeur du long jour de la vie. Repos dans la lumière et la paix du Seigneur...

\*  
\*\*

Ce n'est point assez d'avoir noté d'un rapide crayon les étapes marquantes d'une vie toute simple.

Sur ce modeste canevas, la pensée diligente de votre confrère a su réaliser, d'un même fil persévérant, cent fois croisé et recroisé, des œuvres solides.

Elles donnent, ces œuvres, à l'humble figure du Chanoine Bruyère toute sa taille.

Le secret de cette pensée et la clé de ces œuvres, je les trouve dans un poème du félibre alésien, Albert Arnavielle, que le Chanoine a eu le temps de connaître

« Mon père, quand je naquis, à mon âme riva

Trois amours :

L'amour de Dieu, l'amour du Roi, l'amour de ma  
[terre natale.

Mon triple amour, je le chante. Je le chante

D'une voix débordante d'énergie et d'enthousiasme:  
Le « Credo », le « Royale » et la « Coupo Santo ».  
C'est Arnavielle qui parle.  
C'est aussi le Chanoine Bruyère.

\*  
\*\*

Dans l'optique de ces trois amours, hérités de sa famille et cultivés, dès l'enfance, par ses maîtres les plus chers, se détachèrent d'emblée, en plein relief, devant les yeux, la pensée et le cœur de votre confrère, deux grandes et nobles figures, spécifiquement ni-moises, deux figures frappées en médaille, Jean Reboul et le Cardinal de Cabrières. Avec amour, il écrira leur vie — le premier et le dernier de ses livres. Il les écrira dans la joie, avec sérénité, sans polémique ni diatribes, avec la probité d'un historien et la ferveur d'un disciple.

Nul thème, en effet, ne pouvait le tenter davantage.

Il le dira lui-même, dans la préface de sa thèse sur Jean Reboul : « Pour écrire mon livre, j'ai été encouragé à la fois par l'attrait de la noble figure et par la communauté des croyances ».

On sait, d'autre part, le culte de vénération et de reconnaissance qu'il avait pour le Cardinal, grand Evêque et grand Français, fidèle à son Midi, amoureux de sa langue et de ses traditions.

\*  
\*\*

Jean Reboul ! Jean Reboul, royaliste — royaliste généreux et ouvert. Voilà qui était bien dans le droit fil des convictions de son biographe.

Porté par l'élan de son cœur vers l'héritier d'une dynastie que, dès son enfance, il avait appris à vénérer, on a pu appeler Jean Reboul « le républicain blanc », tellement le despotisme — qu'on a si souvent, par ignorance ou parti pris, confondu avec la monarchie — lui faisait horreur et tout ostracisme mesquin de la part de l'autorité,

Il savait, compréhensif et accueillant, avoir de la tolérance et de l'aménité pour ceux qui ne partageaient

ni ses regrets ni ses espérances. On le vit bien à l'Assemblée Constituante de 1848. Il y était l'ami de tous, se plaisant, dans les couloirs, à frayer avec les « Rouges » et les « Infra-Rouges » qu'il captivait par ses « galéjades » et sa joviale rondeur. On le taquinait là-dessus. Il répondait sagement : « Quand donc mettra-t-on de la mesure dans les choses ? » « Ne quid nimis ».

Jean Reboul ! Jean Reboul, poète chrétien. Quelle joie à l'écrire ! dira votre confrère.

Ils sont si rares, en effet, dans notre littérature nationale, les poètes authentiquement chrétiens, et parmi eux les poètes authentiquement catholiques !

Du Villon de la « Ballade à Notre-Dame » — ce chef-d'œuvre — jusqu'à Reboul, nous avons peu de choses. Les charmantes « Litanies à Monsieur Saint Blaise » de Ronsard ; quelques « Cantiques à la Vierge » de Jean Bertaut dont les vers martelés font songer à Péguy ; le très orthodoxe « Polyeucte » ; quelques divines strophes des « Cantiques spirituels » de Jean Racine. Et c'est tout.

Je ne saurais, en effet, insister sur l'insuffisant de Laprade des « Poèmes évangéliques », ni même sur Lamartine, quoi qu'on en ait dit, son étrange christianisme étant bien plutôt celui du Vicaire Savoyard que celui de l'Eglise Catholique.

Reboul, lui, est un catholique sincère et un catholique romain.

Du catholicisme, Reboul accepte tout : tout le code de morale et tous les dogmes. Il accepte l'Eglise, autorité doctrinale, dirigeante, bienfaisante, et, à pleines rimes, il la chante. Il la chante pour la défendre et lui gagner des âmes.

Reboul poète est un apôtre. Il le dira dans son « Homélie poétique », l'art gratuit n'existe pas. Ecrire, c'est céder à la passion d'agir sur les autres. A ce principe il fut fidèle.

En dépit d'indéniables faiblesses de pensée et de style dont, autodidacte, il ne se corrigea jamais et que ses admirateurs déplorent, on peut, on doit, avec le Chanoine Bruyère, lui décerner le titre de poète chrétien.

Depuis, sans doute, la poésie chrétienne a chanté d'autres chants, sur un mode majeur.

Reboul reste une date.



Le Cardinal de Cabrières ! Le grand ami de Reboul. Il était difficile de faire revivre cette attachante figure, tellement elle était riche des dons de la nature et de ceux de la grâce. Peut-être aussi — et on l'a suggéré — était-il trop tôt — à propos notamment de certaines questions délicates et controversées —, pour que toutes les archives fussent ouvertes et que tout soit dit de ce qui devrait l'être.

Reste que le laborieux et honnête Chanoine a eu le rare bonheur de ramener au jour des textes introuvables, de consulter des témoins privilégiés, de voir et de revoir les lieux, les horizons, les murailles, cherchant partout l'explication suprême de cette longue et belle vie.

L'impression générale qui se dégage de ces annales purement chronologiques — qui, à mon humble avis, laissent trop au lecteur le soin de retrouver les lignes essentielles — l'impression générale est que Mgr de Cabrières n'est pas uniquement l'homme d'un diocèse, absorbé par ses devoirs pastoraux et administratifs. Encore qu'il n'en néglige aucun, il réalise le programme de Saint Paul et porte en lui l'inquiète et constante sollicitude de toute l'Eglise, tout spécialement de l'Eglise de France. Aux heures critiques, on peut dire que l'opinion catholique française attendait de lui, non le mot d'ordre, car il ne prétendit jamais au rôle de chef, mais le jugement qui indiquait la route à suivre.

Pensée indépendante que la sienne dans tout le domaine où s'exerce une sage liberté.

Son légitimisme notoire, conviction et fidélité : à son roi comme à la France en son histoire, était exempt d'étroitesse. « Je suis royaliste. Je le suis et je le resterai. Mais avant de l'être, je suis prêtre, je suis évêque, et je n'impose à personne le partage de mes opinions. Je tiens pour respectable toute opinion sincère qui ne contredit aucun des principes de la morale générale ».

En étroite communion de pensée avec Jean Reboul et le Cardinal de Cabrières — pour l'essentiel tout au moins — dans les questions religieuses et sur le terrain politique, le Chanoine Bruyère était pleinement de cœur avec eux dans l'amour passionné de son pays natal.

Nîmes, sa petite patrie ; et, au delà du Rhône, sur la rive senestre, la Provence, la Provence si proche...

Il pouvait dire lui aussi, avec Pierre Vidal, le troubadour de Toulouse :

« A pleins poumons j'aspire l'air  
Que je sens venir de Provence.  
Tout ce qui me vient d'elle m'enchanté ».

Et voilà que la pensée de votre confrère se mettait à cheminer sur les routes mistraliennes, brûlées de soleil, entre les cyprès de Virgile, jusqu'aux créneaux de la chapelle haute où Mireille mourut.

Mais, au vrai, le pays de Nîmes est-il provençal ?

Le Cardinal de Cabrières le contestait. Le grand prélat, félibre pourtant, félibre « crossé et mitré » comme disait Arnavielle, insistait, avec vigueur et bonne grâce, sur tout ce qui, dans l'histoire et dans la nature, distingue le Languedocien du Provençal.

Mistral l'affirmait. Il affirmait que face à Avignon, à Tarascon et à Arles, les premiers territoires de la rive droite du Rhône figurent une espèce de Marche de Provence :

« Beaucaire et Domazan,  
Jonquières et Fourques,  
Et Bellegarde aussi.  
Vallabrègues et Montfrin,  
Meynes, Aramon, Fournès,  
Sernhac, tout cela en est »

jusqu'aux premiers faubourgs de la Ville de Nîmes.

\*  
\*\*

Les premiers faubourgs de Nîmes... il y a un peu plus de cent ans !

C'est là, à la jonction de la vieille rue d'Avignon et de la rue Notre-Dame, sur l'emplacement même où s'érigéait, il n'y a pas vingt ans, le monastère des Carmélites, que se dressait une grande fabrique, une fabrique de foulards, « la fabrique du Chemin d'Avignon » où le « Petit Chose » passa les seules bonnes années de sa douloureuse jeunesse.

Alphonse Daudet ! Et le Chanoine Bruyère de se pencher sur cette jeunesse pour en décrire les étapes : Nîmes, Lyon, Alès.

Travail serré de critique. Travail fervent d'un historien amoureusement curieux de tout ce qui touche les gloires de sa « petite patrie ».

On a dit d'Alphonse Daudet qu'il avait été infidèle à son pays et à sa langue.

Le Chanoine Bruyère n'est pas de cet avis. Avec Emile Ripert — qui pourtant ne fut point toujours tendre pour Daudet — il l'appelle, à juste titre, un « félibre de langue française ».

Il écrivit en français. C'est vrai. A Paris, il ne pouvait faire autrement. Mais le provençal, qu'il parlait parfaitement, exerça toujours sur lui un attrait puissant. Il écrivait à Baptiste Bonnet qu'à Bezouze, auprès de ses parents nourriciers, « il s'était grisé du moût de notre langue ». Il en sentait toutes les finesses. A qui-conque le lit attentivement le tour provençal apparaît et même la syntaxe, n'en déplaît à Jules Lemaitre.

Il quitta son pays pour Paris. Il le quitta non pas comme le déraciné qui s'arrache à jamais du sol qui l'a vu naître, mais bien plutôt comme l'enfant prodigue qui garde au fond du cœur la nostalgie du foyer paternel et du pays natal, — un peu aussi comme la chèvre de Monsieur Seguin, ivre d'indépendance et d'herbe tendre, mais qui, le soir, quand le vent fraîchit et que la montagne devient violette, jette un mélancolique regard, en bas, tout en bas dans la plaine, vers le clos, entouré d'aubépines. « Si, comme le dit Charles Maurras en le comparant à Paul Arène, s'il ne nous a pas épargné quelques railleries acides, si telle et telle de ses caricatures irritent les épidermes sensibles, s'il a tourné contre le sein de la Provence quelques armes

légères aiguisées d'ailleurs par des Provençaux», il faut ajouter avec Mistral : «la mère lionne n'en veut pas au lionceau qui l'égratigne en jouant».

S'il l'a égratignée, il l'aimait bien. Il l'aimait pour la beauté de son ciel, de ses montagnes, de ses perspectives et pour le capiteux arôme de ses plantes. Il l'aimait pour ses traditions, pour sa sagesse atavique, pour son idéal de liberté : résurrection de la vie provinciale, décentralisation, conditions de santé pour une France qui veut vivre et prospérer.

Décentralisation, régionalisme, c'était bien là le programme du Félibrige.

Le Félibrige provençal ! Sa doctrine et ses chefs d'œuvre ! Une des passions du Chanoine. Il n'a pas écrit un seul livre sans lui consacrer, en bonnes pages, un amoureux chapitre : Jean Reboul et le Félibrige, le Cardinal de Cabrières et le Félibrige, le Félibrige à Alès. Il saisissait toutes les occasions : allocutions et conférences, pour chanter Mistral et Mireille, pour chanter le « chant des Félibres » :

« Nous sommes tous des amis et des frères.  
Nous sommes tous les chanteurs du Pays.

.....  
Notre ciel bleu, notre terroir  
Sont pour nous autres un Paradis ».

\*  
\*\*

Le Paradis ! jardin de délices ; ineffable séjour de béatitude, d'harmonie et de paix.

En fut-il toujours ainsi en notre bonne ville de Nîmes et dans le pays qui l'environne ? La longue histoire de nos régions ne fut-elle pas, très souvent et trop longtemps, tourmentée et fiévreuse... trop douloureusement sanglante ?

En arrivant à Nîmes, en 1855, Mgr Plantier trouvait un diocèse profondément divisé.

Il crut de son devoir de faire entendre sa voix à

des hommes qui n'étaient pas de son troupeau, mais qui étaient sincèrement chrétiens.

« Controverse avec les Protestants » tel est le titre d'un long chapitre du livre de l'abbé Bruyère sur « l'activité apologétique d'un Evêque sous le Second Empire ».

J'ai lu et relu les trois lettres que Mgr Plantier écrivit aux Protestants :

— les deux lettres de 1859, où l'argumentation puissante et fougueuse, avec l'évident désir de triompher, se fait parfois ironique ou sarcastique ;

— celle de 1872, plus calme, plus modérée, sans cesser d'être ferme.

Après les avoir lues, m'arrachant à la logique de l'argumentation, il me semble, si j'étais Protestant, que j'aurais dit à Mgr Plantier — ce qu'insinue l'abbé Bruyère (sans mettre en doute d'ailleurs la sincérité des intentions charitables de l'évêque) — je lui aurais dit à peu près ce que Fénelon disait à Bossuet, son adversaire impitoyable : « Monseigneur, vous êtes trop fort. Vous avez trop de mots. Vous avez trop d'idées. Ces idées ont trop de suite. Vous parlez devant moi. Et fort bien. Vous ne parlez pas en moi. Je m'ouvrirais plus vite à vos paroles, si j'y sentais davantage quelques chose de retenu et de meurtri, si j'y sentais davantage cette bienveillance intérieure qui descend, par delà les surfaces, dans les profondeurs de l'autre, pour prendre pleinement contact avec lui.

Oh ! oui.

Etre bienveillant, comme fut bienveillant  
le Chanoine Bruyère,  
et le poète Jean Reboul,  
et le Cardinal de Cabrières,  
et Mistral,  
et Daudet.

Sans cette bienveillance, nous ne comprenons aucun homme, aucun système, aucune histoire.

Se mettre à la place de l'autre.

Attitude vertueuse qui coûte peut-être, mais qui pour nous s'appuie sur la parole de Saint Jean de la Croix :

« Une pensée de l'homme vaut plus que le monde ». Si vous croyez devoir la combattre, au nom de vos convictions personnelles, commencez par la comprendre, par essayer de la comprendre et par la respecter.

\*  
\*\*

De toutes nos Cathédrales françaises, on l'a souvent remarqué, la plus accueillante est la Cathédrale de Reims. Non seulement ses porches, fleuris de sculptures, vous introduisent, mais ils paraissent s'avancer pour vous recevoir, pour se jeter au devant de vous, comme ils se jetaient au devant du cortège royal qui conduisait le prince au lieu de son sacre.

Quand nous rencontrons un homme, quand nous entrons en contact avec sa pensée, quand nous avons cette humilité de l'esprit et cette sympathie du cœur qui cherchent à le comprendre par le dedans, dans son intériorité, c'est bien aussi pour nous une façon de le sacrer, de reconnaître son éminente dignité.

Les pierres de la Cathédrale font seulement le geste de bouger, de se jeter à la rencontre de l'homme. Seul se transporte l'esprit. Seules l'intelligence et la tendresse ouvrent les voies aux rencontres. Le privilège de la bienveillance intérieure, de cette « eunoia » dont je parlais au début, est d'accomplir un des plus beaux actes de l'amour : l'accueil.

Messieurs, vous m'avez accueilli avec la bonne grâce engageante du « Sourire de Reims ».

C'est un honneur pour moi et une grande joie.

Veillez donc agréer toute ma gratitude, et me permettre, en même temps, de vous dire que si, par l'effet de votre faveur, je succède au milieu de vous à M. le Chanoine Bruyère, je sais que je ne l'y remplace pas ».

M. Nadal fait une communication intitulée : « Abeille spirituelle », poème inconnu et art poétique de Paul Valéry :

Le poème est un des « Douze poèmes inédits »,

parus dans le numéro de Novembre 1959, du « Mercure de France ». Le voici :

### ABEILLE SPIRITUELLE

O dieu démon démiurge ou destin.  
Mon appétit comme une abeille vive  
Scintille et sonne environ le festin  
Duquel ta grâce a voulu que je vive.

Ici dans l'or la muse a mis ce miel ;  
Là dans le verre une clarté choisie  
Tient froidement la lumière du ciel  
Algèbre pure et glacée ambrosie.

Le libre amour du bel entendement  
O difficile et trop légère abeille  
Du même fil se croise et se dément  
Heurte la coupe et manque la corbeille.

Ce point sonore atome le très pur  
Chargé de foudre et follement futile  
Va-t-il porter la vie unique sur  
Le plus beau songe et le plus inutile ?

Le diable au corps c'est le recul de dieu  
La flamme court, fuyant la cendre pure  
chaque soleil n'est qu'un rien radieux  
Qui fait palir son aurore future.

Où te poser bourdon de l'absolu  
Instant toujours détaché de toi-même ?  
Tout ce qu'il touche est sûrement élu  
Indivisible angoisse du poème.

J'aime l'erreur qui tisse un long chemin  
Dans une nuit, non avare de mondes  
La veille y brille avec son lendemain  
Au même sein des ténèbres fécondes.

M. Nadal indiqua que ce poème, véritable art poétique, fut tout d'abord appelé par Valéry de son second prénom Ambroise, puis Ambroisie, Abeille, enfin Abeille spirituelle. C'est un poème savant, très valéryen de ton et de sens.

Dès la première strophe, on voit l'abeille comme étant l'image du désir, son aiguillon fait les poèmes et toutes productions de l'esprit. Cet appétit, double désir : sensualité et intelligence qu'on l'appelle dieu, démon, démiurge ou destin a pour allégorie l'abeille elle-même ; il scintille, sonne environ le festin, autrement dit fait résonner dans le monde et tout autour de soi, le chant qui est le festin quasi divin de la poésie, de l'acte créateur.

La deuxième strophe pose d'une façon splendide l'alternative sensibilité-intelligence, ces deux facteurs de l'art valéryen. D'une part la muse inspiratrice a mis le miel de la poésie dans l'or, dans la lumière, mais d'autre part c'est la connaissance qui ordonne, compose, conduit l'œuvre à sa perfection, à sa pureté, d'où les termes clarté choisie, froidement, algèbre pure, ambroisie mais glacée.

La troisième strophe poursuit le développement de la seconde, l'amour libre de la création est celui de l'entente du beau, du bel entendement, non pas seulement la science du nombre, le savoir seul, mais le nombre d'or, le beau savoir. L'abeille est à la fois légère (inspiration) et difficile, la composition du poème est là exigeante, hérissée de difficultés ; aussi la coupe est souvent heurtée et se brise, le poème n'est pas atteint, la corbeille, image des fruits cueillis est manquée, l'œuvre parfaite est rarement réalisée.

Dans les quatrième et cinquième strophes, Valéry revient à cet instant, à ce point juste de la création, à ce point sonore et pur à « heureuse étincelle » dont il a souvent parlé ailleurs et l'alternative désir-intelligence se poursuit ; s'il n'y a que le seul désir, le diable au corps, le dieu recule et l'absolu n'est pas atteint.

Alors où faut-il donc que le désir, créateur d'absolu se pose ? et c'est la sixième strophe. L'instant d'or du poème est toujours à attendre, mais cet instant qui accroche du futur et de l'absolu, sûrement c'est l'instant

élu, grâcié, puisqu'il est le poème ; il est son indivisible angoisse où se rassemble dans le faire créateur tout le sensible et tout l'intelligible. D'où la dernière strophe où le mot erreur a ici le sens « d'errement », c'est l'errement créateur, le long chemin dans la nuit du désir, nuit non avare de mondes, attendons toutes les œuvres créées. Et dans ces créations, la veille et le lendemain brillent ensemble, le temps est vaincu, les ténèbres sont fertiles, fécondes puisque elles enfantent les poésies et toutes créations.

Tout au cours du commentaire, M. André Nadal s'est étendu longuement sur la poétique de Paul Valéry, sur la nature même de sa poésie, sur son vocabulaire, sa pensée et la façon de l'exprimer, sur son penchant, à cultiver l'archaïsme, sa tendance à la préciosité. Il insista aussi sur la densité des images, des symboles et sur tout ce qui contribue à faire de Valéry un poète difficile. Aussi en terminant, M. Nadal dit qu'il est assez compréhensible que Paul Valéry qu'il considère comme le plus grand poète de notre siècle avec Claudel puisse être jugé très diversement suivant le tempérament de chacun.

---

### SEANCE DU 2 DECEMBRE 1960

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. l'Inspecteur Paganelli, Président.

Étaient présents : M.M. Docteur Baillet, Chanoine Anthérieu, Bâtonnier des Guerrois, Hutter, Mlle Lavondès, Professeur Dupont, Lignières, Velay, Enjoubert, Barnouin, Pasteur Brunel, Sablou, Bâtonnier Lafage, Nadal, Chanoine Homs, membres résidants; de Joly, membre non résidant; Lacombe, Secrétaire perpétuel.

M. le Président fait part à la Compagnie, du décès de M. Huc. M. Paganelli ajoute quelques mots à ceux qu'il a prononcés au moment des obsèques :

« Notre confrère, Henri Huc, vient de nous quitter, aussi discrètement, aussi noblement qu'il a vécu.

Parisien de naissance et d'existence, architecte de grande classe à qui les bâtiments nationaux doivent beaucoup, notamment le Petit Palais et l'Hôtel Matignon, son talent méritait généreusement, la réputation qui était la sienne, d'artiste original et délicat, à la science et à la conscience éprouvées.

Par sa distinction, sa courtoisie raffinée, la sobriété de sa parole, il savait conquérir et retenir, tellement on devinait, on sentait en lui un esprit compréhensif, une âme accueillante.

M. et Mme Huc avaient choisi Nîmes, depuis vingt-cinq ans, comme lieu de retraite; au cœur de la cité, ils avaient conçu et édifié, pour jouir de leur loisir, un « home » élégant et personnel.

Hélas ! un premier coup du sort devait les y atteindre : en 1940, le décès, en pleine jeunesse, de leur fils unique, les avait laissés inconsolables; et voici que, en 1956, M. Huc perdait la compagne de sa vie; et en resta désemparé.

Élu en 1943, au fauteuil de M. Dubesset, membre de l'Académie de Nîmes (il en fut le Président pendant l'année 1951), il y était assidu. Désormais, nous ne le vîmes plus que de loin en loin, irrémédiablement cour-

bé et vieilli, lui que nous avons connu, de corps et d'intelligence alertes, nous apportant, dans sa conversation et ses communications, la sûre expérience de sa culture et de son autorité. Nous l'entendons encore, en parlant de la peinture moderne, nous dire : « L'abstraction décorative a tout envahi ; ne désespérons pas du goût français ; les modes passent, mais nous reviendrons aux vertus durables »...

Au nom de l'Académie, à vous, Madame, à la famille qui nous entoure, de celle qui l'a soigné, je dis, avec toute notre affliction, notre respectueuse, notre profonde sympathie ».

La séance est levée en signe de deuil.

A la reprise, M. le Président adresse à M. Dupont les condoléances de la Compagnie à l'occasion du deuil qui vient de l'éprouver.

M. le Docteur Baillet entretient l'Académie d'un moulage de la Louve romaine dont la Compagnie va pouvoir bénéficier.

M<sup>e</sup> des Guerrois entretient ses confrères de la vie du Chevalier d'Everlange-Vitry, Conseiller spirituel de Paul I<sup>er</sup>, Empereur de Russie.

Ce personnage, né en 1764, était issu d'une vieille famille de la noblesse du Luxembourg dont les origines se retrouvent au début du XIV<sup>me</sup> siècle. Cette famille vint ensuite s'établir en France, où elle se trouve actuellement représentée à Nîmes, par la veuve de notre regretté confrère, M<sup>e</sup> Alphonse d'Everlange et par ses enfants.

Sous-Lieutenant dans sa jeunesse au Royal Suédois, puis Chevalier de l'Ordre de Malte dont il devait plus tard devenir le Trésorier, le Chevalier, objet de cette communication, vint en 1796 en Russie où il fut étroitement mêlé aux tractations qui, en 1796 et 1798, surtout après la prise de Malte par les Français, aboutirent au transfert de l'Ordre de Malte en Russie et à la proclamation du Tsar Paul I<sup>er</sup> comme Grand Maître avec l'acceptation, au moins tacite, du Vatican.

Les choses ont-elle été plus loin, et Paul 1<sup>er</sup>, au moment où il a été assassiné, était-il sur le point de réaliser l'union de l'Eglise Russe et de l'Eglise Catholique Romaine ?

Cette intention n'a-t-elle pas été une des raisons de son assassinat dans la nuit du 23 au 24 Mars 1801, alors qu'il était aussi sur le point de conclure un traité d'alliance avec la France ?

Cette question posée par le Père Gargarin, dans la Revue « Les Etudes » en 1868, ne peut recevoir de réponse positive. C'était en tout cas l'opinion de notre héros.

Quoiqu'il en soit, après la mort de Paul 1<sup>er</sup>, celui-ci entra dans la Compagnie de Jésus et fut affecté à la Mission d'Odessa, dont il devait devenir le Supérieur

Il y mourut en Mai 1815, quelques jours avant Waterloo dans des conditions mystérieuses qui font penser aussi à un assassinat.

M<sup>e</sup> des Guerros parle ensuite des rapports entre le Père d'Everlange et le Comte de Maistre, Ambassadeur du Piémont en Russie.

Leur correspondance atteste la beauté morale des sentiments de ces deux personnages.

Il conclut en soulignant l'intérêt que présente la vie du Chevalier d'Everlange qui fut un des premiers pionniers de l'Union des Eglises.

## SEANCE DU 16 DECEMBRE 1960

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. l'Inspecteur Paganelli, Président.

Etaient présents : M.M. Chanoine Anthérieu, Docteur Baillet, Dupont, Bâtonnier des Guerrois, Hutter, Inspecteur Lignières, Seston, Colonel de Balincourt, Bâtonnier Lafage, Nadal, Chanoine Homs, Thérond, membres résidants ; de Joly, membre non-résidant ; Lacombe, Secrétaire perpétuel.

L'Académie a entendu une communication de M. Jean Milhaud, membre non-résidant, sur « L'Etat d'Israël ». Après avoir remercié l'Académie de l'hommage rendu à son père dont, hier encore, on évoquait le nom en Sorbonne, l'orateur expose les enseignements qu'il a récemment recueillis au cours du séjour qu'il vient de faire en Israël comme chargé de mission, à l'occasion de la construction d'un lycée français à Tel Aviv.

Beaucoup d'écrivains ont consacré des pages à Israël : on peut citer Rousseau, Napoléon, Alexandre Dumas, le Comte de Paris, Mendes-France et il convient de mentionner « L'Esprit Juif », de Herchel, préfacé par Ben Gourion, livre non édité en France, mais qui a été traduit en français. M. Milhaud fait part de ses étonnements en ce qui concerne l'école, l'armée. Il s'attache surtout à décrire les Kibboutz. C'est un type de village coopératif et qui réalise une sorte d'alliance entre l'industrie et l'agriculture. Il y a des Kibboutz très divers qui existent par centaines sur cette terre ; il s'agit d'un système de vie strictement collectiviste. Les Kibboutz obéissent à des idéologies diverses qui ont une indépendance absolue par rapport à l'Etat. Ils n'ont rien qui rappelle le communisme marxiste. Ils se recrutent librement. On est libre de quitter la vie com-

mune quand on le désire. Certains croient avoir trouvé là la formule de l'avenir.

M. le Chanoine Anthérieu, à l'occasion du transfert qui a eu lieu cette année, des cendres du Pape Innocent VI a commencé une étude sur ce Pape. Cette communication sera poursuivie à la prochaine séance.

---